

10^{ème} Université d'été
de la Commission de la Défense nationale
et des Forces armées de l'Assemblée nationale
et
de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées du Sénat

Présidée par

Patricia ADAM

*Présidente de la Commission de la Défense nationale
et des Forces armées
Députée du Finistère*

et par

Jean-Louis CARRERE

*Président de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées
Sénateur des Landes*

Défense :
**nouveaux enjeux économiques
et géostratégiques**

Sous le Haut patronage du Président de la République

Monsieur François HOLLANDE

En présence de

Jean-Yves LE DRIAN

Ministre de la Défense

Site de l'Université d'été de la Défense

www.universite-defense.org

Sur Twitter

@Univ_Defense

Contact

organisation@universite-defense.org

Sommaire

Avant propos²	4
Lundi 11 septembre – Allocution de bienvenue de l'Amiral Bernard ROGEL, Chef d'Etat-major de la Marine • Centre d'Instruction Navale	5
Lundi 11 septembre - Ateliers • Centre d'Instruction Navale	10
« Le dialogue Etat - Industries, aujourd'hui et dans 10 ans »	
« Coopération politique, militaire et industrielle »	
« Les choix technologiques, de la Recherche au produit final »	
« Les pays émergents au coeur de la concurrence internationale »	
« L'approche globale des systèmes »	
Lundi 11 septembre - Forums des Rencontres • Centre d'Instruction Navale	25
Lundi 11 septembre - Océanopolis	34
Discours d'accueil de François CUILLANDRE , maire de Brest, président de Brest métropole océane	
Intervention de Jean-Louis CARRERE , sénateur des Landes, président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées	
Intervention de Patricia ADAM , députée du Finistère, présidente de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées	
Discours de Jean-Yves LE DRIAN , ministre de la Défense	
Mardi 11 septembre - Petit-déjeuner débat • Le Quartz	43
Mardi 11 septembre - Séance plénière • Le Quartz	
Ouverture de la séance plénière par Michel FOUCHER , Directeur de la formation, des études et de la recherche à l'IHEDN, ancien ambassadeur	
Clôture par Patrick BOISSIER , Président-Directeur général de DCNS	
Mardi 11 septembre - Allocutions officielles • Le Quartz	
Allocution de Jean-Louis CARRERE , sénateur des Landes, président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées	
Patricia ADAM , députée du Finistère, présidente de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées	

Avant-propos

L'Université d'été de la Défense se veut un espace de libre expression et d'échanges décomplexés entre les responsables politiques, militaires, administratifs, industriels, journalistes et experts qui comptent dans le milieu de la défense.

Pour atteindre cet objectif de liberté de ton sur des sujets par nature sensibles et confidentiels traditionnellement marqués par des discours convenus, les participants sont expressément invités à appliquer la règle connue sous le nom de « Chatham House rule », qui s'énonce ainsi :

« Au cours des différentes réunions tenues sous l'égide de l'Université d'été de la Défense, les participants sont invités à parler librement en tant qu'individu et non comme représentant d'institutions ou d'entreprises. Ils peuvent ainsi exprimer des points de vue personnels aussi critiques soient-ils et formuler des propositions aussi audacieuses soient-elles. Aucune utilisation publique nominale des propos ou des discussions n'est autorisée par un des participants quel que soit sa fonction, sans l'autorisation expresse de l'orateur. En cas de violation de cette règle, l'auteur sera exclu des réunions suivantes. »

Afin de respecter ce principe, le verbatim de l'Université reprend *in extenso* les débats des séances « publiques » et respecte l'anonymat des intervenants lorsqu'ils en ont exprimé le vœu.

En revanche, les ateliers, plus intimes et confidentiels par nature, sont retranscrits sous forme de synthèse.

Centre d'Instruction Navale

Allocution de bienvenue

de

l'Amiral Bernard ROGEL

Chef d'Etat-major de la Marine

Madame et Monsieur le Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale et du Sénat,

Messieurs les parlementaires,

Mesdames et Messieurs les officiers généraux,

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux, au nom de l'ensemble des armées de vous accueillir dans la Marine nationale et à Brest pour les travaux de cette 10^{ème} édition de l'Université d'été de la défense. Cette ville, située là où finit la terre, est très représentative des enjeux de demain de notre pays, à la croisée de la mer et de la terre.

Je veux saluer tous ceux d'entre vous qui nous font l'honneur de leur présence et je tiens à remercier vivement les « universitaires » des nombreux pays qui viennent apporter une dimension européenne et internationale à ces rencontres.

Ce matin, vous avez eu l'occasion d'échanger idées et expériences au sein des différents ateliers ou forums qui vous ont été proposés.

Les présentations auxquelles vous allez assister cet après-midi vous permettront de mieux apprécier les moyens que la marine nationale et les autres armées mettent en œuvre, ensemble, sur le terrain, dans le cadre des fonctions stratégiques du Livre Blanc de 2008.

J'adresse également ma gratitude à mon grand ami l'amiral Mark STANHOPE, First Sea Lord, qui nous rejoindra ce soir et qui n'a pas hésité à mettre l'une de ses frégates à notre disposition. L'esprit de Lancaster House souffle sur ces Universités d'été et je m'en réjouis vivement !

Je remercie mes homologues de l'armée de terre et de l'air d'avoir déployé des unités, très loin de leurs bases, pour ces présentations. Cela vous permettra d'appréhender combien nous sommes sensibles les uns et les autres à la nécessaire cohérence interarmées de notre outil opérationnel car nos trois armées œuvrent, partout, au quotidien et souvent ensemble.

* * *

Je voudrais d'ailleurs, en tant que chef d'état-major de la Marine, et en tant qu'ancien responsable des opérations interarmées, en profiter pour rendre hommage à ces femmes et à ces hommes qui ont choisi le métier militaire pour servir leur pays. Ils ont réussi ces dernières années à remplir toutes les missions qui leur ont été confiées avec

un grand professionnalisme qui a été partout remarqué, tout en menant de front des réformes d'une ampleur jamais connue depuis une cinquantaine d'années.

Il ne suffit pas d'être un bon technicien pour être un bon militaire. Il faut avoir un sens exemplaire de l'engagement, un don de soi pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, une disponibilité hors du commun de notre société et, enfin, la volonté de servir la communauté au détriment parfois de sa propre famille. Ces qualités deviennent rares. Ces femmes et ces hommes constituent la pierre d'angle de la défense, pilier des intérêts de la Nation. Leur dynamisme, leur motivation, leur enthousiasme constituent un véritable trésor. Nous devons impérativement veiller à le préserver.

En tout cas, aujourd'hui, je peux vous le dire : rien ne peut me rendre plus confiant dans l'avenir que d'aller à la rencontre de mes marins : Je suis fier d'eux, j'ai confiance en eux.

* * *

Mesdames et messieurs, le thème retenu pour cette rencontre « Défense : nouveaux enjeux économiques et stratégiques », restitue bien le fait que nous sommes confrontés aujourd'hui à une forte recomposition du monde et qu'il est urgent de nous interroger sur les réponses que la France peut et doit y apporter.

Nous sommes dans un monde qui n'est plus ni en guerre ni en paix, mais qui est fortement instable et dont l'avenir paraît bien incertain. Certains parleront du retour de la surprise stratégique, d'autres de l'imprévisibilité des crises. Le printemps arabe qui s'est déroulé à nos portes sans que personne ne l'ait vraiment anticipé doit nous inciter à l'humilité dans les études prospectives et nous conduire à balayer un champ large bien au delà des simples planifications du passé. L'enchevêtrement et le caractère mondial de certains de nos réseaux rendent parfois complexe la définition de nos intérêts et brouillent la notion même de défense. Et les questions sont nombreuses auxquelles il faut apporter une réponse : se défendre contre qui ? Contre quoi ? Quels sont nos intérêts vitaux, stratégiques et quotidiens ? Comment les articuler avec ceux de nos alliés ? Que seront-ils demain ? Car il s'agit bien de défendre nos intérêts de demain et non ceux d'hier dans un monde qui bouge très vite.

Retirer le retour d'expérience de nos opérations est vital mais ne suffit pas. Il faut réussir à identifier les enjeux de notre pays dans un champ qui dépasse largement celui des seules opérations extérieures. Lui donner une vision, un projet pour ne pas se retrouver dans une stratégie de repli qui consisterait à rogner en permanence sur les forces parce qu'on ne sait plus très clairement ce que l'on doit défendre. C'est tout l'objet des travaux actuellement menés par la commission du Livre Blanc et qui rendent si importantes nos rencontres d'aujourd'hui et de demain.

Je voudrais pour ma part vous proposer, dans une liste naturellement non exhaustive quelques uns des principaux enjeux économiques et stratégiques tels qu'ils m'apparaissent en les illustrant parfois, vous voudrez bien me le pardonner, dans le domaine maritime.

Premier enjeu : celui de l'impact de la mondialisation sur notre sécurité.

Nous dépendons aujourd'hui de flux extrêmement variés. Cette dépendance est si forte que la moindre action, n'importe où dans le monde qui vient en perturber le cours peut avoir des conséquences immédiates sur notre économie. Ces "global Commons" illustrent la complexité et l'enchevêtrement de nos économies.

La cyber criminalité en est l'exemple le plus évident. Elle peut avoir des conséquences graves dans le domaine financier, et même dans le fonctionnement de l'Etat. L'espace en est un autre exemple car nous sommes aujourd'hui très dépendants de lui, en particulier pour le positionnement de nos mobiles, civils ou militaires.

Il en va de même pour les flux maritimes ! Car ce que j'appelle le Sea network est tout aussi essentiel et tout aussi capable, en cas de défaillance, de fragiliser notre économie, notre sécurité et nos intérêts nationaux ! C'est sans doute pour cela que l'Union européenne, l'OTAN, mais aussi la Russie, la Chine, le Japon, l'Inde se sont mobilisés pour combattre le phénomène de la piraterie qui touche aujourd'hui l'Océan indien et le Golfe de Guinée. Ces flux comprennent bien sûr le transport des biens mais aussi celui des communications mondiales dont 95% sont assurées par des câbles sous-marins transocéaniques.

Et pour le dire de façon plus imagée, j'ajouterais qu'aujourd'hui, nous devons avoir conscience que, selon le principe de la théorie chère à Lorenz, un simple battement d'aile de papillon dans un détroit peut entraîner un tsunami financier en Europe.

Permettez-moi de citer un exemple :

Actuellement, la route stratégique majeure pour les conteneurs transite par la mer de Chine, le détroit de Malacca, avant de parcourir l'océan Indien, de franchir le canal de Suez et de traverser la Méditerranée. Elle fournit ainsi l'essentiel de notre industrie automobile, aérospatiale et de nos biens de consommation.

Cet exemple pourrait être décliné dans bien d'autres secteurs, mais il illustre le fait que toute crise ou toute rupture d'approvisionnement située sur cette trajectoire ne manqueraient pas d'avoir un impact majeur sur la santé économique de notre pays et de l'Europe.

C'est d'ailleurs cette dépendance croissante des pays aux flux maritimes qui fait que l'embargo maritime est le premier moyen de pression pour faire fléchir un pays récalcitrant.

Bien sûr, un seul pays ne peut pas sécuriser l'ensemble des flux maritimes. Il s'agit là d'un objectif qui doit être partagé, mais il convient de se rappeler que dans les zones de crise, chaque pays a une tendance naturelle à protéger son propre pavillon avant d'aller s'occuper des autres. Ces flux sont également sensibles aux menaces asymétriques comme les vedettes suicides ou les mines et la problématique demeure la même dans un détroit éloigné ou près de nos côtes.

Deuxième enjeu : Les enjeux de souveraineté et la guerre des ressources.

Ce phénomène de mondialisation dont je viens de décrire les effets est concomitant, et cela peut paraître paradoxal, avec celui de la réaffirmation des souverainetés. En réalité, celui-ci est souvent lié à la problématique générale des ressources nécessaires au fonctionnement de notre économie, voire de nos outils stratégiques. Nous retrouvons naturellement cette problématique dans les contestations de territoires maritimes. Car au moment où les ressources minérales à terre se raréfient et deviennent un enjeu stratégique, les progrès technologiques de prospection et d'extraction les rendent désormais accessibles dans les fonds marins. C'est ainsi que dans le cadre de la Convention de Montego Bay, 74 pays, dont la France, ont demandé l'extension de leur plateau continental. J'appelle votre attention sur le fait, qu'à cet égard, nous disposons déjà, ce qui nous différencie de nos camarades européens, de la deuxième ZEE mondiale, 20 fois la taille de la métropole, dont 97% se trouve dans les territoires ultramarins. C'est une ZEE riche en potentialités pour notre pays comme le montre le début de l'exploitation pétrolière marine en Guyane.

Ces conflits de souveraineté trouvent aujourd'hui leur illustration en Mer de Chine et en Arctique. Ils sont le précurseur de ce qui pourrait se passer demain dans nos DOM/COM. Ce que nous connaissons aujourd'hui dans le domaine des ressources halieutiques, qui sont pillées si elles ne sont pas surveillées, s'étendra sans nul doute aux ressources minérales. C'est pourquoi, les forces de souveraineté revêtent, à mon sens une importance toute particulière.

Troisième enjeu : la contraction du temps.

L'accélération du temps médiatique est une conséquence directe du développement des technologies de l'information et des réseaux sociaux.

La diffusion massive en temps réel de données d'informations, d'images et d'idées est venue bousculer les règles et transformer en profondeur les relations entre les Etats et les sociétés.

Ainsi, nous assistons aujourd'hui à un écrasement des temps médiatique, politique et militaire. Les temps dont disposent les armées pour réagir sont souvent courts et les crises, plus rapides et plus imprévisibles, exigent des réponses à la fois précises et immédiates. Il s'agit là d'une évolution majeure dans l'emploi de nos forces.

Il s'agit donc d'intervenir très rapidement en jetant un dispositif. C'est pourquoi le pré positionnement de forces polyvalentes dans les zones de crise, et partout où cela est nécessaire, est important, tant en terme de connaissance et d'anticipation qu'en terme de capacité d'action et de manœuvre stratégique. C'est vrai à terre, c'est encore plus vrai à la mer car les temps de déploiement de forces maritimes sont longs : 14 jours pour aller de Toulon au détroit d'Ormuz. Mais, en contrepartie, l'accès à la terre par la mer, lorsqu'il est possible, possède un avantage : c'est qu'il ne bouscule pas les frontières terrestres et aériennes qui en temps de crise existent toujours. Nous en avons eu la démonstration lors d'opérations récentes.

Quatrième enjeu : celui du durcissement des opérations de crise et du développement des trafics.

Qu'elles soient terrestres, navales ou aériennes, nos forces sont désormais confrontées à des adversaires déterminés, ayant souvent recours à des modes d'action asymétriques et disposant d'un équipement lourd que l'on peut acquérir aisément. Ce qui est vrai dans les opérations extérieures le devient malheureusement dans les opérations permanentes de nos armées.

Ainsi, en mer, les opérations de lutte contre la drogue conduisent la plupart du temps à déployer face à des adversaires de mieux en mieux équipés un dispositif cohérent composé d'une frégate, un avion de patrouille maritime, un hélicoptère ou des commandos. Ce ne sont jamais des opérations simples (mais qui ont permis de saisir 10 t de drogue l'année dernière !).

Ce durcissement, nous le retrouvons également dans le niveau de violence lors de ces missions. Ainsi, en 2011, 35 personnes ont été tuées en Océan Indien par des pirates d'après le rapport du Bureau Maritime International. Dans cette zone, les attaques prononcées, en particulier contre les thoniers dont nous assurons la protection, se font maintenant systématiquement avec échanges de coups de feu. Une de nos vedettes de gendarmerie a du prononcer des coups de semonce en Guyane devant la violence des actes perpétrés par des pêcheurs illégaux contre les gendarmes chargés de verbaliser. J'ai également une pensée pour nos deux camarades de l'Armée de terre, assassinés il y a quelques mois par des orpailleurs en Guyane. Ce qui n'était, il y a quelques années, que des cas isolés est aujourd'hui devenu la règle.

* * *

Pour les armées dans leur ensemble, comme pour la marine nationale en particulier, tous ces enjeux ont déjà un impact sur l'exécution de nos missions.

Dans un tel contexte, les armées ont pour mission d'assurer la protection de nos intérêts, qu'ils soient économiques ou stratégiques, ainsi que la sécurité de nos concitoyens.

Vous rencontrerez tout à l'heure une partie des acteurs des trois armées opérant ces missions dans les cinq fonctions stratégiques, bien au-delà de celle de l'intervention

qui est la plus visible, mais qui n'est pas unique. Je ne m'y attarde pas puisqu'une présentation sur le terrain est toujours plus parlante qu'un long discours.

* * *

Membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, membre fondateur de l'Union Européenne et de l'OTAN, la France est investie de responsabilités et de devoirs particuliers dans les domaines de la sécurité de ses ressortissants et de la prévention des crises, y compris en mer.

Dans ce contexte mondialisé où tout s'enchevêtre, nous devons être aptes à répondre à ces nouveaux enjeux qui nécessitent une panoplie de capacités de toutes les armées, dans un contexte souvent interministériel et multinational.

Nous devons donc bâtir la caisse à outils pertinente dont le chef des armées aura besoin pour répondre aux défis de défense et de sécurité de notre pays. Dans un contexte budgétaire contraint, nous pouvons naturellement rechercher à partager mieux, dans un souci d'efficacité opérationnelle et d'économies, avec nos alliés. Mais il convient d'abord de se poser la question : quelles sont les limites ou les contraintes d'un tel partage pour ne pas aller au devant d'une cruelle désillusion ?

Cela nous impose un travail important, notamment au sein de l'Union européenne, à la fois sur la description de nos intérêts souverains et sur ceux que nous pouvons, sans arrière pensée partager. Mais aussi sur notre politique étrangère commune car les éventuelles mutualisations de capacités dépendront de notre capacité à apporter une réponse politique commune aux crises.

De nombreuses questions donc qui sont aujourd'hui débattues au sein de la Commission du Livre Blanc. Je souhaite que cette 10ème Université d'été puisse également nous aider à mieux définir les réponses que nous voulons apporter pour y faire face, ensemble.

Atelier n°1

Les enjeux de la maritimisation

co-présidé par

Jeanny LORGEUX

Sénateur du Loir-et-Cher

André TRILLARD

Sénateur de la Loire-Atlantique

*Secrétaire de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées*

Gilbert LE BRIS

Député du Finistère

et

Madeleine MOON

*Membre de la Commission de la Défense
de la Chambre des Communes - UK*

Animé par

Joseph HENROTIN

Directeur de la rédaction de DSI

Les débats ont été menés sur la base du rapport d'information en date du 17 juillet 2012 sur « la maritimisation », fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, ainsi que sur la séance de travail préliminaire menée dans le cadre de l'Université d'été, le 27 juin au Sénat.

Afin de lancer le débat, messieurs les Sénateurs Jeanny LORGEUX et André TRILLARD (co-présidents du groupe de travail sénatorial) ont rappelé les grandes lignes de leurs travaux :

- Le phénomène de mondialisation a exacerbé l'importance des enjeux maritimes tant au regard de l'accès aux ressources que nous offrent et devraient nous offrir dans le futur les espaces maritimes, qu'à celui de la circulation sur les océans, premier vecteur de cette mondialisation.
- Ce changement génère *de facto* une nouvelle dimension du rôle et de la concurrence des Etats en mer.

- La France, qui se trouve au deuxième rang mondial pour la surface de sa Zone Economique Exclusive (ZEE), se trouve dès lors face à autant d'opportunités que de risques et menaces, qu'il convient de prendre en compte à l'aune de capacités navales de plus en plus sujettes à la contrainte budgétaire.
- Bien que l'importance de ces défis soit prégnante depuis plusieurs années maintenant, ils n'ont toutefois pas été pris en compte par le précédent Livre blanc sur la défense et la sécurité de 2008. Il convient désormais que la prochaine édition du Livre blanc en préparation intègre pleinement ces enjeux de la maritimisation.

Ce propos liminaire a été prolongé par monsieur le député Gilbert LE BRIS, qui est revenu sur l'importance des espaces maritimes pour l'avenir de notre planète. Cette importance est d'autant plus critique pour la France que la mer constitue une véritable opportunité pour la France et que la très grande majorité du territoire maritime français ne se situe pas au large de la France métropolitaine mais outre-mer. Aussi, il revient de préserver les richesses avérées ou potentielles de nos espaces maritimes de toutes les convoitises. Or, le maintien de capacités suffisantes pour assurer l'intégrité de nos espaces maritimes se heurte à la très forte contrainte budgétaire à laquelle doit faire face la France.

Pour compléter ces propos liminaires, les participants à cet atelier ont pu bénéficier d'une vision élargie des enjeux liés aux espaces maritimes à l'aune d'une perception britannique sur la question proposée par Madame Moon. Ainsi, si contrairement à la France, le Royaume-Uni a toujours été une nation maritime, ce n'est pas pour autant qu'il a également toujours été une puissance maritime. Cette ambition de puissance maritime a en effet pu être affirmée pendant de longues années au cours de l'histoire. Elle traduisait une volonté politique motivée par la situation insulaire du Royaume-Uni qui n'a pu penser son développement et la protection de ses intérêts qu'au-delà de ses côtes. Aujourd'hui, le Royaume-Uni n'est donc plus cette puissance maritime qu'il fut pendant près de 250 années. Il se trouve également confronté aux défis de la maritimisation et il ne peut plus seul y faire face, à l'instar de ses voisins Européens, et de la France en particulier.

Le débat s'est ensuite installé entre les différents participants présents sur l'estrade et dans la salle. On retiendra de ces échanges les principaux points suivants :

La perception des enjeux de cette maritimisation fait encore débat en France, notamment à l'aune du paradoxe français en la matière qui veut que la France ne soit pas un pays de culture maritime même si le fait maritime s'est progressivement installé dans le quotidien des Français, tant sous ses aspects les plus positifs (popularité des grandes courses au large, ...) que négatifs (marées noires, piraterie,...).

Aux yeux de plusieurs intervenants, cette perception déséquilibrée s'est traduite par une absence de prise en compte de l'importance stratégique des espaces maritimes dans le précédent Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale. C'est d'ailleurs en cela que la maritimisation reste avant tout un concept, même si elle repose sur des réalités, notamment économiques, indiscutables. Pourtant, la France n'est pas pour autant dépourvue de cette capacité d'appréciation des enjeux maritimes. Ainsi, il a été rappelé que tous les éléments d'une véritable stratégie maritime ont été énoncés dans la « Stratégie nationale pour la mer et les océans », dite « Livre Bleu », élaborée en 2009 sous la responsabilité du Secrétariat général de la mer. Toutefois, cette stratégie, qui soulignait d'ores et déjà les opportunités que représentent les espaces et l'économie maritimes pour la France, n'a pas fait l'objet d'une véritable mise en œuvre, faute de volonté politique suffisamment affirmée.

Cette volonté politique ramène à la question du maintien de capacités navales nécessaires pour la préservation de nos intérêts. Il a ainsi été rappelé que le format de la marine nationale était désormais « juste suffisant » pour assurer les missions qui lui sont confiées. Certains interlocuteurs ont souligné le paradoxe d'une période qui a vu

le nombre de frégates être réduit de 45 % en l'espace de 12 ans, alors que les enjeux maritimes n'ont cessé de prendre de l'importance, notamment au regard de nombreux pays, puissances émergentes, qui ne cachent pas leur ambition d'affirmer leur volonté sur certains espaces maritimes. Qui plus est, la France devra remplacer ou moderniser 75 % à 100 % de ses équipements navals au cours des dix prochaines années.

Il s'agit donc de trouver des solutions pour faire face à ce défi capacitaire. La coopération a naturellement été abordée. Or, il se trouve que cette voie comporte autant de solutions que de pièges. Ainsi, il a été fait remarquer que l'opération Atalante pouvait être présentée comme un point extrêmement positif traduisant la capacité des états européens à s'unir pour conduire ce qui est devenu l'opération navale la plus longue de ces dernières décennies. Pourtant, il convient de ne pas oublier que si cette opération a fait consensus, c'est qu'elle est menée dans un environnement d'absence de danger militaire pour les navires déployés. Il pourrait en être tout autrement face à une menace beaucoup plus sérieuse pour les bâtiments et leurs équipages...

Le partage capacitaire a également été mentionné comme une piste à explorer. Mais ici aussi, il convient d'être extrêmement prudent. D'abord, parce qu'une fois une capacité abandonnée, il faut énormément de temps et de moyens financiers pour la recouvrer. Ensuite, parce qu'il n'existe pas vraiment de capacité « anodine » pouvant être facilement déléguée à un partenaire. Ainsi, une capacité comme la guerre des mines ne pourrait faire l'objet d'une simple spécialisation confiée à un ou deux pays qui en deviendraient les seuls détenteurs. Comme nous l'ont montré les récentes opérations en Libye, le mouillage de mines sous-marines ne nécessite pas de moyens extrêmement sophistiqué et est donc à la portée de nombreux acteurs potentiellement hostiles. Que se passerait-il si une organisation terroriste venait à mouiller, ne serait-ce qu'une seule mine au large d'un port majeur européen en laissant entendre de l'avoir fait sur les approches d'autres grands ports ? On peut en effet imaginer que le trafic soit aussitôt interrompu et que chaque Etat soit contraint d'attendre que les moyens de déminage soient disponibles, sachant que tous se considèrent comme prioritaires...

Il n'empêche que la coopération reste une solution inévitable et qu'il s'agit de définir les domaines et surtout les modalités adaptées. Le Royaume-Uni et la France, seuls pays européens à posséder une véritable capacité océanique, ont ici un rôle à jouer ; et les accords de Lancaster House constituent une base à exploiter et à faire vivre.

La contrainte budgétaire oblige en effet à explorer et mettre en place de nouvelles approches tant le maintien de capacités navales à la mesure des enjeux de la maritimisation ne peut se satisfaire de budgets insuffisants ou d'un saupoudrage inefficace. A ce titre, les enjeux maritimes concernent de nombreux autres acteurs de la sphère publique et privée. Dès lors, la Défense ne saurait être la seule concernée par les efforts à produire. C'est en cela qu'il convient d'étudier comment impliquer plus encore dans cet effort les opérateurs privés, premiers bénéficiaires d'une sécurité et d'une sûreté maritime sans lesquelles ils ne pourraient conduire leurs activités. L'ensemble de la filière navale et maritime doit donc être mobilisée pour préserver les intérêts stratégiques de la France et pour sauvegarder les capacités industrielles nécessaires à cet effet.

Pour conclure, il a été souligné que sans une volonté politique affirmée, la maritimisation ne restera qu'un concept, tant du point de vue d'une stratégie effective que des moyens financiers pour la réaliser.

Atelier n°2

Les grandes fonctions stratégiques: quelles priorités ?

Co-présidé par

Didier BOULAUD

*Sénateur de la Nièvre,
Vice-président de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées*

et

Philippe VITEL

*Député du Var,
Vice-président de la Commission de la Défense nationale
et des Forces armées*

Animé par

Nathalie GUIBERT

Correspondante Défense au journal Le Monde

Dans leurs propos introductifs, le député Philippe VITEL et le sénateur Didier BOULAND ont rappelé que le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (LBDSN) de 2008 avait proposé « un nouvel équilibre des fonctions stratégiques classiques, auxquelles il avait été ajouté une nouvelle fonction Connaissance et Anticipation. Ces fonctions s'intégraient dans un continuum défense-sécurité ». Ils ont mis en garde contre un agencement trop rigide qui interdirait à la France de s'adapter rapidement le cas échéant à un scénario de montée en puissance. Car, si c'est bien « la combinaison des différentes fonctions qui dimensionne notre outil de défense », encore faut-il ne pas accorder plus d'importance que nécessaire à une démarche parfois très conceptuelle. Il a d'ailleurs été rappelé que la France était l'un des très rares pays – peut-être le seul – à retenir un tel cadre conceptuel.

Il n'empêche qu'il découle directement de ces fonctions stratégiques et de leur cohérence les différents contrats opérationnels pour les forces et les systèmes de forces sous-tendant les capacités de l'architecture de défense nationale.

La demande du Président de la République à l'actuelle commission du Livre blanc est très clairement énoncée concernant les fonctions stratégiques : quelle cohérence de l'outil militaire ? Quelle articulation entre les différentes fonctions ? Le débat est lancé !

Sur la question de la cohérence d'abord. Plusieurs participants et animateurs ont insisté pour revenir sur la notion même de cohérence. Elle obéit à plusieurs principes que sont la globalité, la permanence, l'unicité, la déconcentration et l'indépendance ; et à des objectifs que l'on peut résumer par les mots-clefs d'« intérêts fondamentaux », d'« Europe », d'« Alliance » et de « défense globale ». Première question : certains principes ou objectifs ne sont-ils pas remis en cause par la contrainte budgétaire ? Ne faut-il pas raisonner en termes d'adéquation entre ambitions et moyens ? Ou bien faut-il au contraire d'abord définir une stratégie d'action et s'assurer ensuite de sa faisabilité financière ?

La première fonction stratégique abordée spontanément par la salle fut la dissuasion. Il a été rappelé que cette fonction est certes assurée en premier chef par les deux composantes nucléaires, mais aussi par l'ensemble de l'outil de défense. La Marine nationale dans son ensemble, la totalité de l'Armée de l'Air et l'Armée de Terre participent la crédibilité de la dissuasion française. Les adversaires potentiels ne doivent pas avoir le moindre doute sur la détermination des forces armées. Les forces conventionnelles font partie intégrante du concept de dissuasion et offrent au décideur politique « une liberté d'action » dans le cadre de la dialectique nucléaire. Sur ce dernier point, elles sont l'une des garanties de la doctrine de non-emploi de l'arme nucléaire. Après discussion, il a été acté que le maintien des deux composantes s'imposait. La pertinence de leur complémentarité reste avérée. Il a notamment été souligné que la composante aérienne appuyait la diplomatie française. Elle est en effet visible et très réactive.

Les débats ont ensuite porté sur les menaces. Plusieurs cas concrets, dont le Sahel, ont été ainsi abordés. Il sera à l'avenir de plus en plus difficile de répondre à des demandes croissantes de formation dans le cadre des accords de défense, avec nos partenaires africains en particulier. Il a été aussi souligné que les menaces provenaient toujours du sol, y compris dans le cas de menaces maritimes à l'instar de la piraterie somalienne. Surtout, il a été fait remarquer que l'appréciation de la menace est d'essence politique. C'est pour cette raison même qu'il reste très délicat de progresser de concert avec nos partenaires européens. Le spectre d'un retrait américain de la sphère européenne se précisant, l'Europe de la défense est à nouveau évoquée avec insistance. Mais sur quelle vision commune de l'adversité ? A ce titre, la question de la mutualisation risque d'être un piège car il faut pour cela un cadre d'action commun. Resteraient alors les accords plus restreints entre Etats-membres partageant une volonté politique convergente. Néanmoins, force est de constater que, pour l'heure, la relation franco-britannique est loin de porter tous ses fruits, et tout particulièrement en ce qui concerne le volet industriel.

Sur les priorités stratégiques, il a été proposé de distinguer deux points : 1) ce que l'on doit absolument être en mesure de faire ; 2) ce que l'on aimerait faire. Cela revient en définitive à faire la part entre ce qui reste impérativement du devoir de l'Etat et ce qui relève de la seule volonté. La première catégorie renvoie aux intérêts vitaux (territoire national, infrastructures critiques, flux stratégiques, etc.). La seconde correspond à nos obligations de puissance internationale, que ce soit dans le cadre européen, otanien, ou encore onusien. Pour cette dernière catégorie, les priorités devraient s'effectuer en fonction du principe du retour sur investissement et de choix qui n'appartiennent qu'aux plus hautes instances dirigeantes.

Sur la question du maintien ou de l'abandon des capacités, l'unanimité a prévalu. Le choix de l'homothétie renverrait à l'illusion que l'outil de défense a été préservé. Il faudrait en vérité se concentrer sur la notion de réversibilité. C'est le seul véritable « garde-fou » des décisions à venir. Si des capacités venaient à être supprimées ou fortement dégradées, alors la plus grande méfiance serait requise tout comme une attention redoublée sur le maintien de la cohérence d'ensemble de l'architecture de défense.

Les travaux ont été conclus par la nécessité de réactualiser le LBDSN car l'évolution du contexte international le justifie amplement. Parmi les points-clefs à traiter figurent

en bonne place la nécessité d'assurer un « modèle » sur une temporalité de long terme (15 ans), des mécanismes de remontée en puissance et une hiérarchisation de nos priorités géographiques.

Atelier n°3

Capacités industrielles militaires critiques

Co-présidé par

Alain ROUSSET

Député de la Gironde

Daniel REINER

Sénateur de la Meurthe-et-Moselle,

*Vice-président de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées*

et

Yves POZZO di BORGIO

Sénateur de Paris,

*Vice-président de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées*

Animé par

Jean Dominique MERCHET

Directeur adjoint de la rédaction de Marianne

Le rapport d'information en date du 4 juillet 2012 sur « Les capacités industrielles souveraines/capacités industrielles militaires critiques », fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, a servi de support au débat. Il a été présenté en introduction par deux des auteurs, les Sénateurs Daniel REINER (co-président du groupe de travail) et Jacques GAUTIER.

Le rapport d'information a été approuvé à l'unanimité par la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées. Il est le résultat de quatre années d'investigations passées à étudier le programme 146 d'équipement des forces, il est nourri de ce qui se passe sur le terrain. Il contient au moins trois enseignements.

1- Il serait dangereux d'effectuer des ajustements budgétaires avant une révision préalable de l'analyse stratégique, faute de quoi ils seraient faits en fonction d'autres contingences que celles des besoins des armées. C'est pourquoi ces ajustements interviendront après la remise du Livre blanc.

2- La coopération européenne n'est plus une option mais une nécessité. Or il n'y aura pas de défense européenne sans une vision stratégique partagée. Ce ne sera peut-être pas à 27, il faut donc que tous les pays qui le veulent s'engagent dans cette direction.

S'agissant de l'industrie, il ne pourra pas y avoir de coopération efficace avec les pratiques actuelles dont celle du juste retour.

3- La cohérence de notre démarche stratégique s'avère insuffisante sur deux points en particulier (Livre blanc de 2008) :

- On ne voit pas comment on passe de l'analyse opérationnelle et géostratégique –menaces, risques et situations d'engagement les plus probables- au format des armées ;
- La stratégie d'acquisition fait défaut. C'est un point important car il y a bien une différence de méthode entre une stratégie d'acquisition pour satisfaire les besoins des armées et une stratégie industrielle.

A cela il faut ajouter que le Comité ministériel d'investissement (CMI) du ministère de la défense n'a pas joué son rôle. Il manque une instance de concertation regroupant les politiques, militaires, industriels et chercheurs pour assurer la cohérence entre les besoins des armées, la stratégie industrielle et la stratégie de recherche technologique car il ne peut y avoir qu'une politique. Cette concertation est d'autant plus nécessaire que la maturation des technologies se fait mal en France où on ne sait pas valoriser la recherche et la créativité. Le cas des matériaux que l'on a quasiment abandonnés est, à cet égard, exemplaire. Les capacités (créativité, innovation, dynamisme) des entreprises -PME et NTI en particulier- ne sont pas exploitées alors que les contraintes administratives auxquelles elles sont confrontées (cas des marchés publics notamment) les desservent vis-à-vis de la concurrence. Enfin, La dualité civil/militaire de l'industrie n'est pas suffisamment valorisée.

* * *

Débat

Dans le contexte budgétaire et financier difficile auquel nous sommes confrontés, la satisfaction des besoins capacitaires des armées, le soutien aux industries et à la recherche technologique de défense ainsi que l'impact « économie et emploi » s'opposent-ils ou convergent-ils ? Au regard des priorités françaises réaffirmées en matière de souveraineté de défense et de redressement productif, l'objectif est la recherche de consensus, à défaut d'une convergence.

Si l'on considère le bilan dressé en matière de recherche technologique, d'industrie de défense et d'analyses stratégiques, le chemin à parcourir reste long. En effet, le constat est sévère.

- L'analyse stratégique, qui devrait servir de base à toutes décisions de réajustement des programmes et des capacités, demeure insuffisante, et notamment dans le Livre Blanc de Défense et Sécurité Nationale (LBDSN) de 2008. Quelles sont les priorités stratégiques françaises ? Dans quels domaines la France fait-elle le choix de la souveraineté ? Quels sont les domaines ouverts à une mutualisation ou à une coopération ? Quels domaines la France accepterait-elle de « sacrifier » dans une démarche européenne de spécialisation qui apparaît incontournable sur le long terme ? Toutes ces questions sont restées sans réponse claire pour le moment.
- La faiblesse française en matière de maturation des technologies pénalise les opérationnels autant que les industriels (*se référer à l'atelier 3 de l'université d'été de la défense 2011 : «Les choix technologiques – de la recherche au produit»*). Celle-ci est accentuée par la réduction des budgets affectés aux études amont qui sont passés de près de 1,7 Md€ à 700 M€ en moins d'une vingtaine d'années. Or, le passage de « la vallée de la mort » des technologies représente la garantie de retour sur investissement des

efforts consentis par la France dans la recherche amont et la mise en valeur de la créativité des PME et PMI nationales. Les principales difficultés à résoudre dans ce domaine sont le financement et la consolidation d'un tissu industriel mal équilibré entre grands groupes et PME-PMI isolées ainsi que leurs relations avec la recherche. Le petit nombre d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) en France constitue de plus un très gros handicap.

- La politique industrielle française de défense est fragilisée. Le résultat est une spécialisation non choisie, ne résultant pas d'une « évolution dirigée », à l'instar de la détérioration du secteur des munitions que personne ne peut réellement expliquer.

Mais la situation n'est pas irréversible. La France dispose d'ores et déjà d'atouts qu'il lui faut renforcer grâce à une volonté politique forte.

- Le LBDSN pourrait devenir la pierre angulaire de l'analyse stratégique et des choix en matière de défense et de souveraineté. Pour cela, il devra intégrer, dans sa prochaine édition, l'évolution géostratégique et son impact sur le format des forces armées. Il s'agit d'aboutir à une nouvelle cohérence stratégique.
- La DGA, véritable outil de politique industrielle française de défense, doit réaffirmer clairement son rôle dans ce domaine. Ce constat avait déjà été fait l'an dernier.
- Dans la continuité du Conseil National de l'Industrie, une véritable instance « d'intelligence économique » pourrait être créée afin de définir une stratégie industrielle et de recherche technologique française pour répondre à la fois aux besoins des armées et aux intérêts économiques nationaux. Elle pourrait aller au-delà du secteur de la défense.
- Des outils financiers devront être mis en place pour assurer le financement de la R&T.

Enfin, à l'échelle européenne qui est indissociable de ces problématiques, devra être opéré un renforcement des coopérations et des mutualisations déjà initiées et un engagement de l'ensemble des pays dans un processus de spécialisation. Beaucoup de progrès ont été faits dans ces domaines sur le plan opérationnel au cours des dernières années grâce aux nombreuses opérations réalisées en coalition.

Sur le plan des coopérations industrielles, des exemples peuvent être cités comme des réussites (FREMM, SAMPT, METEOR, A 400M, NH 90, domaine spatial...), mais s'ils veulent plus d'efficacité, les Etats membres devront lutter contre le travers des versions spécifiques par pays pour se concentrer sur une version commune, plus efficace, plus rentable et plus cohérente en termes de certification, d'interopérabilité et d'emploi entre alliés mais aussi de compétitivité pour l'exportation. Il n'y a plus le choix, il faut mieux organiser cette coopération. Dans cette perspective, l'EDA comme l'OCCAR peuvent assurément être mieux utilisés par les différents ministères de la défense mais aussi par les industriels.

La spécialisation, si elle apparaît incontournable, ne se fera que sur le long terme en raison des efforts politiques et diplomatiques nécessaires pour que les pays opèrent des choix complémentaires et européens en matière de filières. Si les gouvernements ont un rôle à jouer pour construire le cadre politique, à l'image des accords de Lancaster House et du Triangle de Weimar, la spécialisation ne pourra cependant aboutir sans l'implication et l'impulsion des industriels.

Atelier n°4

La cyber-défense

Co-présidé par

Jean-Marie BOCKEL

ancien ministre, sénateur du Haut-Rhin

Eduardo RIHAN-CYPEL

députée de Seine-et-Marne

et

James ARBUTHNOT

*Président de la Commission de la Défense
de la Chambre des Communes - UK*

Animé par

Didier François

Chef du service Etranger d'Europe 1

Les attaques informatiques se sont multipliées, et bien que l'espionnage soit souvent le premier but recherché, la sécurité nationale est bien souvent mise en cause. Le phénomène est inquiétant dans la mesure où ces types de déstabilisations sont relativement faciles à créer : seuls la volonté et de simples moyens sont nécessaires. La France n'est pas épargnée. Face à cette menace, les moyens ont été renforcés, le développement de l'ANSSI et la mise en place d'un officier général à la cyberdéfense à l'EMA en sont la preuve.

Mais la démarche se veut également stratégique bien que nous ne soyons pas encore suffisamment sensibilisés. En effet, en cas d'attaque massive nous serions peu réactifs. Il faut donc améliorer la sécurité et la résilience, car la sécurité absolue n'existe pas.

Plusieurs priorités sont à retenir :

- Engager un suivi politique de haut niveau tel que Barack Obama et David Cameron l'on fait en s'engageant personnellement
- Continuer à renforcer les moyens de l'ANSSI car nous ne sommes qu'au milieu du gué,
- Etablir un cadre juridique adapté, par exemple en matière d'obligation de déclaration en cas d'attaque,

- Définir une politique industrielle. Les routeurs de cœur de réseau sont un sujet clé, à la fois en matière de sécurité et sur le plan industriel. Il n'existe pas aujourd'hui de labellisation, de rapport de force, ni de règles du jeu, d'où la proposition d'interdire les équipements chinois de ce type. Cela pourrait constituer un début de négociation. Et pourquoi ne pas développer une industrie européenne dans ce domaine ?

La British Defense Review a montré que le Ministère de la défense britannique dépensait plus d'argent sur les batailles de demain que sur celles d'hier (650 millions sur les 4 dernières années). Il est en effet difficile d'investir sur quelque chose qui n'est pas visible. Pourtant la cyberdéfense n'est pas qu'un sujet pour le gouvernement car elle concerne aussi le secteur privé et ses infrastructures critiques. C'est le rôle du gouvernement que de demander au privé de mettre l'argent nécessaire. Depuis les premières attaques contre le Télégraphe en 1859, les infrastructures électroniques au Royaume-Uni sont de plus en plus vulnérables.

La Cyberdéfense représente un nouveau domaine et la jeunesse est un atout en la matière. L'informatique et l'électronique étant structurantes dans nos sociétés avancées, il convient de s'interroger sur les intérêts stratégiques de la France. La commission du Livre Blanc y réfléchira. Un paradoxe subsiste : les technologies supposent l'ouverture or nous cherchons désormais à les cloisonner... C'est une question technique mais aussi politique et juridique...

* * *

Débat

L'ANSSI revêt deux dimensions :

- Une mission de prévention : conseil et assistance à l'Etat et aux grands opérateurs, la définition de règles et de bonnes pratiques, et la délivrance de labels.
- Une mission de réaction : l'ANSSI représente à cet effet l'autorité de défense des systèmes d'information. Elle est en charge de coordonner la réponse en cas d'attaque en s'appuyant pour cela sur un centre opérationnel 24/24. Sa capacité d'action est assez forte, ce qui lui permet par exemple de donner des ordres aux opérateurs. 60 % des activités de l'ANSSI relève aujourd'hui de la réaction.

L'agence s'appuie de plus en plus sur des industriels de confiance car elle ne peut tout assumer seule.

La menace évolue rapidement : Il y a 6 ou 7 ans, on parlait de chiffrement, de la protection des informations secrètes contre les interceptions.... Depuis quelques années on assiste à de grandes opérations d'espionnage et nos préoccupations actuelles concernent les menaces contre nos infrastructures critiques (cf. les attaques récentes contre Aramco et contre le Qatar). La question est de savoir si nos infrastructures nationales sont suffisamment protégées et résilientes. A ce sens, des obligations d'audit et de déclaration s'avèrent indispensables. Il existe ainsi un décret qui prévoit par exemple des obligations d'audits chez les opérateurs Telecom.

En ce qui concerne la sensibilisation, des actions doivent être engagées au niveau de la formation. Cela n'est pas encore le cas dans les écoles d'ingénieurs. Nous avons besoin de spécialistes tant dans le milieu public que le milieu privé. A cet effet la cyber-sécurité représente un potentiel d'emplois important. Mais si l'on veut multiplier par 4 ou 5 le nombre de personnes dans le domaine, il faut avoir une politique industrielle calée sur notre politique de souveraineté. Les investissements doivent également suivre.

Des partenariats avec des pays européens de confiance sont envisageables bien qu'il s'agisse d'un domaine de souveraineté nationale, comme celui du spatial et de l'aéronautique. Les partenariats bilatéraux ne sont pas exclus mais il faut être

ambitieux et réaliste. L'intérêt du partenariat bilatéral sur un sujet sensible est souvent de pouvoir contrôler ce que l'on partage. Certains industriels témoignent de l'existence de différences de régulation entre pays européens quant à la protection des données.

Une lueur d'espoir existe néanmoins au niveau européen : les pays se sont réunis avant l'été pour se coordonner. L'enjeu a d'abord été de s'interroger sur la définition de l'adversaire et du danger qu'il représente. Un sénateur américain expliquait : il faut 5 secondes pour que les données soient sur un PC chinois, 20 secondes sur un PC d'Al Qaeda. Or, pour ces derniers, l'ennemi c'est nous... Nous devons trouver une nouvelle façon de réfléchir au problème.

La cyber-défense est un sujet que l'on tente de sortir du domaine technique. Il faut une chaîne unifiée, spécialisée (d'où le lien avec l'ANSSI et la colocalisation prochaine) et un tempo rapide. C'est un nouveau milieu qui est le substrat de l'ensemble des autres et l'approche doit se développer par le haut d'autant plus que cet espace nous amène à coopérer avec nos partenaires étrangers. Dans ce domaine, il faut un lien de confiance et un juste équilibre entre ce que l'on fait dans un cadre multilatéral et dans un cadre bilatéral. La France bénéficiera sans doute d'un poste dans le centre d'excellence de l'OTAN à l'été 2013. Dans ce cadre, une réserve citoyenne cyber a également été initiée afin d'assurer des missions de réflexion, de sensibilisation et de rayonnement. Cette organisation qui est composée d'un réseau de grands relais et d'un conseil stratégique se met en place. Cette action est notamment menée avec Luc-François Salvador, PDG de SOGETI qui en sera le coordinateur national.

Le partenariat public-privé est un passage obligé. Même une ANSSI composée de 5 000 personnes ne peut résoudre le problème seule. La réponse est également dans l'éducation. Ce que l'on constate, c'est que l'on a dépassé le premier stade : Tout le monde considère aujourd'hui que c'est un problème. Il faut ensuite aller plus loin car l'hygiène informatique, c'est du concret.

Quid des institutions comme la CNIL ? Les institutions gouvernementales progressent aussi, même si personne n'est assez protégé.

Quels sont les dispositifs de renseignement qui existent ? Les dispositifs à imaginer ? Il n'est pas possible de répondre à cette question. Il serait cependant intéressant de réfléchir à une doctrine. Car une doctrine constitue un élément de défense.

Atelier n°5

Vers un nouvel équilibre géopolitique mondial

Co-présidé par

Jean-Louis CARRERE

Sénateur des Landes,

*Président de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées*

et

Philippe FOLLIOU

Député du Tarn,

*secrétaire de la Commission de la Défense nationale
et des Forces armées*

Animé par

Philippe LEYMARIE

journaliste au Monde diplomatique

Les participants de l'atelier ont principalement échangé sur trois sujets : la place de la France dans le nouveau contexte géopolitique mondial ; le rôle de l'Europe de la défense et de l'industrie de l'armement ; la relation entre la définition d'une stratégie et l'allocation de moyens budgétaires à la défense nationale.

* * *

La France occupe une place importante dans le monde, notamment compte tenu de sa zone économique exclusive, la deuxième du monde en superficie derrière celle des Etats-Unis. Cela en fait une grande puissance maritime, présente dans tous les océans. Or, les pays émergents (surtout en Asie) se dotent de marines puissantes, à même d'opérer en haute mer. Ceci pourrait mettre en péril certains atouts de la France, comme ses richesses marines, tels la pêche, les hydrocarbures ou les ressources minérales. Ceci se conjugue à une diminution des moyens de l'Etat dans la zone pacifique, alors même que le pivot mondial bascule dans cette région, comme l'illustre la nouvelle stratégie américaine. Il y a donc contradiction entre l'importance du Pacifique occidental et la diminution des moyens de souveraineté présents.

La principale caractéristique dans les rapports de puissance mondiaux est la montée en puissance et l'affirmation des pays émergents, fait qui remonte selon certains à la chute de l'Union soviétique. Le risque actuel est une configuration mondiale « a-polaire », où aucun pôle de puissance ne parvient à dominer la scène internationale.

Cependant, la France, et l'Occident de manière générale, ne doit pas céder au déclinisme. Certes, l'Occident ne conduit plus seul les rapports de puissance, mais il conserve des atouts puissants. Selon un des intervenants, il faudrait s'inspirer de la Chine pour définir des stratégies sur le long terme. Par exemple, identifier des pays émergents, en plus des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), avec lesquels il faudrait coopérer en priorité, comme l'Indonésie ou le Nigéria. Ainsi, l'Occident ferait face à la nécessité actuelle d'accepter ce partage du pouvoir.

En outre, la nouvelle configuration internationale devrait pousser l'Europe à devenir un acteur en tant que tel. La principale faiblesse de l'Occident pourrait bien être la suivante : qu'il ne parvienne pas à imposer aux émergents qu'ils assument positivement leur nouvelle puissance afin d'éviter les conflits. Un autre élément soulevé caractéristique de la période actuelle est la multiplication des Etats faillis et des zones grises, où la criminalité prospère, véritable défis pour l'Europe.

Les échanges ont ensuite porté sur l'avenir de la défense européenne et de l'industrie de l'armement en Europe. La majorité des participants s'accordent sur la nécessité d'une défense européenne, car les Etats n'ont plus, individuellement, les moyens budgétaires de maintenir un effort de défense important. Par ailleurs, le désengagement des Etats-Unis du théâtre européen vers la zone Asie-Pacifique pose le problème de la sécurité du continent européen : comment l'assurer alors que le principal bailleur de fond se retire ? D'ailleurs, les Américains, auparavant hostiles à l'égard d'une Europe de la défense perçue comme concurrente de l'OTAN, attendent désormais des avancées importantes de la part des Etats européens dans ce domaine.

L'une des architectures évoquées est la multiplication des accords de défense bilatéraux type Lancaster House, car ils reposent sur un certain pragmatisme. De tels accords bilatéraux pourraient ensuite être élargis à d'autres Etats, malgré la complexité de la mise en œuvre de tels élargissements. Une autre possibilité, connexe de la précédente, est de se fonder sur des avancées ad hoc, qui aboutiront ensuite à une institutionnalisation plus formelle. Enfin, une intégration politique au niveau européen, sur le modèle de l'intégration économique et monétaire, a été proposée. Toutefois, certains participants ont émis des doutes sur la possibilité de construire une telle Europe, les intérêts des Etats-membres étant perçus comme étant trop divergents.

En outre, un effort budgétaire est nécessaire pour permettre à l'Europe d'assurer elle-même sa sécurité. Le chiffre de 1,5 à 2 % du PIB a été avancé. Seuls la France et le Royaume-Uni consentent à l'heure actuelle à un réel effort de défense. Leurs partenaires devraient en faire autant.

La nécessité de davantage de synergies entre Européens concerne également le secteur de l'industrie de défense. Airbus peut ainsi constituer un exemple pour l'industrie de défense : où en serait l'industrie aéronautique européenne si ce projet n'avait pas été lancé ? Un autre exemple cité est MBDA, regroupement de 6 missiles européens et aujourd'hui l'un des trois grands acteurs mondiaux du marché des missiles. Ceci prouve l'utilité des regroupements européens pour maintenir un niveau d'excellence industriel. Par ailleurs, certains participants se sont inquiétés de la diminution des budgets alloués à la R&D de défense en Europe, alors que ceci contribue aux succès économiques de demain. La maîtrise des technologies de défense est ainsi un enjeu crucial, surtout que les pays émergents entendent accéder à ces mêmes technologies. Il est donc impératif que l'Europe s'organise, afin qu'elle soit en mesure de maintenir une avance technologique sur les émergents, à condition qu'elle en ait l'ambition et qu'elle s'en donne les moyens. Face à l'émergence d'un monde multipolaire, potentiellement plus instable, il est nécessaire que l'Europe devienne un acteur suffisamment crédible, tant au niveau politique qu'industriel, pour qu'elle continue à peser sur les relations internationales.

Le dernier thème abordé est celui de la problématique stratégie/moyens : est-ce la stratégie formulée par l'Etat qui définit le niveau des moyens budgétaires alloués à la défense, ou bien sont-ce les moyens, dans un cadre budgétaire contraint, qui vont définir la politique de défense nationale ? Certains éléments plaident pour la seconde

option. Il a été ainsi rappelé que la chute des moyens de l'Etat, par exemple dans la zone Pacifique, provoquait dans les DROM-COM locaux un sentiment d'abandon par la métropole. Or, avant de raisonner en terme budgétaire, il faut raisonner en terme politique, et donc définir une stratégie : quelle est l'ambition de la France ? Ainsi, si les considérations budgétaires conditionnent la stratégie, cela risque de poser de réels problèmes de souveraineté. La question d'une action de la part du Mexique à Clipperton a ainsi été citée. Saurait-on réagir à une telle situation ? La préservation des intérêts de la France exige la définition d'une stratégie s'appuyant sur des moyens adéquats. Si la France l'ignore, c'est bien la place qu'elle prétend occuper sur la scène internationale qui pourrait se trouver menacée.

Il faut en conséquence définir ce que veut la France. Un débat national sur la place de la défense, alors que le pays traverse une crise économique et budgétaire grave, pourrait être nécessaire. Les budgets alloués à la défense sont en concurrence avec d'autres dépenses pouvant être perçues par les Français comme plus prioritaires, comme l'éducation, la santé ou les infrastructures. Cela reformule la question initiale : qu'est-ce qui est le plus important entre les contraintes et les ambitions ? Or, la responsabilité de la France est de protéger ses citoyens, ce qui implique de ne pas se désinvestir de la défense. La défense et la sécurité d'un pays sont essentielles. La paix que connaît la France depuis plusieurs décennies a en effet un prix. Par ailleurs, les investissements de défense ont des répercussions économiques et sociales importantes sur le long terme. 165 000 emplois directs dépendent du secteur. Ainsi, l'industrie de défense, filière d'excellence et de haute technologie, a toute sa place dans le redressement industriel de la France. C'est par cela aussi que la France, et l'Europe d'une manière plus générale, pourra éviter de se trouver marginalisée dans le monde tel qu'il est en train de se réorganiser.

Forum des Rencontres

Présentation du Rapport d'information "A400M : Tout simplement le meilleur"

Bernard AUBAN

Sénateur de la Haute-Garonne

Jacques GAUTIER

*Sénateur des Hauts-de-Seine,
vice-président de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées*

et

Daniel REINER

*Sénateur de la Meurthe-et-Moselle,
vice-président de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées*

Le programme A400M a connu des débuts très difficiles. Des leçons doivent impérativement en être tirées pour les prochaines coopérations européennes. En particulier, le principe du juste retour doit être définitivement abandonné et liberté doit être donnée aux industriels contractants de choisir leurs sous-traitants en fonction de leurs compétences et non pas de leur nationalité.

Aujourd'hui, le programme suit son cours et devrait respecter le nouveau calendrier de livraison. L'avion devrait satisfaire aux exigences contractuelles.

L'A400M sera le meilleur avion de transport militaire au monde parce que le seul d'une telle dimension disposant à la fois de capacités stratégiques et tactiques. Il faut saluer les nations qui ont su, dans une période budgétaire difficile, faire preuve d'une volonté commune et consentir les efforts nécessaires pour mener ce programme à son terme.

Toute réduction supplémentaire du nombre d'avions commandés pour des raisons budgétaires remettrait en cause ces efforts.

La satisfaction légitime que l'on peut tirer de la livraison imminente des appareils contraste avec les inquiétudes que l'on peut avoir quant à la mise en place d'un soutien commun. En effet, les deux tiers des économies à attendre d'un programme européen de cette ampleur résident dans la capacité des Etats à mutualiser le soutien et les stocks de pièces de rechange. Telle ne semble pas être l'orientation actuelle. On ne

peut se résoudre au fait que les nations arrivent en ordre dispersé dans la négociation actuelle. Il est impératif que les nations terminent ce programme comme elles l'ont commencé : ensemble.

Cette action concertée est d'autant plus nécessaire que la mise en place d'une flotte de transport militaire européen sous commandement commun entre l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et la France (EATC) a changé le paysage et pousse en faveur d'une harmonisation des règles d'emploi et de certification militaire des aéronefs.

Au-delà des logiques de sécurité aérienne qui représentent l'objectif premier de la navigabilité, la certification représente un enjeu de pouvoir considérable dans la compétition industrielle. L'existence d'un label européen de ce niveau en matière civile, mais aussi en matière militaire est un élément décisif de notre capacité à exporter nos appareils. C'est pourquoi il est souhaitable qu'à terme émerge une autorité militaire européenne unique.

Les travaux de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées du Sénat peuvent être consultés sur :

<http://www.senat.fr/commission/etr/index.html>

Forum des Rencontres

Présentation du rapport d'information sur l'action de l'état en mer

Patricia ADAM

*Députée du Finistère,
Présidente de la Commission de la Défense nationale
et des Forces armées*

et

Philippe VITEL

*Député du Var,
Vice-président de la Commission de la Défense nationale
et des Forces armées*

La Commission de la Défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale a décidé la création, le 7 octobre 2009, d'une mission d'information sur l'action de l'État en mer. Si elle suit de près l'activité de la marine nationale, la Commission ne s'était en effet jamais penchée de près sur ce sujet qui recouvre les missions d'intérêt public que l'État exerce en mer, à l'exclusion des missions de défense.

Compte tenu de l'accroissement des activités en mer, des richesses qu'elles promettent mais aussi des risques qu'elles comportent, la France, qui possède, avec une zone économique exclusive de 11 millions de km², le deuxième espace maritime mondial, ne peut tourner le dos à sa vocation maritime. Aussi, depuis deux ans, avec le Grenelle de la mer puis la parution d'un Livre bleu sur la stratégie nationale pour la mer et les océans en décembre 2009, le Gouvernement s'est engagé dans une ambitieuse politique maritime dont la "crédibilité repose sur la capacité de l'État français à exercer ses responsabilités en mer", selon les termes du Livre bleu.

Quelles sont les responsabilités de l'État français en mer ?

- la première est d'affirmer sa souveraineté sur les espaces maritimes qui sont sous sa juridiction : 97 % de l'espace maritime français se situe outre-mer et ses richesses attirent les convoitises de pays voisins, Chine, Brésil ou Mexique. Il importe donc, par sa présence et son activité, de leur rappeler en permanence que la France n'entend pas renoncer à ses droits ;
- le deuxième défi est de lutter contre les nombreuses menaces intentionnelles: les différents trafics, l'immigration clandestine ou la piraterie ;

- la troisième mission est de lutter contre le type de menace constitué par les catastrophes maritimes, d'autant plus préoccupantes que les États doivent faire face au gigantisme grandissant des flottes de commerce ou de croisière.

Pour répondre à tous ces défis, les pouvoirs publics doivent être capables de mobiliser l'ensemble des moyens matériels et humains qui participent à l'action de l'État en mer. Le comité interministériel de la mer du 8 décembre 2009 a créée à cette fin la fonction "garde-côtes".

Qu'est-ce que la fonction "garde-côtes" ? Ce n'est pas un corps autonome, à l'image des garde-côtes américains, qui constituent en quelque sorte, une deuxième marine, mais la mutualisation des moyens matériels et humains existants, au premier rang desquels on trouve ceux de la marine nationale, sous l'autorité d'un seul responsable, le secrétaire général de la mer, placé directement sous l'autorité du Premier ministre.

Le secrétaire général de la mer peut s'appuyer sur deux nouveaux organes :

- le comité directeur de la fonction garde-côtes, qui élabore les politiques, et qui est composé des directeurs des administrations disposant de moyens aéromaritimes : marine nationale, douanes, gendarmerie, police, affaires maritimes et sécurité civile ;
- le centre opérationnel de la fonction garde-côtes, qui constitue un centre de partage et d'analyse de l'information chargé de la tenue à jour de la situation des approches maritimes.

La nouveauté de la fonction garde-côtes, et qui donne sa cohérence à l'ensemble du dispositif, c'est cette capacité de coordination au niveau national, grâce au comité directeur et à l'autorité du secrétaire général de la mer. Pour la première fois aussi, l'ensemble de notre organisation dispose d'une réelle cohérence et d'une réelle visibilité au niveau international, grâce à une porte d'entrée unique, le secrétaire général de la mer. Ce nouveau dispositif s'appuie sur les deux points forts de notre organisation maritime :

- les préfets maritimes, qui sont à la fois des chefs militaires et des responsables d'administration civile, répondant de leur action devant le Premier ministre ;
- le caractère dual de notre marine nationale. Depuis très longtemps, elle ne se contente pas d'intervenir dans des opérations strictement militaires mais participe à l'action de l'État en mer sous le concept de "sauvegarde maritime", qui représente 28 % de son activité.

Deux ans après sa création, quel premier bilan peut-on tirer de la fonction garde-côtes? Notre politique maritime dispose désormais d'une véritable "pilote", capable de développer les synergies entre les différents ministères et de définir les priorités. Les administrations impliquées alignent progressivement leurs modes de fonctionnement et d'organisation. Des formations communes ont déjà été mises en place, ce qui contribue à la création d'une véritable "culture commune", indispensable en temps de crise.

L'enjeu des prochains mois est de se doter d'outils de contrôle de gestion communs afin de pouvoir visualiser à la fois les coûts et les performances de la fonction "garde-côtes". L'autre grand enjeu est celui de la mutualisation des matériels et de leur maintien en condition opérationnelle, indispensable dans un contexte budgétaire contraint. Le défi des prochaines années est enfin le partage de l'information avec nos partenaires européens. Or là, le chemin à parcourir reste encore long, tant les interlocuteurs, au niveau national comme au niveau européen, sont nombreux.

Au terme de ses travaux, la mission d'information a listé trois séries de propositions. Les rapporteurs souhaitent tout d'abord conforter l'autorité du secrétaire général de la mer, en "musclant" encore sa fonction et en lui octroyant des moyens supplémentaires.

Les rapporteurs tiennent également à ce que les enjeux de sécurité maritime soient mieux pris en compte dans notre doctrine stratégique et l'écriture du futur Livre blanc. Si ces enjeux ne sont pas clairement identifiés comme prioritaires dans le Livre blanc, la fonction "garde-côtes" n'aura jamais les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions. C'est la difficulté à laquelle se heurte par exemple aujourd'hui la marine pour le renouvellement de sa flotte de patrouilleurs en outre-mer.

Enfin, dernière série de propositions, les rapporteurs souhaitent que puisse émerger au niveau européen un coordinateur unique de la politique maritime. Il pourrait s'agir d'une autorité placée auprès du président de la Commission européenne, à l'image de notre secrétaire général de la mer placé auprès du Premier ministre.

Rapport d'information (n° 4327) présenté le 7 février 2012 par Mme Patricia Adam et M. Philippe Vitel au nom de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées sur "l'action de l'État en mer"

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/action_etat_mer.asp

Forum des Rencontres

Présentation du rapport d'information sur l'avenir des forces nucléaires

Didier BOULAUD

*Sénateur de la Nièvre,
vice-président de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées*

et

Xavier PINTAT

*Sénateur de la Gironde,
vice-président de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées*

La question de l'avenir des forces nucléaires françaises fait aujourd'hui débat dans la classe politique, mais depuis longtemps dans les armées.

Tout le monde comprend intuitivement que, dans l'état de nos finances publiques, la sanctuarisation de la dissuasion pourrait être synonyme de moins de crédits pour les armées et donc de moins d'équipements pour nos soldats, équipements dont ils ont besoin en mission et dont leur vie parfois dépend.

Il convient de poser le débat en des termes objectifs : combien cela coûte, pour quelle utilité militaire, quelle signification politique et quelles retombées économiques ? Quand devons-nous prendre les décisions pour réinvestir – sur quoi porteront-elles et quels en seront les coûts ?

Contrairement à ce qui est écrit ici ou là, un tel débat sur la dissuasion nucléaire en France n'est pas impossible, ni réservé à un cercle fermé de décideurs politiques. Au demeurant, les crédits de la dissuasion nucléaire sont détaillés chaque année dans les rapports budgétaires des deux assemblées et font l'objet d'un examen critique.

Le débat doit être sans tabou et permettre de confronter les points de vue. Si consensus il y a dans notre pays autour des forces nucléaires, il doit reposer sur des arguments solides, pas sur un catéchisme que l'on se répète et dont la seule existence génère la contestation.

Ce consensus doit résulter d'une analyse stratégique solide, prenant en compte la vision du monde à long terme, les menaces qui en résultent, nos ambitions de défense

et l'analyse de nos moyens. Il en va de l'honneur de notre démocratie et de la sécurité de notre pays.

Mais la dissuasion nucléaire est un sujet complexe, dont il convient de pondérer avec exactitude les éléments, avant de délibérer. L'arme nucléaire ne se résume pas par des formules séduisantes mais fausses telles que "arme de non-emploi", utile que si l'on ne s'en sert pas.

L'arme nucléaire n'est pas une arme du champ de bataille, mais elle est employée tous les jours et dissuade tous les jours. Des générations de marins, d'aviateurs, d'officiers supérieurs, d'ingénieurs et de personnels hautement qualifiés ont contribué et continuent de contribuer à en assurer la parfaite maîtrise.

Les armes nucléaires sont des armes complexes qui supposent un minimum de connaissances militaires, mais aussi mathématiques et physiques, d'autant plus difficiles à mesurer qu'elles sont entourées, légitimement, d'un grand secret. Elles s'inscrivent dans une stratégie – la dissuasion, dont la caractéristique principale est de se dérouler dans la tête de l'ennemi et de mettre en jeu les ressorts psychologiques de l'agresseur potentiel.

C'est dans le quinquennat qui s'ouvre que les décisions de lancer les programmes d'études pour la prochaine génération d'armes devront être prises, ou non. Le moment ne pouvait donc être mieux choisi pour ouvrir ce débat et, peut être, de faire évoluer notre propre regard sur la dissuasion, de questionner le discours habituel, de le faire évoluer pour le rendre plus accessible.

Pour éclairer ce débat, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat a constitué, il y a six mois, dans le cadre de la préparation aux travaux du Livre blanc, un groupe de travail composé de neuf sénateurs. Ils ont eu accès à tous les documents dont ils avaient besoin et ont pu visiter tous les sites sensibles qui participent à la conception, à la fabrication et à la mise en œuvre de l'arme. Leur rapport a été adopté à l'unanimité des membres de la Commission.

Les travaux de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées du Sénat peuvent être consultés sur :

<http://www.senat.fr/commission/etr/index.html>

Forum des Rencontres

Présentation du rapport d'information sur les sociétés militaires privées

Christian MENARD

et

Jean-Claude VIOLLET

anciens députés,

membres de la Commission de la Défense nationale

et des Forces armées

Les sociétés militaires privées (SMP) ont mauvaise presse. Elles souffrent de la mauvaise image des entreprises américaines engagées ces dernières années sur des théâtres médiatisés, en premier lieu l'Irak. Massivement engagées, elles y ont assuré des missions variées : soutien des forces régulières, gardiennage, escorte, renseignement, mais également, plus ponctuellement, des missions de combat. En particulier, la bataille de Falloudja avait vu la société Blackwater conduire des actions offensives avec des méthodes et des résultats ayant nourri de nombreuses critiques.

En France, les échos irakiens ont rappelé la loi de 2003 prohibant le mercenariat. De fait, la défiance envers les mercenaires a, par un effet d'amalgame, nuit à la conduite d'une véritable réflexion, dépassionnée, sur le développement du secteur des entreprises de service de la sécurité et de défense (ESSD). Celui-ci existe pourtant bien en France et répond à une demande croissante. Il doit faire face à une concurrence particulièrement forte de groupes anglo-saxons de très grandes tailles, généralement très liés à leurs États.

C'est fort de ce constat que les rapporteurs ont mené leur mission d'information pour le compte de la Commission de la Défense, afin de connaître la situation de ce marché en France, ainsi que les moyens d'en accompagner le développement, notamment sur le plan législatif.

Un secteur d'importance

Bien que difficile à évaluer, le marché mondial est aujourd'hui très vaste, de l'ordre de 200 à 400 milliards de dollars chaque année. Il est dominé par des entreprises américaines telles que MPRI ou Blackwater, rebaptisée Academi ou, la plus importante, la Britannique G4S qui revendique plus de 600 000 employés pour un chiffre d'affaires supérieur à 8 milliards d'euros. Ces entreprises sont liées à leurs États d'origine, dont elles emploient des anciens militaires ou agents. Leurs activités

occupent une place particulière parmi les intérêts britanniques ou américains à l'étranger.

Sous leur impulsion, le droit international évolue rapidement. Ainsi, 34 pays, dont la France, ont adopté le 17 septembre 2008 le document dit de Montreux, premier cadre juridique international couvrant l'activité de ce que nous appelons les ESSD. Ce document, qui rassemble 73 bonnes pratiques non contraignantes, semble favoriser de fait les grandes entreprises du secteur.

Or, si une dizaine d'entreprises françaises y sont présentes, elles sont de tailles bien plus modestes que leurs principales concurrentes anglo-saxonnes (38 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la principale). Elles travaillent majoritairement pour des grands groupes français et, plus ponctuellement, pour des États. Elles proposent un large panel de prestations, allant de la veille sécuritaire à l'accompagnement de personnels expatriés, en passant par la sécurisation de sites, ou encore le recrutement et l'encadrement de prestataires locaux, mais ne conduisent pas de mission de nature militaire. Surtout, pour des raisons législatives et réglementaires, elles n'assurent pas de mission dans le secteur de la sécurité maritime. Il s'agit pourtant d'un domaine dans lequel la demande est forte, y compris de la part d'armateurs français. Elles bénéficient en outre de marchés publics bien moindres que leurs concurrentes américaines.

Il existe donc un secteur français, mais il ne dispose pas d'acteurs disposant d'un poids suffisant pour peser face aux concurrents anglosaxons.

Faire évoluer le droit afin de mieux structurer le secteur

Constatant le caractère stratégique de ce domaine d'activités, ainsi que l'urgence de la situation, les rapporteurs ont formulé un certain nombre de propositions. Ils recommandent ainsi :

- qu'un premier pas soit franchi en autorisant l'embarquement de personnels privés armés sur nos bateaux au commerce ;
- que, sur le modèle de la loi de 1983 réglementant la sécurité privée, un texte législatif dresse une liste des activités autorisées ;
- que le Gouvernement définisse précisément leur régime d'acquisition, de détention, de transport et d'usage des armes, au regard de la légitime défense ;
- qu'une structure de contrôle soit créée, afin de délivrer des agréments aux entreprises et à leurs employés, ainsi que de contrôler leur activité dans la durée.

Enfin, ils formulent des propositions pour que l'État favorise l'émergence d'acteurs de taille critique dans ce secteur, par exemple à l'appui de marchés nationaux pluriannuels, mais également en soutenant activement les ESSD françaises dans les appels d'offres de l'Union européenne ou des Nations Unies.

Rapport d'information (n° 4350) présenté le 14 février 2012 par MM. Christian Ménard et Jean-Claude Viollet au nom de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées sur "les sociétés militaires privées"

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/societes_militaires_privées.asp

Océanopolis

Discours d'accueil

de

François CUIILLANDRE

Maire de Brest

Président de Brest métropole océane,

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs, chers amis

Vous me permettrez d'être bref dans mon propos. D'une part, vous avez eu une longue journée de travail et de réflexion et beaucoup d'entre vous se sont levés très tôt ce matin pour prendre l'avion depuis Paris. Et d'autre part, d'autres personnalités, dont les compétences en matière de défense sont bien plus importantes que les miennes, doivent prendre la parole après moi. Enfin, je ne voudrais pas trop limiter votre plaisir de visiter les aquariums d'Océanopolis et de goûter aux délices de ce cocktail qui nous est préparé.

Mais tout de même quelques mots.

Tout d'abord pour vous dire que c'est une grande fierté pour Brest que d'accueillir l'Université d'été de la Défense. Je remercie les organisateurs d'avoir choisi Brest, faisant preuve dès le mois d'avril -j'en parlais hier soir avec Patricia ADAM- d'une grande clairvoyance quant à l'avenir. Il ne vous a pas échappé que le ministre de la Défense, Jean-Yves LE DRIAN, et Patricia ADAM, présidente de la Commission de Défense de l'Assemblée nationale, jouent ici à domicile. Vous aviez dès le mois d'avril prévu cette double nomination. Bravo à vous.

Heureux de vous accueillir aussi ici à Océanopolis, vitrine du savoir-faire brestois en matière d'océanographie. Océanopolis, parc de découverte des océans, est le résultat d'une double volonté : celle du milieu scientifique brestois -le premier en Europe en matière d'océanographie- et la volonté politique des élus locaux.

Qui dit vitrine dit fonds de commerce. Celui de Brest, bien entendu, c'est la mer. Notre ville est née d'une situation géographique exceptionnelle : une rade extrêmement protégée à la pointe du continent européen. Les romains d'ailleurs l'avaient déjà compris, construisant les fondations de ce qui est aujourd'hui encore, Amiral, le château abritant la Préfecture Maritime.

C'est le constat que fit ensuite Richelieu en 1631, conseiller du roi Louis XIII, décidant d'y installer la Marine. C'est la naissance de l'arsenal et le début du développement portuaire et militaire de Brest. Durant des siècles, la Marine et les activités de construction navale militaire et d'entretien de la flotte, ont offert à Brest les moyens de son développement. Elles ont assuré notre richesse mais aussi, il faut le dire, notre malheur. Brest a été détruite presque entièrement lors de la seconde guerre mondiale.

Ces décisions auront des conséquences profondes sur le dynamisme économique de la ville, comme sur sa vocation métropolitaine, par la présence de fonctions de commandement. La Force océanique stratégique et la Préfecture Maritime lui confèrent en effet un rôle national majeur.

Aujourd'hui encore, malgré les différentes réformes des armées et les restructurations des industries de défense, la Marine et les grands donneurs d'ordre historiques de la défense que sont DCNS et Thales entre autres, continuent de jouer un rôle majeur dans l'économie de notre territoire.

Brest c'est aussi une grande base navale de défense de l'Ouest qui totalise plus de 22.000 actifs, et se classe comme l'une des plus grandes bases de Défense en France.

La présence d'établissements d'Enseignement supérieur liés à la défense comme l'ENSTA Bretagne ou l'Ecole Navale, ont permis d'enrichir ce tissu, et de contribuer à forger l'excellence maritime brestoise.

Si Brest occupe aujourd'hui au plan national et international une place de leader dans le domaine de la mer, c'est à mes yeux, indéniablement par la présence sur son territoire des activités liées à la Défense, et particulièrement de la Marine.

C'est à partir de ce socle qu'a pu se développer, avec le soutien des collectivités publiques, cette synergie entre industriels, entreprises, établissements d'enseignement supérieur et instituts de recherche publics ou privés. Une synergie qui aura permis de nombreux développements dans le domaine des sciences et technologies liées à la mer. Brest, siège du Pôle Mer Bretagne à vocation mondiale, est ainsi le premier site européen pour les sciences et technologies de la mer.

Si c'est la mer qui a façonné l'histoire de Brest, c'est donc encore la mer qui lui ouvre de nouveaux horizons, par exemple avec le développement des énergies marines renouvelables.

Mesdames, Messieurs soyez donc assurés que nous serons ici très nombreux à suivre l'élaboration du prochain Livre blanc, en souhaitant qu'il donne une juste place aux enjeux liés aux océans comme à la nécessaire valorisation du secteur maritime.

Je vous souhaite une bonne soirée, un très bon séjour à Brest, et bien naturellement une très belle réussite à l'Université d'été de la Défense.

BREST – Lundi 10 septembre 2012

Océanopolis

Intervention

de

Jean-Louis CARRERE

Sénateur des Landes,

Président de la Commission des Affaires étrangères,

de la Défense et des Forces armées

Monsieur le Ministre,

Monsieur le maire,

Mes chers collègues,

Messieurs les officiers généraux,

Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un très grand plaisir d'être ici à Brest pour ma première Université d'été en tant que Président de la Commission des Affaires étrangères de la Défense et des Forces armées du Sénat. Naturellement ce choix s'est imposé plus facilement pour Patricia ADAM que pour moi. Mais vous vous en seriez douté, la présence de la Frégate Aquitaine m'est allée droit au cœur et je pense aussi au cœur du Président de l'Aquitaine Alain ROUSSET qui était parmi nous tout à l'heure.

Votre ville Monsieur le maire est emblématique à bien des égards. Elle reste indéfectiblement liée à la mer et à la Marine de la France depuis que Richelieu en a fait un magasin d'armement en 1631. Cette date marque une ambition forte de voir notre pays se doter à côté de notre armée de Terre –cher Général– d'une Marine puissante capable de rivaliser avec les autres grandes puissances européennes et mondiales et de contribuer à l'expansion de notre pays au-delà de ses frontières terrestres.

Vous savez mesdames et messieurs, les enjeux perdurent. Au moment où nous mettons en chantier un nouveau Livre blanc, je suis frappé par cette volonté vieille de quatre siècles de définir une ambition pour notre pays et de produire les décisions qui permettent de les mettre en œuvre à travers les moyens des hommes et des femmes dont je salue une nouvelle fois l'engagement et le dévouement. Nous allons nous battre mesdames et messieurs. Quand je dis nous battre c'est nous battre d'arrache pied pour essayer de démontrer qu'une puissance comme celle de la France ne pourra pas tenir son rang si elle ne peut pas le tenir en matière militaire. Et nous essaierons de trouver la meilleure adéquation entre nos ambitions et nos moyens. Mais je vous le demande, de grâce, même si nous sommes tous citoyens et tous accrochés au redressement de la France, ne mettez pas le problème des moyens immédiatement en avant. Donc nous ferons appel à notre intelligence. Et peut-être aussi à notre goût de

la vérité pour trouver avec vous Monsieur le Ministre les moyens de répondre à cette grande ambition.

Je tiens au nom de notre Commission sénatoriale à remercier très chaleureusement pour leur accueil la Marine nationale dont nous avons pu apprécier les présentations tout à l'heure, et son chef d'Etat-major l'Amiral ROGEL. Je tiens à remercier aussi DCNS, et à travers son Président Patrick BOISSIER, l'ensemble de son personnel. Enfin je remercie aussi la ville de Brest que l'on qualifiait au XVIIIème siècle de Versailles maritime et guerrier et dont nous avons pu apprécier les beautés depuis la rade.

Mesdames et messieurs, je vous souhaite de bien travailler, de continuer demain à nous apporter votre aide parce que l'aide que vous nous apporterez dans la richesse des débats que vous nourrirez nous permettra de continuer à élaborer un bon Livre blanc pour la France et pour sa Défense.

Océanopolis

Intervention

de

Patricia ADAM

Députée du Finistère,

Présidente de la Commission

de la Défense nationale et des Forces armées

Merci au maire de Brest et à l'ensemble de son équipe pour son accueil. La mairie a été présente pour l'organisation de cette Université et cette aide était indispensable.

Merci aussi aux armées et à la Marine nationale bien sûr : merci Amiral pour votre accueil. Les démonstrations de cet après-midi étaient particulièrement intéressantes et vous aviez commandé le soleil. J'avais dit hier soir qu'ici il faisait beau plusieurs fois par jour. Cela se vérifie et il peut pleuvoir aussi parfois plusieurs fois par jour.

Merci surtout Monsieur le Ministre, cher Jean-Yves, d'être présent avec nous. Nous allons vous laisser la parole très rapidement.

Merci Monsieur le Délégué général.

Et puis merci à mes collègues parlementaires étrangers ici présents, vous représentez treize pays. C'est un honneur que vous nous faites. Pour nous, le dialogue européen est un élément essentiel de la politique de demain : celle voulue par le Président de la République et par Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la défense. Merci à tous d'être présents. A travers les différents contacts que nous avons eus depuis hier soir, ce sont des relations pour les cinq années qui viennent qui se nouent.

J'aurai un mot particulier pour Guy TESSIER qui a présidé la commission de la défense avant moi et qui a eu l'initiative de cette Université. Je voulais aussi le remercier parce que sans lui, et sans CEIS qui nous a accompagnés dans cette démarche depuis maintenant 10 ans, cette Université n'existerait pas.

Je voulais aussi remercier les industriels, sans eux cette Université n'existerait pas non plus. Ils répondent toujours présents, financièrement, c'est vrai, mais aussi par leurs apports. Cette présence est pour nous particulièrement précieuse. Tous les grands patrons de l'industrie sont ici présents et c'est aussi un honneur que vous nous faites, Mesdames, Messieurs.

Nous savons quelles sont les échéances politiques, le Livre blanc dont les travaux ne font que commencer en est une importante. La question qu'on me pose à ce sujet est souvent la même : « Le Livre blanc risque d'être compliqué vu la situation budgétaire du pays. Qu'allez-vous faire ? ». La réponse est que j'ai l'impression que l'on refait le même exercice assez régulièrement. Si je fais un peu d'histoire, Alain RICHARD en 1997 a dû faire face à certaines obligations héritées et cela n'a pas été facile. Ensuite de 2002 à 2007, il y a eu une loi de programmation militaire avec beaucoup d'ambitions affichées, beaucoup de commandes mais peu de crédits. Pour preuve, en 2007 et 2008 il a fallu écrire un Livre blanc d'austérité, revoir à la baisse un certain

nombre de programmes, prendre des décisions comme la réduction du format. Pour sa part, aujourd'hui Jean-Yves LE DRIAN est soumis lui aussi à un exercice complexe. Donc j'ai vraiment l'impression que l'histoire se répète et que nos ministres de la défense sont un peu des Sisyphe.

Les enjeux de ce Livre blanc sont importants et je voudrais simplement terminer en disant que la définition d'une stratégie pour notre pays nous engage collectivement : industriels, politiques, militaires. Elle ne nous engage pas sur les cinq ans qui viennent mais sur les 15 à 30 prochaines années. Je pense que la question que la Commission du Livre blanc doit se poser est de savoir ce que nous voulons ne pas perdre en termes de capacités militaires et auxiliaires car ces deux aspects sont bien entremêlés. C'est la souveraineté de la France qui est en jeu. C'est notre place dans le monde que nous souhaitons continuer à tenir, comme le Président de la République l'a exprimé. Cette question sera posée et les parlementaires seront très vigilants sur la question des moyens qui sont donnés à nos forces, pour accomplir les missions qui leur sont confiées. Jean-Yves LE DRIAN a très bien défendu son budget 2013 et je crois que nous avons la chance d'avoir un très bon ministre.

On peut être confiant pour l'avenir même si nous savons qu'un certain nombre de décisions ne seront pas faciles.

Océanopolis

Discours

de

Jean-Yves LE DRIAN

Ministre de la Défense

Mesdames, Messieurs,

Je commencerais en vous remerciant, cher Olivier, d'organiser pour la deuxième année consécutive l'Université d'été de la Défense en Bretagne. L'année dernière nous étions à Rennes, cette année c'est à Brest que nous nous retrouvons. On l'a dit tout à l'heure, le lieu avait été décidé avant les élections, ce qui montre un sens de l'anticipation assez aigu chez Olivier DARRASON.

En tous cas, je suis ravi de vous retrouver ici, à un moment important. C'est le Président de la République qui a souhaité un nouveau Livre blanc, parce que la donne a changé. Elle a changé financièrement, chacun en est bien conscient - et pas uniquement chez nous - ; elle a changé stratégiquement, à la fois en raison de nouvelles menaces mais aussi par la réorientation géostratégique de la position américaine. La donne a donc changé et il importe de définir les outils que la France veut se donner pour assurer ses missions de défense, seule ou avec d'autres.

Le travail est engagé. Certains d'entre vous sont membres de cette commission. Je souhaite que le travail du Livre blanc soit largement partagé, que le pays y contribue parce que cela peut être aussi une forme d'appropriation des enjeux de défense et une opportunité qu'il nous faut saisir. Je suis ravi à cet égard que l'ambassadeur de la Grande-Bretagne ait accepté la proposition qui lui a été faite de siéger à cette commission. Ce n'était pas marqué dans le Traité de Lancaster House, mais vous voyez que l'esprit reste. Par ailleurs, nous avons ouvert un site intranet pour que les militaires puissent, à titre individuel, exprimer leur point de vue dans cette affaire qui les concerne.

Nous sommes donc à un moment important dans la vie du pays. Je ne vais pas vous donner avant l'heure les résultats du Livre blanc. C'est la responsabilité des acteurs de la Commission, qui y consacrent beaucoup d'énergie, et je les en remercie. Mais certains n'ont pas attendu le lancement du Livre blanc pour commencer à travailler sur ces sujets. J'observe que le Sénat, sous l'œil vigilant du Président CARRERE, a déjà rendu sept rapports d'information remarquables, dont un rapport sur la maritimité qui fera date. Je tiens à saluer aussi la Présidente Patricia ADAM. Patricia, avec qui je suis ami depuis longtemps, a remis un rapport avec Philippe VITEL sur l'action de l'Etat en mer. Je sais que les deux Commissions de la Défense vont travailler avec beaucoup d'assiduité et d'exigence. Tout ce travail aboutira au début de l'année prochaine, avant une future loi de programmation militaire qui aura des retombées en termes de financements et de capacités. Et je remercie déjà tous ceux qui m'ont apporté leur soutien dans la période de discussions budgétaires qui s'ouvre. Il est important que le Parlement soit présent, comme il est important que dans cette période, l'Université d'été de la Défense, ce lieu que vous représentez, cette rencontre

fertile, croisée entre les industriels, les académiques, les élus, puisse imprimer une direction. J'attends beaucoup de ce que vous allez dire demain.

Comme nous sommes en fin de journée, j'irai à l'essentiel sur deux sujets dont je voulais vous parler, et qui me tiennent particulièrement à cœur.

* * *

D'abord sur la maritimité, dont chacun sait que Brest est la capitale. Je me souviens d'avoir organisé, il y a une vingtaine d'années, lorsque j'étais secrétaire d'Etat à la mer, un premier colloque sur la maritimité à la Sorbonne. Le terme maritimité étonnait et même détonnait. Il est depuis entré dans les mœurs académiques. Ce qui me frappe le plus, moi qui suis un militant de la mer depuis longtemps, c'est le fait que pendant toute une époque on a considéré la mer et les activités liées à la mer comme des activités en déclin, en sauvetage. Rappelez-vous toutes les passades sur les crises portuaires, les crises des industries navales, les crises de la pêche. La mer, c'était une série d'ennuis ; ce n'était pas porteur. Mais une mutation se fait. Je pense pour ma part, cette fois en ma qualité de ministre de la Défense, que le XXI^e siècle sera le siècle de la maritimité.

Aujourd'hui les activités liées à la mer prennent de l'essor. Que ce soit dans les ressources nouvelles que l'on peut tirer de la mer, les nouvelles technologies par exemple, ou d'autres richesses minières, voire du pétrole, ou bien dans le développement considérable du commerce international par la mer. La mondialisation se décline aussi sous la forme d'un renforcement du commerce maritime international. Tout cela fait qu'il y a une nouvelle donne et qu'il nous faut protéger cet espace, assurer la liberté des mers car c'est aussi de cette façon que nous serons au rendez-vous du XXI^e siècle. Pierre Papon, l'ancien patron de l'IFREMER, avait anticipé ces enjeux en écrivant un livre sur ce qu'il appelait le Sixième continent. Le sixième continent se porte bien. Il se porte même de mieux en mieux.

Nous aurons des responsabilités pour faire en sorte que l'action de l'Etat en mer, à laquelle participe la Défense, puisse être au rendez-vous. Pour assurer cette liberté des mers, il faut une présence étatique forte, que ce soit pour la circulation – on le fait déjà au large de la Corne de l'Afrique –, pour empêcher les trafics illégaux ou pour profiter de ces espaces, ou bien pour protéger des ressources nouvelles, qu'elles soient énergétiques, halieutiques ou minérales. Il va y avoir compétition pour l'accès aux ressources et pour l'accès aux flux commerciaux. Il faut que nous soyons au rendez-vous de ces défis. C'est une des réflexions que devra porter le Livre blanc au cours de semaines qui viennent. La mer c'est la liberté, mais c'est aussi la discrétion. La stratégie maritime de la défense doit reposer sur ces deux concepts : la mer comme espace de manœuvre logistique à protéger mais aussi comme espace de manœuvre stratégique à exploiter. Il y a là des champs d'action importants. Pourquoi faut-il être au rendez-vous ? Parce qu'il importe que nous ayons un outil de Défense qui soit, en particulier dans le domaine maritime, à la fois un outil de présence, un outil de cohérence et un outil de force. Désormais, sans l'enjeu maritime, on est en dehors des grands enjeux. Pour mon premier déplacement, j'étais à Singapour aux rencontres de Shangri-La avec l'ensemble des ministres de la défense de la zone asiatique. J'ai été extrêmement frappé par l'émergence du fait maritime dans l'ensemble des débats.

Tout à l'heure, le maire de Brest parlait de Richelieu. A mon tour je voudrais citer cette figure si importante pour la ville qui nous accueille : « on ne peut sans puissance sur mer ni profiter de la paix ni gagner une guerre ». Ce qui était vrai de son temps, l'est encore plus aujourd'hui.

* * *

Je voudrais faire une deuxième remarque, et je m'en tiendrai là. J'ai souhaité, en ma qualité de ministre des industries de défense, faire en sorte que nous engagions, au-delà de la considération que nous portons pour les grands groupes que la France a la chance d'avoir – et qui sont largement représentés ici –, que nous engagions une réflexion sur l'outil industriel de Défense, notamment les PME. Aujourd'hui, je suis

en mesure d'annoncer un « smart business act » pour la défense. Dans une période où le redressement économique est une nécessité, étant donné l'importance du ministère de la défense en matière d'acquisitions, les PME doivent pouvoir contribuer à cet effort de la nation tout en développant une stratégie duale et des technologies duales. Nous sommes donc au travail pour élaborer, dans les semaines qui viennent, ce projet, auquel je demanderai aux uns et aux autres de s'associer. Il s'agit de faciliter l'accès des PME à la commande publique, de favoriser une meilleure relation entre les maîtres d'œuvre et les sous-traitants, pour qu'à partir de l'existant mais aussi de toutes les perspectives qui peuvent se dégager, une filière se mette en place, en bonne intelligence avec les régions concernées.

Avec mon successeur à la Région Bretagne, j'ai signé il y a quelques jours un accord entre la DGA et la Région, précisément pour fertiliser les PME bretonnes innovantes. L'Aquitaine l'avait fait avant, mais l'Aquitaine est toujours en pointe et on donne même son nom à des bateaux construits en Bretagne. Je souhaite très sincèrement que cette détermination puisse être largement partagée par les uns et les autres pour permettre le redressement économique de notre pays, qui passe évidemment par l'affirmation des grands groupes et de leur dimension mondiale, mais aussi par l'impulsion qui peut être donnée à l'ensemble des PME de notre pays.

Voilà les deux sujets dont je voulais vous parler ce soir. Je conclus en souhaitant que la communauté de Défense que vous représentez ce soir soit présente aux grands rendez-vous qui sont devant nous et que notre détermination permette à la France d'affirmer davantage encore sa souveraineté et la place qu'elle occupe dans le monde.

Petit-déjeuner débat

La défense de l'Europe

En présence de

Claude-France ARNOULD

*Directrice exécutive de l'Agence Européenne de Défense,
Ministre plénipotentiaire*

Bodgan KLICH

*Vice-président de la Commission parlementaire des Affaires étrangères
et membre de la Commission Défense de la Diète polonaise,
ancien ministre à la Défense nationale*

Sir Peter RICKETTS

*Ambassadeur de Grande-Bretagne en France, membre de la Commission du
Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale*

et

Detlef SELHAUSEN

Directeur national allemand de l'armement

Animé par

Jean-Paul PERRUCHE

Président d'EuroDéfense

Jean-Paul PERRUCHE, président d'EuroDéfense, ancien Directeur général de l'État-major militaire de l'Union européenne - La Défense de l'Europe est un vocable bien imprécis puisque l'Europe a bien un contenu physique assez bien délimité, mais son contenu politique l'est beaucoup moins.

Aussi, quand nous parlons de Défense de l'Europe, nous parlons surtout des Défenses des pays européens et de l'addition éventuelle de ces Défenses, puisque la Défense est une prérogative nationale. Nous parlons aussi et surtout de l'Alliance Atlantique puisque l'après-Deuxième Guerre mondiale, les Européens ont uni leurs forces dans cette alliance en bénéficiant de l'engagement de notre partenaire et allié américain pour la sécurité de notre continent. Enfin, cette Défense a commencé à être mise en œuvre également au sein de l'Union européenne depuis une dizaine d'années avec les succès et les limites que vous lui connaissez.

Aujourd'hui, cependant, un certain nombre d'évolutions viennent remettre en cause le système établi. Depuis quelques mois, nous avons pris connaissance de la Directive stratégique américaine qui indique clairement un glissement du centre d'intérêt principal américain sur les affaires de sécurité vers l'Est, vers la zone Asie-Pacifique et Moyen-Orient. L'Europe n'est donc plus tout à fait une priorité numéro un en matière de sécurité pour les Etats-Unis.

En ce qui concerne l'Europe, nous espérons qu'avec la mise en œuvre du traité de Lisbonne, un nouvel élan serait donné. Malheureusement, nous avons dû constater un certain piétinement de la PSDC depuis 2009, avec une certaine démobilitation et en tout cas un manque d'entrain des Nations pour de nouvelles opérations militaires de l'Union européenne. Et chaque nation nourrit une inquiétude sur l'avenir des budgets de Défense. Sur les trois plans de la Défense de l'Europe, l'OTAN, l'Union européenne et les Nations elles-mêmes, nous avons donc tout lieu d'être inquiets.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité organiser cette table ronde ce matin à laquelle vont participer d'éminents experts de ces questions. La tribune est multinationale et européenne, puisque cinq pays sont représentés, avec :

- Christos MALIKIDES, le Secrétaire général du ministère de la Défense chypriote, sachant que Chypre a pris la présidence de l'Union le 1er juillet 2012.
- Bogdan KLICH, Vice-président de la Commission parlementaire des Affaires étrangères, membre de la Commission de Défense de la Diète polonaise, qui a également été le fondateur de l'Institut d'Etudes stratégiques de Cracovie, ancien ministre de la Défense nationale entre 2007 et 2011, et à ce titre responsable de la coopération avec l'OTAN.
- Peter RICKETTS, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, ancien conseiller pour la Sécurité auprès du Premier ministre, Monsieur David CAMERON. Il a été un artisan des accords franco-britanniques de Lancaster House et le coordonnateur du livre blanc britannique.
- Claude-France ARNOULD, Française mais Européenne dans sa fonction actuelle, Directrice exécutive de l'Agence européenne de Défense, ancienne Directrice et créatrice du CMPD, Crisis Management Planning Directory, au sein du Service européen pour l'Action extérieure. Comme Monsieur RICKETTS, elle est également commissionnée pour le livre blanc français.
- Detlef SELHAUSEN, Directeur national allemand de l'Armement, très au fait des questions concernant l'OTAN et l'Alliance.

Depuis le 1er juillet, Chypre exerce donc la présidence de l'Union européenne, à un moment où, pour certains, le projet de construction européenne est en grand danger, sous pression de la crise économique et financière. On peut noter un réel

désenchantement, qui fait d'ailleurs resurgir ici ou là les populismes et les nationalismes. Pour d'autres, au contraire, la crise est une opportunité à saisir grâce à laquelle des progrès significatifs ont été réalisés en matière d'intégration, surtout dans l'Euro Zone. Partage de souveraineté et fédéralisme sont même redevenus des mots couramment cités dans les médias.

L'Union européenne dispose d'ores et déjà de nombreux instruments d'action collective pour créer des intérêts communs, notamment dans le domaine économique. Une partie des règles de fonctionnement sont même caractérisées comme étant supranationales au sein de la Commission. Pour autant, il n'y a pas encore d'unité de vues sur l'état final recherché de la construction européenne. Je voudrais en premier lieu me tourner vers Christos MALIKIDES pour lui demander quelles sont les intentions de la présidence chypriote en matière de Défense et de sécurité, ainsi qu'en matière de politique étrangère. Comment faire converger les ambitions, les intérêts des pays membre en matière de PSDC. Comment dimensionner les capacités européennes minimum de l'Union. Quelle autonomie d'action pour l'Union européenne dans le domaine militaire. Priorités, urgences, en matière de Défense.

Christos MALIKIDES, secrétaire permanent à la défense, Chypre - Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs, chers amis.

Je voudrais vous saluer chaleureusement de la part du Ministre de la Défense de la République de Chypre, M. Dimitri Kypriadis, qui ne peut être parmi nous aujourd'hui en raison de sa participation à la conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune qui se déroule à Chypre aujourd'hui, avec la participation du Haut Représentant de l'Union Européenne pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité, la Baronne Catherine Ashton.

Par conséquent, le Ministre m'a autorisé à prononcer son discours.

Assumer la Présidence du Conseil de l'Union Européenne représente pour Chypre un moment exceptionnel et un défi majeur. Nous sommes un petit pays et un nouvel Etat Membre. Nous ne disposons pas d'un grand nombre d'experts, de technocrates et de spécialistes. Nous n'avons pas non plus une expérience antérieure. Cependant, rien ne nous empêche d'être assidus, sérieux et responsables, d'avoir des idées, des propositions et des suggestions, d'être créatifs. La présidence chypriote en tant qu'expérience collective contribuera à faire entrer notre pays dans l'âge adulte européen, consolidant ainsi le rôle de Chypre en tant qu'Etat Membre et renforçant sa position stratégique dans la région de la Méditerranée Orientale.

Le message principal de la présidence chypriote est que nous devons avancer vers une Europe meilleure. Il est important que le respect des valeurs fondamentales de l'UE existe, ainsi que le multiculturalisme et les particularités de chaque Etat Membre qui font partie de notre richesse commune. Une Union engagée dans les valeurs de Jean Monnet, Robert Schumann et les défenseurs des idéaux Européens qui les ont suivis, doit assurer un meilleur niveau et une meilleure qualité de vie pour ses citoyens. Suivre les développements, promouvoir la solidarité, la cohésion sociale et la croissance, tout en recherchant l'efficacité et la compétitivité, voilà les défis auxquels l'Union doit faire face.

La crise financière a mené à des changements draconiens en ce qui concerne les dynamiques économiques et sociales des Etats Membres. Les développements dans les régions voisines ont mis en avant l'importance de la politique étrangère de l'Union, et son rôle au niveau international. Les élargissements de 2004 et 2007 ont révélé le besoin d'efficacité accrue d'une Europe élargie. Tout ce qui précède nous a conduit à une conclusion commune : l'idée et la nécessité de dépendre de l'unité et de la modernisation de l'Union afin d'affronter efficacement toutes les évolutions d'un monde en rapide mutation. La sécurité a toujours été et demeure un privilège indivisible et un droit indéniable. La sécurité constitue la condition fondamentale pour le maintien de la paix et pour une croissance et un progrès social et économique ininterrompu. Nous sommes actuellement les témoins de bouleversements

dramatiques au Moyen Orient, qui inspirent une grande inquiétude et parfois même une agonie. Les régimes autoritaires sont renversés et de nouvelles forces émergent au premier plan des réformes politiques et des équilibres régionaux.

La question cruciale est de savoir ce qui va se passer après les turbulences et les évolutions en cours. Si le renversement des régimes autoritaires est suivi de l'émergence d'autres régimes autoritaires, alors de quel Printemps Arabe parlons-nous ? Nous serons entraînés d'un hiver arabe à un autre. Les développements dans cette zone inquiètent et impliquent l'UE pour des raisons nombreuses et évidentes alors que notre action et notre intérêt émanent de notre proximité avec les pays de la Méditerranée Méridionale et Orientale. L'Union Européenne doit définir une stratégie et formuler une politique globale concernant ces développements. Une politique qui est nécessaire à ce stade. Nous devrions être en situation de développer des relations multidimensionnelles avec les peuples de la région, des relations de coopération en matière de politique, d'économie, d'énergie, de croissance, de sécurité, de culture, d'éducation et d'environnement. Le dialogue, un respect et une compréhension réciproques sont des outils précieux dans cet effort. L'UE peut et doit soutenir de manière substantielle et créative les peuples de la région dans leurs efforts visant à établir des institutions démocratique, des sociétés démocratiques et des états démocratiques dans le cadre du respect des droits de l'homme et des droits politiques avec des perspectives économiques viables. Ceci constitue la base la plus solide de la paix, la sécurité et la stabilité dans la région selon le droit international.

L'UE se présente comme une force calme et fiable prenant des initiatives politiques, culturelles et économiques et dotée d'une présence novatrice d'assistance et de solidarité axée sur l'humanitaire et le développement. Par conséquent, l'UE possède les qualités pour devenir un protagoniste dans ces évolutions en vue d'un avenir plus prometteur au Moyen Orient.

Outre les problèmes au Moyen Orient, le contrôle stratégique des océans, l'accès sécurisé aux secteurs stratégiques et la sécurité des routes maritimes constituent un problème supplémentaire de notre époque à l'échelle mondiale. L'UE est un acteur mondial, engagé dans le renforcement de la sécurité internationale, qui a reconnu sa responsabilité en termes de participation à la consolidation de la sécurité des domaines maritimes. D'importants programmes, politiques et activités ont été initiés au niveau européen dans le but d'améliorer la sécurité maritime, qui constitue déjà une composante significative de la stratégie anti-terroriste de l'UE. Le Traité de Lisbonne a identifié la nécessité et la particularité de la politique de sécurité et de défense commune, qui émerge en tant que politique intergouvernementale pour la promotion de la coopération et de la solidarité des États Membres, et qui, entre autre, est régie par les principes de solidarité et d'entraide. Les problèmes rencontrés dans le secteur de la défense, avec la crise financière, sont abordés par des initiatives sages et souples, telles que la mutualisation et le partage. Le travail collectif et le soutien professionnel du SEAE générera à n'en pas douter des résultats positifs et équilibrera les facteurs économiques et sécuritaires, visant ainsi la gestion efficace et productive de nos ressources limitées, afin que nous puissions nous engager dans une démarche économiquement efficiente.

A présent, permettez-moi d'exprimer mes chaleureuses félicitations aux artisans de cette initiative ainsi qu'à ceux qui expriment leur confiance dans cette initiative et qui continuent à travailler assidument pour sa réussite.

En dernier lieu, je voudrais exprimer mes regrets de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui. Mes vœux de réussite accompagnent cette conférence.

Jean-Paul PERRUCHÉ - En janvier 2012, la nouvelle directive du Président Obama a fixé le cap de la nouvelle stratégie de Défense. Elle évoque notamment les nouvelles priorités en termes d'objectifs, les « Global Commands », les « Anti-denial / Anti-access », les zones d'action privilégiées, Asie-Pacifique, Moyen-Orient, et des modes d'action « Air-Sea Battle » qui définissent en des termes assez précis la nouvelle stratégie américaine. En principe, la garantie de sécurité accordée à l'Europe semble

toujours fonctionner, mais deux contraintes nouvelles doivent être prises en compte. D'une part, les nouvelles priorités stratégiques américaines tournées davantage vers la zone Asie-Pacifique et les difficultés économiques et un budget de Défense en baisse, contraignent les Américains à raisonner en termes de coût/efficacité. Cela signifie que la garantie américaine à l'Europe, si elle continue d'être affirmée, devra à l'avenir être évaluée en fonction de l'importance stratégique des situations et des enjeux pour les Etats-Unis. On peut d'ailleurs penser que l'exemple de la Libye l'année dernière était annonciateur, illustratif de cette nouvelle posture. Dès lors, la situation de dépendance dans laquelle se sont confortablement installés les pays européens depuis plusieurs décennies ne semble plus acceptable.

Je me tourne vers Bogdan KLICH pour lui demander ce que cette nouvelle orientation américaine pour la sécurité de l'Europe va changer selon lui. Quelle responsabilité nouvelle les Européens doivent-ils prendre en compte prioritairement ? Les Européens devront-ils avoir la capacité de traiter par eux-mêmes des crises dans leur voisinage ? Quelle est l'autonomie d'action qu'ils doivent se fixer, pour quoi faire ? Quelle capacité pour déterminer des objectifs stratégiques communs, des moyens d'action propres ?

Bogdan KLICH, ancien ministre de la Défense nationale de Pologne - Merci Monsieur le Président. En effet, les récentes évolutions de la stratégie américaine ont suscité beaucoup d'intérêt ici en Europe, et il est évident que nous pensons à la politique future des Etats-Unis et que nous essayons d'ajuster nos propres politiques, nos politiques nationales et la politique de l'Union Européenne, cette sphère de sécurité et de défense. Par conséquent, il est important de comprendre la nature réelle de la démarche des Etats-Unis. Je ferai deux remarques.

Premièrement, en partant de la supposition que l'Europe devrait être un partenaire, un partenaire plus fiable pour les Etats-Unis, un partenaire plus responsable pour sa sécurité et plus à même de répondre aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis, l'Europe devrait être plus autonome.

Deuxièmement, ce que les Etats-Unis attendent de nous est une Europe plus globale, une Europe plus capable, notamment pour résoudre les crises dans le proche voisinage de l'Union Européenne, une Europe accroissant son interopérabilité avec les Etats-Unis en ce qui concerne les opérations expéditionnaires.

Par conséquent, nous devrions considérer les évolutions en matière de politique américaine non pas comme un risque pour notre continent, mais plutôt comme une occasion opportune. Ces changements peuvent être perçus comme une impulsion pour favoriser nos propres activités dans le domaine de la politique sécuritaire, pour développer la PSDC en tant qu'outil crucial que nous avons à notre disposition, et pour améliorer notre contribution à l'OTAN. Les décisions concernant les évolutions de la présence militaire américaine dans le monde ont été accueillies comme un signal indiquant que cet engagement décroît. Je suis persuadé que ce n'est pas le cas. Je suis convaincu qu'il s'agit plutôt d'une redéfinition des priorités stratégiques des Etats-Unis, ainsi qu'un recentrage de son intérêt de la zone Atlantique vers la Zone Asie-Pacifique, en conservant l'engagement traditionnel des Etats-Unis au Moyen-Orient.

Gardons à l'esprit que les Etats-Unis ont été particulièrement actifs dans la préparation du Sommet de Chicago. Ce sommet n'a pas été aussi important que celui de Lisbonne, mais il fut le résultat important de notre réflexion commune sur l'avenir de l'Alliance. Les Etats-Unis étaient engagés à la préparation du Paquet Défense de Chicago, un paquet d'outils important qui, s'il devait être utilisé à l'avenir, pourrait s'avérer fructueux pour la capacité de l'Alliance à agir de concert. Cette politique sera poursuivie principalement par l'initiative des forces connectées, l'intensification des exercices, la formation conjointe, et ce qui est peut-être plus important, le développement de la FRO, la Force de Réaction Rapide de l'OTAN.

Ce que nous pouvons maintenant attendre des Etats-Unis, à juste titre, c'est qu'ils demeurent actifs dans la mise en œuvre de ce paquet, tout comme ils l'étaient dans la

préparation du sommet de Chicago. Pour nous, en Europe Centrale, je veux dire pour les pays comme la Pologne, il est également important que les Etats-Unis continuent à considérer l'OTAN en tant qu'alliance défensive, en mettant l'accent non seulement sur les missions expéditionnaires, non seulement sur les opérations de réponse aux crises, mais aussi, traditionnellement, sur les circonstances relevant de l'Article 5.

Dans ce contexte, nous devrions penser à nos besoins et propositions concernant la sécurité et la défense européenne. Que pourrions-nous faire ? Je vais essayer d'aborder cette question en quelques points.

Tout d'abord, nous devrions surmonter les lacunes, malheureusement permanentes, en matière de capacités militaires qui sont cruciales aujourd'hui pour la réussite des opérations. Les lacunes persistantes entre l'Europe et les Etats-Unis sont largement connues et ont été mises en lumière, par exemple, durant la récente intervention en Libye. Et nous pouvons répéter que nous avons besoin de transport aérien stratégique, de ravitaillement et de munitions guidées avec précision.

Deuxièmement, il pourrait y avoir de nombreuses crises auxquelles seule l'Union Européenne serait en mesure de répondre. Aujourd'hui déjà, dans le cadre du Traité de Lisbonne, nous avons à notre disposition un grand nombre de nouveaux instruments, une gamme d'outils qui nous permettraient de mieux agir dans des opérations de réaction aux crises. Par exemple, la coopération permanente structurée. Pourquoi ne pas les utiliser ? C'était d'ailleurs l'idée principale de la Lettre de Weimar, signée par les Ministres des Affaires Etrangères et le Ministre de la Défense de la France, de la Pologne et de l'Allemagne, à la veille de la présidence polonaise, qui constitue toujours le contexte dans lequel nous pouvons nous construire.

Ce qui nous manque, malheureusement, c'est la volonté politique d'utiliser et de développer ces instruments. Le plus grand défi, à la fois pour l'Europe et pour les Etats-Unis, est bien sûr la crise financière et économique actuelle et en Europe particulièrement, la crise de la zone Euro. Et il est difficile d'imaginer que nous isolions la PSDC, et qu'à partir de cette crise nous développiions une PSDC sans trouver de solutions à la crise de la zone Euro. Malheureusement, elles sont interconnectées. Mais nous devrions toujours garder à l'esprit que sans PSDC, l'Union Européenne ne sera pas un acteur majeur sur la scène internationale, comme elle devrait l'être.

Ainsi, dans un contexte de réduction des budgets de défense nationale, qui rend plus difficile le développement des capacités militaires, de telles initiatives, comme la mutualisation et le partage au sein de l'UE ou la défense intelligente dans le cadre de l'OTAN ont une grande valeur. Certaines conditions préalables doivent être remplies pour réussir dans ce domaine. Nous sommes en Europe, nous parlons de la réussite des initiatives de mutualisation et de partage, notamment dans les circonstances actuelles.

Premièrement, ces initiatives ne peuvent pas servir de prétexte pour dépenser moins car d'autres dépendent plus. Deuxièmement, nous devons conserver une solidarité. La solidarité en tant que lien principal entre les membres de l'Union Européenne. Troisièmement, les actions de l'OTAN et de l'UE doivent être complémentaires. L'adhésion à ces deux organisations doit se recouper en grande partie, et c'est seulement l'une des raisons pour lesquelles la défense intelligente et la mutualisation et le partage devraient aller de pair.

Pour finir, la coopération internationale ne peut être qu'un complément aux activités nationales. Sans les efforts des nations individuelles, nous n'aurons rien à mutualiser et à partager.

Jean-Paul PERRUCHE - Je me tourne maintenant vers Peter RICKETTS, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, pour évoquer le thème du cadre dans lequel les pays européens doivent inscrire leur Défense. Dans un contexte sécuritaire dangereux, incertain, il devient de plus en plus évident que les Nations européennes ne sont plus à même de faire face individuellement à l'ensemble de leurs besoins de

Défense. Et c'est d'ailleurs ce constat qui avait déjà présidé la création de l'OTAN après la Deuxième Guerre mondiale. C'est aussi ce qui a motivé la signature du traité de Lancaster House avec un objectif de regroupement des forces de la France et du Royaume-Uni.

Aujourd'hui, la Défense reste une prérogative et une responsabilité des Etats européens qui n'ont pas forcément les mêmes expositions et priorités face aux risques et menaces – terrorisme ou prolifération, cyber guerre etc. La plupart des pays européens réaffirment que l'OTAN demeure la pierre angulaire de leur Défense, mais au moment où la relation transatlantique semble se distendre, je voudrais demander à l'Ambassadeur RICKETTS quelles dispositions doivent être prises pour lui conserver sa crédibilité. Les pays membres de l'Union européenne créent de plus en plus d'intérêts communs dans cette organisation, et ne serait-il pas justifié, légitime, d'y développer les moyens de les défendre en commun, y compris dans le domaine militaire ? De quelle capacité militaire autonome devraient-ils disposer dans l'Union européenne ? La réalisation de capacités dans l'Union européenne n'est-elle pas la meilleure façon de répondre à la demande pressante des Etats-Unis de renforcement des capacités européennes ? Comment répartir la charge entre les Nations, l'Union européenne et l'OTAN ? Sur quelle base faut-il fonder cette complémentarité ? En quoi la levée des restrictions mises au développement des capacités de la PSDC lors du traité de Nice pourrait-elle généraliser l'OTAN ? Il convient de faire la lumière sur les problématiques de duplication utile ou inutile.

Peter RICKETTS, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris - Lorsque j'étais à l'OTAN, le Secrétaire général à l'époque, George Robinson, avait tendance à dire après une longue discussion autour de la table du Conseil Atlantique et voyant quelques crayons levés : « Tout a été dit, mais, je constate, pas encore par tout le monde ». Sur cette question du cadre pour la Défense européenne, tout a été dit, mais il faut peut-être revoir certaines choses. Je souhaite prendre comme point de départ l'accord de Saint-Malo entre le Président Chirac, le Premier ministre Tony Blair, en 1998. Il s'agissait d'un accord fondamental entre nos deux pays pour essayer de doter l'Union européenne de la capacité de projeter des forces militaires à l'étranger. Je rappelle que c'était le fruit d'une frustration partagée entre Tony Blair et Jacques Chirac face à l'impuissance de l'Union européenne durant la crise du Kosovo. Cet accord ouvrait la porte à des travaux au sein de l'Union européenne en commençant, dès la présidence finlandaise en 1999, par le « *Headline Goal* », c'est-à-dire la possibilité de déployer une force de 60 000 hommes loin de l'Union européenne, et de la conserver durablement, ce qui signifie 180 000 hommes. Objectif ambitieux.

Depuis, nous avons eu l'expérience de l'Irak et de l'Afghanistan, et nous mesurons mieux maintenant ce que cela signifie en termes d'effectifs, de ressources, de menaces, de conserver ce déploiement lointain sur une longue durée. Il est difficile pour moi aujourd'hui d'imaginer les circonstances qui conduiraient les Nations européennes à décider de monter une opération de cette envergure sans les Etats-Unis et le Canada. Dans un tel cas de figure, nous nous retrouverions massivement à court de capacités dans beaucoup de domaines, pas uniquement dans les Q.G. dans les bataillons d'infanterie, mais en matière de renseignement, de ravitaillement, de surveillance, etc. Et pourrions-nous trouver les ressources nécessaires pour cela ? De plus, je doute que les opinions politiques et publiques soient prêtes à soutenir nos pays pour accepter de telles missions, du moins dans les années à venir.

Par ailleurs, nous avons vécu la Lybie récemment. Il s'agissait d'une opération complexe. No-fly zone, Ground-attack, blocus naval. Mais cela n'a quand même rien à voir avec la complexité, le coût, la durée d'une intervention terrestre sur le sol libyen. Ce fut un véritable succès pour le leadership franco-britannique, mais avec un appui soutenu des Etats-Unis et un partenariat avec beaucoup d'autres pays en Europe et au-delà. Nous, Britanniques et Français, n'aurions pas pu assurer seuls la coordination de cette opération sans l'appui d'un grand nombre de nos partenaires, sans l'expérience du commandement de l'OTAN et sans l'aide et le soutien des Etats-Unis.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces opérations ? Une possible conclusion serait la nécessité de doter l'Union européenne des capacités autonomes nécessaires pour mener ces opérations complexes sans l'aide de l'OTAN ou des Etats-Unis. Mais cela nécessiterait quand même de trouver des milliards d'Euros supplémentaires. La communication, les opérations de planification, de ciblage, et beaucoup d'autres choses. Pour être véritablement autonomes, il faudrait se doter des capacités de renseignement, de surveillance, de ravitaillement, et autres instruments nécessaires pour des déploiements complexes et sur la durée. Au Royaume-Uni, on doute fort de trouver les budgets nécessaires. Je rappelle que nous avons déjà investi depuis des décennies dans les structures militaires de l'OTAN. Et la Libye a montré que l'on peut utiliser ces structures de l'OTAN pour une opération commandée par les Européens et largement européenne dans sa composition. Lorsque j'étais ambassadeur à l'OTAN, je n'imaginai pas que les structures de l'OTAN seraient au service de l'Europe dans une opération telle celle que nous avons menée en Libye.

Nous risquons fort une duplication que nous ne sommes pas en mesure de supporter en termes budgétaire, et que nous ne jugeons pas nécessaire, au Royaume-Uni, d'ajouter aux capacités existantes. Selon nous, il serait beaucoup plus pertinent d'utiliser nos budgets de Défense pour créer des capacités réelles, utilisables sous commandement européen, ou de l'OTAN, ou de l'ONU, ou de façon nationale. C'est traditionnellement la position du Royaume-Uni, mais nous y tenons de manière très forte.

Il faut aussi avouer que depuis l'accord de Saint-Malo, l'Union européenne a affirmé sa crédibilité dans le monde après une série d'opérations militaires et civiles, ou mixtes, qui se sont appuyées sur les avantages comparatifs de l'Union européenne. La puissance politique, économique, en matière de développement de coopérations, tout cela peut être instrumentalisé dans les missions de l'Union européenne. Les opérations navales menées contre les pirates en Somalie, par exemple, commandées par le Q.G. britannique mais également dans un contexte de mission européenne plus large en faveur de la résolution des conflits en Somalie, de la reconstruction des structures étatiques dans cette région. L'OTAN ne pouvait pas faire cela. C'est la même chose au Sahel où l'OTAN ne pourrait pas se charger de la mission de l'Union européenne. Et c'est également vrai pour d'autres missions de l'Union européenne.

Nous avons établi à l'OTAN une expérience solide dans la gestion de crise, dans les opérations de haute intensité et de longue durée, dans lesquelles les Américains sont prêts à s'intégrer. Nous pouvons nous appuyer, me semble-t-il, sur l'expérience de la Libye pour accroître l'influence de l'Europe et son poids au sein de l'OTAN et du Conseil Atlantique. Il y a différents moyens d'y parvenir, mais si nous souhaitons que l'OTAN reste pertinent et utile, dans un monde qui change rapidement, nous devons faire en sorte qu'il demeure un lieu de consultation, où les Etats-Unis peuvent amener les questions importantes pour eux, où l'on peut débattre de la situation sécuritaire en Asie, par exemple, ou des menaces nouvelles comme la prolifération, la sécurité aérienne de nos pays etc.

Toutes nos expériences depuis l'accord de Saint-Malo soulignent la nécessité pour nos pays européens d'accroître nos capacités militaires. La Libye a montré les insuffisances de nos réseaux, des stocks de munitions, ou le manque de drones. Compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur le Royaume-Uni, nous considérons qu'il est essentiel pour nous de développer nos capacités, dans la mesure du possible avec nos partenaires, d'où l'importante priorité que nous donnons à la coopération franco-britannique dans ce domaine. Pas exclusive, mais l'expérience nous montre que les programmes sont meilleurs s'ils sont lancés par deux pays, et que l'on peut ensuite ajouter d'autres pays.

Pour terminer, je dirai qu'il ne s'agit pas d'imposer des contraintes artificielles au développement de la capacité militaire européenne, nous n'avons aucun a priori sur ce point, mais cela dépend avant tout de la volonté des pays européens d'y consacrer les budgets nécessaires. En revanche, n'anticipons pas l'obsolescence de l'OTAN. Sur le

long terme, nous n'excluons rien en matière d'évolution des institutions, tout dépend de leur pertinence et de leur valeur, mais au moins pour la prochaine décennie, nous considérons au Royaume-Uni que nous aurons besoin de toutes les options, y compris l'OTAN, l'Union européenne, pour faire face au changement de nature des menaces qui pèsent sur nous.

Jean-Paul PERRUCHE - Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, vous nous avez offert une magnifique transition en parlant des capacités dans votre conclusion. Je me tourne maintenant vers Claude-France ARNOULD, Directrice de l'Agence européenne de Défense, pour évoquer cette problématique de la réalisation des capacités nécessaires pour être employées dans l'un ou l'autre cadre. Les pays européens sont aujourd'hui face au dilemme d'un nouveau triple D. Ils sont démunis car très indigents en matière de capacité. Ils sont dépendants des Etats-Unis presque en toute circonstance. Et ils sont très démotivés, si l'on se réfère à la décroissance des budgets de Défense dans les dernières années. Cette situation est non seulement alarmante pour les Européens, mais elle est surtout dénoncée par nos alliés américains qui ne l'acceptent plus. Je vous renvoie aux déclarations des ministres Gates puis Panetta. La remise à niveau capacitaire des Européens nécessite une réduction de latitude de dépendance, et le développement d'un esprit de plus grande responsabilité qui est, selon moi, le levier de la motivation pour les Européens.

Mais dans un contexte économique critique – celui que nous connaissons – cela ne peut relever que d'une démarche collective, qui prend d'ailleurs tout son sens dans l'Union européenne, là où nous développons des capacités économiques communes, car en fait les lacunes capacitaires sont bien un problème européen, et c'est la raison d'être de l'Agence européenne de Défense.

Cette approche capacitaire, collective, emprunte aujourd'hui le vocable de pooling and sharing ou de smart defence dans l'OTAN, mais si le principe semble évident, la réalisation s'avère problématique. La coopération intergouvernementale est-elle suffisante pour relever les défis du 21^e siècle ? Une intégration capacitaire est-elle souhaitable et possible à moyen terme ? Le pooling and sharing peuvent-ils être un remède efficace sans partage de souveraineté ? Est-il plus logique d'opérer cette mutualisation dans l'UE ou dans l'OTAN, ou dans les deux ? Quelles sont les contraintes qui en découlent ? Ne devons-nous pas avoir une approche stratégique globale de la mutualisation et du partage à l'échelle de l'Union européenne ? Quel rôle l'Agence peut-elle jouer dans la définition de l'autonomie nécessaire et des technologies souveraines pour l'Union ? Quelles sont les priorités de l'Agence dans la démarche capacitaire européenne ?

Claude-France ARNOULD, directrice exécutive de l'Agence européenne de défense - Je commencerai par ta question sur le cadre intergouvernemental, c'est-à-dire peut-on arriver à faire une différence réelle pour surmonter ce que tu as nommé les trois D et pour arrêter d'être démunis et, pire encore, d'être démotivés, c'est-à-dire ne pas prendre les mesures nécessaires pour cesser d'être démunis face à une menace dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'est pas en décroissance, et face à la position des Etats-Unis qui ont clairement dit qu'ils ne feraient pas à notre place. Il ne faut pas compter sur le fait qu'ils donneront systématiquement 80% des capacités les plus essentielles, comme pour la Libye. Peut-être le feront-ils dans certains cas, lorsque leur intérêt national est majeur, et ne le feront-ils pas dans d'autres cas. Ce qui est parfaitement légitime.

Peut-on surmonter cette difficulté dans un cadre intergouvernemental ? Je ne voudrais pas être pédante, mais j'en profite pour essayer de corriger, ou suggérer de corriger, ce qui me semble être des contre-vérités ou des malentendus. Pour reprendre une expression utilisée par Laurent Collet-Billon, pour tordre le cou à un canard, et je crois qu'il y a beaucoup de canards auxquels il faudrait tordre le cou en termes de préjugés et d'idées fausses concernant la manière d'appréhender le travail sur les capacités du point de vue de l'Union européenne.

Premièrement, intergouvernemental par rapport à communautaire. L'Agence européenne de Défense n'est pas communautaire. C'est une Agence du Conseil ; c'est une Agence intergouvernementale, qui appartient au ministre de la Défense et à ses services. Ce n'est donc pas du communautaire. Ce n'est pas une critique vis-à-vis du communautaire. Un de nos atouts est la possibilité d'une synergie avec les politiques communautaires, et notamment les fonds du budget de l'Union européenne. En particulier les fonds recherche, mais aussi peut-être d'autres fonds, et je crois qu'il faut de plus en plus étudier la possibilité de faire bénéficier le secteur de la Défense de ces crédits communautaires.

Ce que propose l'Agence européenne de Défense pour soutenir les capacités, c'est de l'intergouvernemental. Avec ce que cela comporte d'avantages. Ce sont des impulsions qui viennent des Etats membres ; ce sont des capacités qui appartiennent aux Etats membres ou Nations, qu'ils décident d'ailleurs de mettre dans le cadre qu'ils souhaitent. Mais cela comporte aussi des limites. Comme l'a dit clairement le ministre Klich, cela prend l'impulsion que vous voulez lui donner. Et si on parle de pooling and sharing mais que l'on ne décide pas de lui donner de la substance, il n'y aura rien à mutualiser, et notamment pas de programme, et au bout du compte pas de capacité. Donc rien pour les industriels et rien pour les commandants.

En revanche, l'intergouvernemental fait que la décision appartient aux Etats, mais il y a quand même une structure pour soutenir. Je pense que vis-à-vis de ce type d'outil que vous avez voulu, vous bénéficiez des deux. C'est un cadre intergouvernemental qui correspond à l'état politique de ce que l'on conçoit aujourd'hui comme soutien pour les capacités militaires et la Défense, mais il y a en même temps des structures de soutien, structures qui sont les vôtres et que vous animez selon la volonté politique ou selon vos besoins opérationnels ou capacitaires. A la question de savoir si demain, ce sera de l'intergouvernemental ? Je n'ai aucune idée de ce que sera l'Union européenne après la crise. Et j'ignore s'il s'agira d'une approche purement intergouvernementale vis-à-vis des budgets de Défense. Nous avons peut-être devant nous un énorme potentiel d'évolution. Il faut regarder attentivement quelles seront les évolutions face aux questions de gouvernance qui se poseront à l'issue de la crise financière. En tout cas, c'est pour l'instant de l'intergouvernemental, mais en construisant sur les synergies avec le communautaire, en veillant à ce que les politiques communautaires trouvent un interlocuteur pour défendre les intérêts de la Défense, les intérêts des opérateurs et des industriels, et en s'appuyant sur le potentiel issu de cet intergouvernemental.

Deuxième idée fautive, c'est qu'à partir du moment où l'on utilise les structures de l'Union européenne, et en particulier l'Agence européenne de Défense, c'est à vingt-six. Il y a des choses que l'on peut vouloir faire à vingt-six et c'est très bien, notamment tout ce qui tourne autour de la standardisation, des normes. En revanche, pour beaucoup de coopérations, et j'en suis de plus en plus convaincue au fur et à mesure de nos travaux sur la mutualisation et le partage, il faut partie de deux ou de trois. Ce peut être des coopérations bilatérales franco-britannique, franco-allemande, allemande et italienne. Ce peut être des coopérations régionales qui fonctionnent vraiment bien comme NORDEFECO ou la coopération Benelux. Ces coopérations bilatérales ou régionales peuvent vraiment tirer parti de l'utilisation d'une structure comme l'Agence européenne de Défense. Pourquoi ? Parce que cela permet d'avoir une vue collective de ce que nous faisons. Peut-être sommes-nous en train de recréer de nouvelles duplications, de laisser des trous béants, et il est important de le savoir. D'autre part, à partir de nos travaux, les vôtres, ceux de vos ministres, de vos experts, nous avons des briques que vous pouvez utiliser dans le bilatéral, dans le multilatéral, et dans le régional. Je compte soumettre de plus en plus l'Agence européenne de Défense à ce test, à savoir qu'elle doit pouvoir vous servir à aller de l'avant dans vos programmes concrets bilatéraux et multilatéraux.

Les questions de recherche et développement risquent d'être la pierre d'achoppement de demain. Nous avons une chute dans les budgets de Défense, et le premier sacrifice qui est fait, parce que cela n'implique pas de renégocier des contrats, cela n'implique

pas de pénalités, ni de lacunes opérationnelles immédiates, c'est de couper dans les budgets de recherche et technologie. Ce qui se réduit notamment, c'est la recherche et technologie en coopération. Il faut regarder les questions qui se posent en toute humilité, en toute honnêteté, et trouver un moyen pour relancer, y compris par des projets très concrets par des démonstrateurs, le soutien à la recherche et technologie. Je m'attacherai à utiliser toutes les synergies dont nous pouvons bénéficier avec les crédits communautaires et à faire en sorte, sur la base de vos expériences, de ce qui ne va pas et des leçons qui peuvent en être tirées, d'avoir le maximum d'effets catalyseurs dans ce domaine clé pour l'avenir. La question de la dépendance technologique a été beaucoup évoquée hier et nous devons coopérer avec vous, avec la Commission et avec l'Agence spatiale Européenne pour identifier dès maintenant les technologies critiques qui risquent de nous installer dans une dépendance cruciale. Nous avons démarré ce travail à l'Agence européenne de Défense, et c'est pour nous l'une des clés encore une fois pour préparer l'avenir.

Dernier élément lié aux questions structurelles évoquées par l'Ambassadeur Ricketts, les moyens et les budgets. C'est vrai qu'il faut des capacités et qu'il ne faut pas de structure. L'envers de cela est de se demander à quoi sert une Agence européenne de Défense, qui représente trente millions d'Euros de budget. Parfois on dit que c'est trop, en France on a tendance à dire que ce n'est pas assez. Ce pourrait être mieux. Je suis d'accord sur le fait qu'il ne faut pas de gros budgets de fonctionnement, mais il faut que les Etats membres puissent générer et mutualiser les crédits qu'ils veulent utiliser. Or, le budget, et notamment de recherche et développement de l'Agence, était aux alentours de 150 millions d'Euros les années les moins fastes, et entre 200 et 300 lorsqu'il y a eu des démonstrateurs. Nous avons donc la possibilité de mettre en commun les sommes que vous jugerez utile de mettre en commun.

Concernant la Smart Defence, l'Agence européenne de Défense et le pooling and sharing. Bien sûr, il faut une totale interaction. Nous avons travaillé en permanence avec le Général Abrial ainsi qu'avec Patrick Auroy au Secrétariat international. Je suis heureuse de pouvoir continuer ce travail avec le Général Palomeros, et je crois que nous avons démontré ensemble que cela marchait. Il y a évidemment des obstacles institutionnels, mais il faut reconnaître que, de facto, pour cet exercice de pooling and sharing et de Smart Defence, en respectant les choix faits par les Etats membres, par les Nations, nous avons fait en sorte qu'il n'y ait pas de duplication. Par exemple, les Etats avaient décidé de faire le médical des deux côtés et nous avons fait en sorte, ensemble avec ACT, que ce qui était fait à l'OTAN et ce qui était fait à l'Union européenne sur l'approche modulaire des hôpitaux de campagne soit parfaitement complémentaire. Autre exemple clé qui repose sur ce qu'a dit l'Ambassadeur Ricketts concernant les lacunes constatées en Libye, il faut justifier tout ce que nous faisons par le fait que nous allons faire les efforts nécessaires pour combler ces lacunes. Qu'il s'agisse des lacunes concernant le renseignement, le Strategic lift, les munitions, ou le ravitaillement en vol. Le travail que nous avons fait avec ACT a permis de définir clairement le fait qu'il s'agit d'une lacune européenne, qu'il y a une capacité industrielle européenne, qu'il y a l'arrivée de l'A400M, que certains Etats membres, comme l'Italie, ont déjà les moyens de mutualiser non seulement l'acquisition de la capacité autour de ceux qui vont faire un effort significatif, mais aussi les conditions d'emploi.

Ce très bel exemple montre les deux piliers sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour ce nécessaire effort capacitaire. D'une part, des projets concrets pour montrer que cela marche. D'autre part, on nous a demandé de proposer une approche à plus long terme car nous ne ferons pas que du coup par coup. Je crois que le coup par coup permet de démontrer la valeur de ce que nous faisons, mais nous allons proposer au ministre de la Défense, lors de la réunion à Chypre, différents éléments à intégrer dans leurs processus internes et permettant de stimuler ces efforts de mutualisation et de partage.

J'ai beaucoup parlé du travail en commun avec la Commission, qui est en train de mettre en place sa task force. Il faut à la fois en tirer le maximum tout en veillant à

éviter ce que les Etats membres veulent éviter. Fin juillet, nous avons signé avec Patrick Bellouard l'accord de coopération avec l'OCCAR et je crois que sur cette base, nous pouvons passer à une vitesse tout à fait différente en matière de coopération, et notamment sur les aspects de ravitaillement en vol et de transport stratégique, y compris autour du rôle clé de l'OCCAR sur l'A400M.

Dernier point pour conclure, nous ne ferons tout cela que si nous avons un soutien. En fonction des différents Etats membres, ce soutien doit être fondé sur ce qui conduira l'Etat, l'opinion publique, à accepter un effort de Défense. J'ai eu récemment une curieuse discussion avec le Président du Comité militaire de l'OTAN et je ne crois pas que les Etats membres accepteront de faire un effort de Défense uniquement pour être un bon partenaire ou pour l'efficacité militaire. Il faut donc démontrer que cet effort de Défense est destiné à répondre à deux enjeux majeurs. D'une part, créer des emplois et de la richesse. D'autre part, apporter de la sécurité. J'ai assisté à des réunions des ministres de la Défense. Les uns estimaient qu'il faut un profil bas ; les autres estimaient qu'il faut un profil haut pour la politique européenne de sécurité et de Défense afin d'obtenir des crédits. Il faut jouer sur tous les possibles. Je ne dis pas que l'on crée des capacités de Défense pour la PESD, mais je crois qu'elle est aussi un moyen d'amener beaucoup d'Etats membres à faire un effort, de bâtir des convergences dans le cadre de l'Union européenne, de servir le potentiel industriel et technologique européen, de trouver les interactions avec les politiques de l'Union européenne, de pouvoir bâtir sur la dimension transatlantique, quand on le souhaite, dans le cadre de l'Alliance et sur la convergence avec nos intérêts industriels et l'effort que nous faisons via le budget de l'Union européenne dans le cadre de l'Agence européenne de Défense.

Jean-Paul PERRUCHE - Nous avons bien compris que la réalisation de capacité européenne passe par de la volonté politique, de l'organisation, des structures nationales, multinationales, mais c'est aussi un problème industriel. Je me tourne maintenant vers Detlef SELHAUSEN, Directeur national allemand de l'Armement. Il n'y a pas de perspective d'autonomie d'action européenne sans capacité autonome, sans une industrie de Défense elle-même autonome. A l'heure où les budgets de Défense se contractent, en Europe mais aussi aux Etats-Unis, et où les capacités de production des pays émergents se développent, la concurrence s'annonce de plus en plus sévère pour les industries de Défense européenne. Sont-elles armées pour relever ce défi ? Comment l'industrie de Défense européenne peut-elle relever à la fois le défi de l'autonomie mais aussi celui de la concurrence simultanément ? Le paquet Défense de la Commission permettra-t-il d'éviter la fragmentation de l'industrie de Défense européenne ? Comment passer d'industrie de Défense nationale, avec de fortes disparités entre les pays, à une industrie européenne rationalisée permettant de mieux prendre en compte les intérêts de tous les pays ? EADS est-elle un modèle reproductible ? En quoi la différence d'ambition militaire des pays membres est-elle un obstacle insurmontable ? La convergence des politiques de sécurité et de Défense est-elle un préalable aux restructurations industrielles ? Comment raisonner la question des technologies souveraines au niveau européen ? Quelles sont enfin les perspectives et les limites de la coopération industrielle avec les Etats-Unis ?

Detlef SELHAUSEN, directeur national de l'armement allemand - Mesdames et Messieurs, merci beaucoup pour cette aimable présentation, c'est un honneur d'intervenir et de débattre au petit déjeuner aujourd'hui. Je comprends bien que l'auditoire est intéressé par le rôle de l'industrie européenne de la défense. Permettez-moi de faire tout d'abord quelques remarques générales. Ensuite, je parlerai de ma perspective nationale et de mes conclusions.

Quel est le contexte et quel est mon rôle spécifique ? En tant que directeur national de l'armement, l'un de mes rôles est de traiter avec les représentants de l'industrie de la défense de manière quasi quotidienne. Dans la plupart des cas, nous discutons de projets spécifiques ou de questions stratégiques. L'Allemagne contribue largement à l'OTAN, à l'Union Européenne et à l'AED. Le rôle du directeur de l'armement allemand est de fournir aux forces armées le matériel nécessaire à toutes leurs tâches.

Cela consiste principalement à répondre aux besoins des forces armées avec le meilleur rapport coût/efficacité. L'industrie de la défense joue, bien entendu, un rôle important pour y parvenir. C'est quasiment la même chose pour tous mes collègues directeurs de l'armement. Mais il faut noter que les paramètres industriels sont très similaires, particulièrement pour mes collègues français, britannique et italien. Les exigences d'une politique de sécurité et de défense commune au niveau de l'Europe se sont déjà traduites par la création de nombreuses structures et la mise en place d'instruments organisationnels. L'un des objectifs est la création d'un marché européen concurrentiel pour l'équipement de la défense. Cela nécessite, entre autres choses, une consolidation et une restructuration des industries de la défense, notamment les industries toujours orientées au niveau national, qui devront s'adapter à l'avenir. Qu'est-ce que tout cela signifie désormais pour l'Allemagne ?

L'industrie de la défense allemande est structurée selon les principes du secteur privé. Je pense que cela devrait être la voie à suivre également pour l'industrie de la défense européenne. En d'autres termes, ma position est que les marchés concurrentiels pour les projets d'armement spécifiques constituent un instrument crucial de restructuration. Nous pouvons déjà voir les premiers résultats de nos contraintes budgétaires dans les états membres. En mettant une pression encore plus forte sur les budgets de défense nationaux, le champ d'action deviendra encore plus restreint. En raison des paramètres économiques, la planification et l'approvisionnement des capacités militaires ont déjà pris une dimension européenne.

Permettez-moi de citer les directives de la politique de défense allemande : "Nous ferons l'acquisition de ce qui est nécessaire et de ce que nous pourrions payer. Nous ne ferons pas l'acquisition de ce que les gens veulent avoir ou de ce qui est proposé. Cependant, à la lumière des quantités décroissantes, une coopération militaire plus étroite entre les pays européens doit se refléter dans la coopération de l'industrie européenne de la défense."

Le défi est d'accroître l'efficacité des futures dépenses en matière de défense européenne. Ce résultat ne peut être obtenu que par la mutualisation des efforts de développement et d'approvisionnement. Le Secrétaire Général de l'OTAN, Monsieur Rasmussen, l'a souligné en septembre dernier comme suit : "Je sais qu'en période d'austérité nous ne pouvons pas dépenser plus, mais nous ne devrions pas non plus dépenser moins. Ainsi la réponse est de dépenser mieux. Et d'obtenir un meilleur rapport qualité/prix, pour aider les nations à préserver les capacités et à en fournir de nouvelles. Cela signifie que nous devons identifier des priorités, nous devons nous spécialiser et nous devons chercher des solutions multinationales. Tous ces principes, pris ensemble, constituent ce que nous appelons la défense intelligente".

Il n'y a rien de fondamentalement nouveau dans l'idée d'une coopération internationale. De nombreux projets multinationaux sont déjà des réussites. Que ces projets soient réalisés dans le cadre de l'OTAN, de l'UE ou simplement sur une base multinationale n'est pas la principale préoccupation ici. Le défi est de combler les lacunes capacitaires et d'étendre nos propres capacités. Le développement de capacités spécifiques demeurera généralement une tâche nationale et doit également être financé principalement au niveau national. Pour coordonner le développement capacitaire, le processus de planification de défense de l'OTAN ou le processus de développement capacitaire de l'UE ont été définis. Il est important de prendre cela en compte dans le cadre des procédures nationales d'approvisionnement. La même chose s'applique au concept de mutualisation et de partage des ressources. L'Allemagne a pris ceci en compte dans ses nouveaux processus de planification et d'approvisionnement. Ils remplaceront les processus actuels à compter de 2013. Les initiatives ou les entretiens de coopération en matière d'armement peuvent être pris comme point de départ. Les accords potentiels sur la coopération en matière d'armement seront toujours examinés avec comme objectif une base industrielle efficace et compétitive. Je vois ici une opportunité de renforcer la dimension européenne. Il faut s'assurer néanmoins que les mêmes normes et objectifs s'appliquent à tous les pays européens.

Comment souhaitons-nous gérer ceci en Allemagne ? La coopération en matière d'armement avec des partenaires internationaux exige l'approvisionnement commun d'abord pour les besoins d'équipement de l'armée allemande. En Allemagne, le résultat des évaluations relatives aux capacités se traduira par un cahier des charges. Le Chef d'Etat-Major approuvera ce cahier des charges. Il décide des besoins militaires. Après cela, des solutions possibles seront développées dans la sphère de responsabilité du directeur de l'armement. La coopération en matière d'armement sera toujours envisagée. Si les besoins capacitaires ont été harmonisés avec des nations partenaires potentielles, la solution commune sera très probablement choisie. Pour les projets et la mutualisation industrielle, les aspects politiques doivent également être considérés. Ces approches sont déjà en cours de développement et pas seulement en Allemagne. Parmi les exemples figure l'initiative JAN présentée conjointement par l'Allemagne et la Suède. La coopération stratégique convenue entre la France et la Grande Bretagne en novembre 2010 est également un bon exemple. Des approches comme celles-ci prennent forme de plus en plus. Elles ont été identifiées et développées au sein de l'OTAN, sous les termes d'approches multinationales ou de « défense intelligente » et au sein de l'Union Européenne sous les mots clés « Mutualisation et Partage ».

La mise au point par l'AED d'exigences harmonisées pour les avions militaires constitue un autre exemple. Des experts de 26 Etats Membres de l'UE travaillent depuis 2008 à la simplification des procédures de certification. Nous y voyons un gros potentiel. Quelles sont mes conclusions principales ?

La structure de la défense européenne est une question que les entreprises elles-mêmes doivent définir. Les Etats Membres européens fixent les paramètres. Ceci se fait par le biais de règlements de concurrence, d'attribution de marchés et d'adéquation budgétaire. Plus l'harmonisation entre les nations est étroite et plus nous communiquons clairement les objectifs, plus l'influence sur la restructuration de l'industrie européenne de la défense sera grande. La coopération en matière d'armement n'est pas une fin en soi. C'est une pierre angulaire pour la création et/ou l'orientation d'une future politique nationale en matière d'armement. Afin d'assurer sa réussite, l'industrie européenne de la défense devra s'adapter pour affronter les défis futurs, en se consolidant et en se restructurant comme toute force militaire en Europe le fait déjà.

Mesdames et Messieurs, je voudrais terminer là ma brève déclaration initiale. Je vous remercie de votre attention et j'attends vos questions.

Débat avec la salle

Charles EDELSTENNE, président directeur générale, Dassault Aviation - Cela me rappelle une réunion que nous avons eue au sein de l'AICMA, l'Association de l'Industrie européenne de l'Aéronautique et de la Défense, au cours de laquelle nous avons reçu le CIO de Lockheed, Vince Kaufman, qui nous avait déclaré : « Arrêtez de dépenser l'argent de vos contribuables inutilement, nous avons des produits pour répondre à tous vos besoins. Achetez-les chez nous et vous ferez des économies ». C'est une première réponse que je pourrais apporter aux personnes ici présentes autour. Ayant près de moi le Général Paloméros, qui va occuper une position très importante au sein de l'OTAN, je lis dans la presse spécialisée qu'actuellement, le programme F-35 a de grandes difficultés techniques, qui ne font que commencer car nous n'en sommes pas encore à la phase système, et qu'aujourd'hui le budget du F-35 a déjà globalement dépassé, une fois ramené au nombre d'avions construits, celui du Rafale. Dans la presse américaine ce programme est appelé le TINA, ce qui signifie « There is no-alternative ». C'est-à-dire qu'il y a une alternative, c'est le Rafale. Puis-je suggérer de faire une première proposition aux Américains, surtout que le programme F-35 s'appelle le Trillion Program, c'est-à-dire mille milliards de dollars. Le nôtre est éprouvé, il vole, il a fait ses preuves au combat, il est maîtrisé techniquement et financièrement. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qui s'est dit autour de cette

table et j'y adhère totalement, mais le problème concerne l'exécution. Dans le cadre de nombreux programmes européens, par exemple, les différents pays et les différents industriels veulent également apprendre ce qu'ils ne savent pas faire pour être à niveau. Le juste retour n'est pas la compétitivité. Les solutions théoriques sont excellentes, mais posent quelques problèmes dans l'exécution. Et je m'adresse à vous, Monsieur le Directeur général de l'industrie allemande, car nous avons aussi quelques problèmes.

Léo MICHEL, Institute for National Strategic Studies, Washington - Il a été beaucoup question de la stratégie américaine et je me sens donc obligé de faire quelques commentaires. D'abord, il s'agit d'une stratégie à long terme, et pas uniquement militaire. Elle concerne également les volets politique et économique. Il y a une marge de coopération entre les Etats-Unis et l'Europe, et avec nos alliés en Asie-Pacifique. Il est vrai qu'il y aura une réduction de format de nos forces terrestres et aériennes présentes en Europe dans les deux ans à venir, mais une augmentation dans le domaine naval, notamment en ce qui concerne les Frégates de défense antimissile. Une installation est prévue en 2015 en Roumanie et en Pologne ainsi qu'une augmentation de nos Forces spéciales en Europe. On parle beaucoup de l'avenir, mais si nous sommes appelés ou obligés, dans les mois à venir, à intervenir en Syrie ou en Iran, par exemple, ce n'est pas en Asie-Pacifique que nous irons chercher des alliés et des partenaires.

Je tiens à ajouter que quelle que soit l'administration future, c'est-à-dire la réélection du Président Obama ou l'élection de Mit Romney, il y aura une forte pression du Congrès américain pour réduire encore les budgets, et notamment le budget de la Défense. Cela se fera automatiquement si l'on ne peut pas, d'ici la fin de l'année, modifier la loi actuelle qui nous obligerait à une coupe de 500 milliards de dollars dans les dix années à venir, qui viennent s'ajouter aux 500 milliards de dollars déjà coupés l'année dernière. Dans ce cas, nous aurons l'obligation de modifier également la stratégie. Le Président Obama a promis que la zone Asie-Pacifique aurait plus ou moins la priorité. Ce que vous dites sur la nécessité d'augmenter les capacités européennes et l'interopérabilité avec les Américains et les autres alliés est essentiel, et je ne peux qu'encourager vos efforts.

J'observe de loin les rapports entre la France et la Grande-Bretagne. Cet effort est salué et apprécié par la plupart des Américains. Pensez-vous qu'il sera possible, à court et moyen terme, d'augmenter la coopération trilatérale entre nos trois pays. Les trois Armées de l'Air sont déjà en avance dans ce domaine.

Detlef SELHAUSEN - C'est un exemple de la façon dont nous pouvons mettre en œuvre une coopération stratégique. Je veux dire, ce traité, signé entre la France et le Royaume-Uni, concernant la coopération militaire. Et cela peut servir de base pour le développement futur de la réponse sécuritaire et militaire de l'Europe. Mais ce cadre devrait inclure les autres efforts et les volontés des autres pays, Etats Membres de l'Union Européenne, il ne faut pas les exclure de cette coopération. Ainsi, une telle façon de bâtir une politique de sécurité et de défense européenne future ne peut être fructueuse qu'à cette condition préalable. La condition est qu'elle doit inclure, pas exclure les autres. Voilà mon commentaire. Car les autres Etats Membres intéressés par le développement d'une politique de sécurité et de défense commune regardent très attentivement les efforts des Britanniques et des Français pour étendre leur coopération dans ce domaine. Mais une fois encore, selon une condition préalable qui devrait être, qu'elle doit inclure et non exclure les autres qui souhaiteraient participer à une coopération plus poussée.

Peter RICKETTS - A la personne qui a posé la question sur la coopération trilatérale entre le Royaume Uni, la France et les Etats-Unis. Tout d'abord, il existe des domaines où nous sommes des partenaires tripartites naturels, par exemple dans le domaine nucléaire, et étant donné que nous sommes tous trois membres permanents du Conseil de Sécurité, cela nous donne une complémentarité naturelle dans ces domaines. Je pense que, comme Madame Arnould l'a dit, l'avenir sera fait d'une

coopération à géométrie variable, ainsi, dans certains domaines, oui, je suis persuadé qu'il y aura une coopération entre les Etats-Unis, le Royaume Uni et la France. Dans d'autres domaines, il peut y avoir le Royaume Uni, la France et l'Allemagne, mais pour d'autres, il y aura une coopération des pays de Weimar. Les pays d'Europe du Nord, les pays Baltes, les Scandinaves et d'autres également. Ceci constitue, je pense, un bon cadre. Nous sommes toujours confrontés, comme le Ministre le souligne, au fait que nous pensons qu'il est mieux et plus simple dans les programmes industriels de défense de commencer avec un petit nombre, un seul pays, deux pays, peut-être trois. Si vous commencez avec davantage de pays, vous risquez la complexité. Mais d'un autre côté, vous paraissez quelque peu exclusif, comme si vous construisiez quelque chose qui n'est pas ouvert aux autres pays. Ainsi, gérer cela, en commençant par un petit groupe de pays puis en étendant et en ouvrant cette coopération à d'autres, est clairement notre ambition, mais je soupçonne qu'il est plus difficile d'y parvenir en termes industriels pertinents.

Jean-Paul PERRUCHÉ - Claude-France ARNOULD, avez-vous quelques commentaires par rapport aux remarques de Monsieur EDELSTENNE ?

Claude-France ARNOULD - Je crois que cela souligne une sorte d'acceptation du dénigrement quand il s'agit de programmes européens, alors que l'on parle beaucoup moins des retards, des surcoûts quand il s'agit de programmes outre-Atlantique. Je ne reviendrai pas sur la discussion très intéressante sur les questions de juste retour. Je comprends toutefois qu'une des demandes des industriels est d'arriver au maximum de spécifications communes et d'harmonisation des besoins. Et pas seulement au départ d'un programme, mais là où le risque de divergence est le plus grand, c'est-à-dire tout au long du programme. Cela ne répond pas à la question du juste retour, ni à celle des transferts de technologie quand vous exportez. Cette question devra être traitée d'une manière ou d'une autre et peut-être faudra-t-il trouver une parade à cette compétition destinée à gagner des marchés à coups de transfert de technologie que nous paierons dans dix ou quinze ans ; sachant que vous exportez à des gens et à des Etats qui, eux, investissent de plus en plus. Il faut que les spécifications tout au long du programme soient aussi harmonisées que possible et nous devons jouer un rôle à ce niveau.

Peter RICKETTS - Puis-je ajouter un mot en réponse à M. Edelstenne, non pas à propos du Rafale, qui je suis sûr est un merveilleux avion, mais à propos d'un domaine dont je pense qu'il est vraiment essentiel, et dont de nombreuses personnes pensent qu'il est d'avenir. Si nous devons avoir un produit dans 20 ans, pour lequel l'Europe pourra proposer quelque chose de compétitif par rapport à tout ce que les Américains peuvent proposer, ce sera dans le domaine des drones, les UCAV. L'UCAV est un territoire vierge. Dassault, BAe et quelques autres entreprises travaillent ensemble. Si nous pouvons obtenir un seul produit européen, à savoir un drone, un avion sans pilote à l'avenir, nous tiendrons là sera une opportunité de leadership à l'échelle mondiale. Et plutôt que d'avoir un Eurofighter et un Rafale en concurrence, dans 20 ans, nous aurons un seul produit européen. Cela me semble être une vision vraiment enthousiasmante pour l'avenir, et où nous pourrions présenter quelque chose aux Etats-Unis et dire que nous avons le meilleur équipement au monde.

Philippe ERRERA, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'OTAN - Je souhaite revenir sur la question du cadre politique et réagir à l'intervention lumineuse et cartésienne de Sir RICKETTS. Si l'on revient sur la question de la Libye, qu'il a très bien connue de par ses précédentes fonctions, nous avons pu utiliser l'OTAN pour une action dont des Européens estimaient qu'elle était essentielle par rapport à leurs intérêts et à leurs objectifs. Mais les choses auraient pu être très différentes. Je me souviens d'une réunion du Conseil à peine quelques jours avant la réunion du Conseil de Sécurité autorisant cette action, où parmi la petite poignée d'alliés les plus opposés à l'intervention militaire à ce moment-là et à

l'utilisation de l'OTAN figuraient les Etats-Unis. Les choses ont changé, la décision a été prise d'y aller, mais si les Etats-Unis avaient maintenu leur position consistant à dire que c'était une action risquée, qui détournait des moyens du théâtre afghan et pakistanais, et une action pour laquelle l'OTAN n'était pas le cadre souhaitable, Peter, quelle conclusion auriez-vous tiré alors de cette situation ? Ne serait-on pas dans une situation similaire à celle de Saint-Malo, qui est le résultat, certes, de la frustration vis-à-vis de la crise du Kosovo, mais la guerre du Kosovo n'est intervenue qu'après. Je crois que c'était aussi une réponse à la frustration franco-britannique par rapport à la Bosnie où les Etats-Unis avaient souhaité jusqu'à très tard rester en dehors.

Ce que l'Union européenne a de propre, et sa différence avec l'OTAN, c'est qu'elle est le seul lieu où les Européens peuvent définir ensemble leurs intérêts européens et agir en fonction de ces intérêts. A chaque fois que nous pourrions agir de concert avec les Etats-Unis dans le cadre de l'OTAN, tant mieux, mais il faut se préparer, je crois, à un nombre significatif de situations où les Américains, pour des raisons qui leur sont propres et qui sont légitimes, ne souhaiteront pas s'engager dans ce cadre. Pouvez-vous réagir à cet exercice de politique-fiction et pensez-vous qu'il y a pour le Royaume-Uni des intérêts strictement européens ?

Peter RICKETTS - Je suis très heureux de constater que Philippe se cache derrière un pilier. En ce qui concerne la Libye, et pour être sérieux : je pense que la force de la volonté politique du Premier Ministre Cameron et du Président Sarkozy était telle que nous aurions fait quelque chose même si les Etats-Unis étaient restés en retrait et nous avaient dit, nous ne sommes pas intéressés. Aurions-nous fait quelque chose même en l'absence d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies ? Cela, j'en suis moins certain. Mais il y a quelque chose, je pense, qui aurait été différent, car, comme de nombreuses personnes dans cette salle, l'Amiral Rochelle et d'autres dans la ligne opérationnelle le savent, nous n'avons pu nous engager dans la zone d'exclusion aérienne et le rôle d'attaque au sol en Libye que grâce à une contribution préalable et massive des Etats-Unis visant à supprimer les défenses aériennes de la Libye. Et je ne suis pas certain que sans cette attaque américaine initiale contre les défenses aériennes il aurait été sûr de mener la campagne aérienne intensive que nous avons menée sur la Libye.

Je sais qu'il y a eu une opération française initiale dans les toutes premières heures avant la suppression des défenses aériennes, mais je pense, sur le long terme, que cela aurait été difficile. Et nous n'aurions pas pu tenir l'envergure des opérations, la durée, le nombre de pays impliqués, l'intégration des pays de l'OTAN, les pays arabes et autres en une seule opération, je pense, sans la structure de commandement de l'OTAN et le soutien des Américains. Ainsi, ma réponse à Philippe est que je pense que nous aurions fait quelque chose, mais je pense qu'il se serait agi d'une opération de bien plus faible envergure. Et cela constitue bien sûr un sujet de réflexion, alors qu'il y a déjà 13 ou 14 ans, le Président Chirac et le Premier Ministre Blair pensaient que l'Europe devait avoir davantage de capacités de déploiement de forces militaires. Ainsi, il reste beaucoup de choses à faire, et ce sont des capacités coûteuses qu'il nous faut pour appuyer les opérations militaires, et c'est là, il me semble, que nous sommes plus faibles, et que nous devons nous tourner vers les Américains. Avons-nous des intérêts purement européens ? Je suppose que vous voulez dire en termes de défense ? Oui, depuis que je me suis impliqué dans la défense européenne à Saint-Malo, nous avons été honnêtes et nous avons été sincères en disant que nous croyons réellement que l'UE devrait pouvoir ajouter à ses instruments, à son développement politique et diplomatique, un instrument de déploiement des forces militaires. Je pense que nous sommes devenus moins ambitieux depuis l'époque du grand objectif de 60 000 hommes, mais nous sommes toujours engagés, et comme Atalante le montre, nous sommes prêts à diriger et à commander des opérations de l'Union Européenne. Alors la réponse est oui, mais je pense que comme d'habitude, nous sommes pragmatiques, et l'échelle à laquelle cela peut être fait est probablement inférieure à ce nous envisagions lors de l'époque ambitieuse du passé.

Jacques CIPRIANO, directeur des affaires européennes chez Safran - Hier, nous avons abordé la question de la fragmentation de la demande. On a cité en particulier le NH90, vingt-six versions, un seul industriel ; l'A400M, six versions, un seul industriel. Ce qui pose la question de l'unité de l'expression de la demande, c'est-à-dire ce que l'on appelle la maîtrise d'ouvrage et la spécification du produit qui n'existe pas dans nos domaines. On utilise des mots comme coopération, synergie, complémentarité, interopérabilité, qui sont tous des mots de code pour dire que l'on va utiliser des produits différents. Comment peut-on avancer, non pas de manière irréaliste dans des schémas totalement hors de portée, mais de manière à simplifier un peu, à travers une maîtrise d'ouvrage renforcée, des cas comme celui du NH90 et de l'A400M, où à l'évidence on ne peut plus blâmer l'industrie sur la fragmentation de l'expression de besoin militaire et politique ?

Detlef SELHAUSEN - Je comprends tout à fait votre question. La réponse est celle de Sir Peter, indiquant que nous devrions vraiment démarrer de nouveaux programmes avec seulement quelques partenaires. C'est une première étape pour limiter les risques. Et plus tard, lors d'une prochaine étape, les quelques partenaires qui débute un programme devraient établir une entente commune sur leur cahier des charges. Et permettez-moi de le dire d'une manière non diplomatique. A la fin, il devrait y avoir un résultat, si vous limitez ce risque, même si les militaires demandent des capacités spécifiques, si vous limitez les risques en disant, OK, nous commençons ce programme et nous ne couvrons pas cette capacité, car alors nous sommes sûrs de pouvoir lancer le programme dans un délai raisonnable, alors mon opinion personnelle est que nous devrions commencer ce programme et qu'une décision devrait être prise pour savoir s'ils souhaitent courir ce risque ou s'ils ne souhaitent pas courir ce risque, mais être certains d'avoir la nouvelle plateforme dans les temps. Donc nous devons tous faire attention à ce que nous faisons, et notamment de notre côté, il ne faut pas rêver, mais rester sur une plateforme raisonnable pour être réaliste. C'est bon à la fois pour l'industrie (qui ne devrait pas nous dire "nous pouvons débiter ce programme et nous pouvons l'achever dans un délai de 5 ans"), pour les évaluations réalistes et pour commencer un programme avec quelques nations, en ouvrant par la suite la porte à d'autres nations.

Patrick BELLOUARD, directeur de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement, OCCAR - J'avais relevé une contradiction dans les discours entre le soutien à la coopération bilatérale et la coopération multilatérale. Dans le cadre de grands programmes comme l'A400M, les Nations reconnaissent être incapables de les financer à deux. Et ce sera probablement de plus en plus le cas dans le futur. Il faut les conditions pour que cela fonctionne. Comme l'a souligné Claude-France Arnould, il faut d'abord arriver à des spécifications communes. Et ce qui s'est passé pour l'A400M avec la signature du Staff Target Agreement en 1997 par sept chefs d'Etat-major des Armées de l'Air des pays européens. Il faut, en effet, que nous ayons des besoins communs pour parvenir à un succès. Comment mieux utiliser les capacités de l'Agence européenne de Défense pour faire en sorte que les Nations parviennent à mieux converger en matière de spécifications communes dans les programmes d'armement ?

Claude-France ARNOULD - Si nous voulons être dans l'intergouvernemental, il faut que les directeurs d'armement et les responsables de capacité viennent avec une harmonisation des besoins. A l'Agence, nous travaillons beaucoup en bottom-up. Les responsables des capacités, les responsables d'armement siègent dans nos comités directeurs, et ils doivent venir avec cet impératif. Si on veut à la fois des programmes efficaces et toutes les spécificités, il faut pouvoir les faire remonter au niveau politique. Je me souviens du moment où le programme A400M étant bloqué, trois ou quatre ministres se retrouvaient autour de Monsieur Morin pour en discuter. Je propose à l'Agence européenne de Défense que les comités directeurs jouent pleinement leur rôle, c'est-à-dire les directeurs d'armement et les responsables capacité, pour aboutir à cet impératif. Par ailleurs, lorsqu'il y a un blocage, que la

situation n'est pas jugée raisonnable, nous devons le faire remonter au niveau politique.

Antoine BOUVIER - Un mot n'a pas été prononcé ce matin, c'est le mot souveraineté. C'est un mot compliqué, dont le sens est bien différent selon les pays européens. C'est également un mot compliqué car selon qu'on l'applique dans un cadre international, dans un cadre européen, dans un cadre transatlantique il n'a pas le même sens. Mais peut-on parler d'Europe de la Défense, d'intégration industrielle, sans trancher ou sans approcher le débat sur la souveraineté ? Qu'est-ce que ce mot veut dire ? Bien sûr, nous avons des contraintes budgétaires ; bien sûr, nous devons mettre en commun des capacités ; bien sûr, on doit agir avec notre allié américain de la façon la plus efficace. Mais, in fine, l'ensemble de ces initiatives ne doivent-elles pas aussi être testées à travers ce critère de la souveraineté, qu'il s'exerce dans un cadre national ou européen ?

Jean-Paul PERRUCHE - Le mot souveraineté avait été cité dans une de mes questions à Claude-France ARNOULD. Je lui avais demandé si le pooling and sharing pouvait être un remède efficace sans partage de souveraineté. Il y a eu peu de réponses sur ce sujet très complexe, et les configurations dans lesquelles nous procédons conditionnent ces partages de souveraineté et il n'est pas toujours facile de passer d'un cadre à un autre.

Claude-France ARNOULD - Une discussion tout à fait intéressante a eu lieu hier sur la question de la souveraineté, et notamment ce qu'a dit Monsieur GAUTIER m'a paru très juste. C'est effectivement une question clé, mais il faut concrètement réfléchir à ce qu'elle recouvre et avoir la liberté d'y aller ou pas. A l'Agence européenne de Défense, nous avons essayé d'éviter cette notion – car nous pensons qu'à ce stade, ce n'est pas raisonnable – d'automatisme dans l'engagement d'une capacité. C'est-à-dire avons-nous l'obligation d'y aller avec cette capacité et avons-nous l'accès assuré ? D'autre part, nous devons travailler sur la sécurité d'approvisionnement de la capacité, y compris en termes industriel, en conservant le know how, les équipes, les bureaux d'études et les technologies. Derrière le mot souveraineté, je voudrais aller le plus possible vers les points de blocage, c'est-à-dire l'engagement automatique ou le fait de ne pas disposer opérationnellement d'une capacité. Sur le conseil des Etats membres, l'Agence européenne de Défense a essayé de ne pas aller directement vers les capacités les plus proches du champ de bataille, mais de se limiter au ravitaillement en vol, de ne pas toucher au cœur des avions de combat ou des capacités de frappe, et de traiter les éléments très concrets de la souveraineté. On dit aujourd'hui que nous avons une souveraineté que nous ne sommes pas prêts à partager, mais j'ai d'énormes doutes sur le fait d'avoir cette souveraineté. A mon avis, il s'agit plus de recouvrer une souveraineté face à des modalités pratiques qui permettent d'avoir la capacité et de la déployer.

Jean-Paul PERRUCHE - Dans le futur, nous allons être confrontés à ce dilemme, c'est-à-dire accepter des abandons de souveraineté par perte de puissance relative, ou accepter de transférer de la souveraineté, à partager avec d'autres, pour garder un contrôle, certes plus limité qu'en national, et une influence sur les affaires. Merci à nos intervenants. Nous avons conscience du défi à relever en ayant fait le choix de traiter du problème de la défense de l'Europe à travers quatre grands thèmes et cinquante questions. Nous avons souhaité les regrouper pour avoir une certaine hauteur de vue et montrer que les choses sont en relation les unes avec les autres. J'espère que nous y sommes parvenus et que la présidence chypriote aura trouvé utile ce débat.

BREST – Mardi 11 septembre 2012

Séance plénière

Livre blanc et LPM : missions et capacités

Débat avec

Patricia ADAM

Députée du Finistère,

*Présidente de la Commission de la Défense nationale
et des Forces armées*

Patrick BOISSIER

Président-Directeur général de DCNS

Jean-Louis CARRERE

Sénateur des Landes,

*Président de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées*

Laurent COLLET-BILLON

Délégué général pour l'armement

Jean-Marie GUEHENNO

*Président de la Commission du Livre blanc
sur la Défense et la Sécurité nationale*

Amiral Edouard GUILLAUD

Chef d'Etat-major des Armées

Animé par

Olivier DARRASON

Président de CEIS

Introduction au débat par

Michel FOUCHET

Directeur de la Formation, des Etudes et de la Recherche de l'IHEDN

Olivier DARRASON, Président de CEIS – Avant de commencer le débat avec l'ensemble de nos invités, nous avons choisi d'illustrer le contexte stratégique des missions des Armées par la projection d'un court film sur les missions des Armées, présenté par la Marine nationale, et par une présentation du Général Didier CASTRES, Sous-chef des Opérations de l'Etat-major des Armées qui centrera son propos sur quelques grandes tendances qui caractérisent les opérations actuelles et qui paraissent pérennes pour les opérations à venir. Elles sont le fruit de l'expérience acquise ces dernières années et des travaux de prospective des Armées.

[Diffusion du film]

Général Didier CASTRES, Sous-chef des Opérations de l'Etat-major des Armées - Ce court clip illustre ou résume les cinq fonctions stratégiques issues du Livre blanc de 2008, dont la combinaison et l'équilibre doivent garantir notre sécurité nationale. Depuis, la crise financière est en train de bouleverser les équilibres géopolitiques, le différentiel d'effort de Défense entre les pays asiatiques et l'Union européenne ne cesse de croître, ce que l'on appelé les Printemps arabes ont libéré des énergies et des forces dont on ignore encore où elles seront dirigées et comment elles vont être maîtrisées, mais un des corollaires est l'existence et la prolifération d'une nébuleuse terroriste au sud de la Méditerranée. Tout cela mérite que dans le cadre de nos travaux pour le Livre blanc de 2012, nous regardions si cet équilibre, cette combinaison doit être ajustée.

C'est bien dans cet esprit que je témoigne brièvement au cours de ces Universités d'été de la Défense. Ce témoignage consiste à proposer à votre réflexion critique quelques enseignements que je tire des conflits, des crises, des cinq dernières années. J'en ai sélectionnés huit, trois que je considère comme étant de niveau stratégique, trois que je considère comme étant de niveau opératif, et deux que je considère comme des game changers en matière de réactivité de réponse à une crise.

Pour ce qui concerne le niveau stratégique, le premier point que je retiens est l'élargissement progressif du champ de bataille. En plus des dimensions traditionnelles que sont la terre, la mer, les airs, le milieu sous-marin émergent dorénavant deux nouvelles dimensions, celle de l'espace et celle du cyber espace. Il est très clair, et nous en avons fait l'expérience, que nous puisons dans l'espace et les moyens de communication une grande partie de notre supériorité informationnelle et technologique, mais qu'à contrario, ils sont aussi notre talon d'Achille. Cette prise en compte du milieu espace et du milieu cyber espace a été amorcée avec le Livre blanc de 2008 et je suis persuadé que nous devons continuer à accentuer notre effort sur cette réflexion, tant pour des questions de sécurité nationale que pour celles relatives en propre aux opérations militaires.

Le deuxième point de niveau stratégique est le cadre politique et militaire de nos engagements futurs. Nos engagements seront toujours placés sous l'autorité et la légalité du droit international et des Nations-Unies, mais ils seront probablement de plus en plus souvent conduits dans le cadre de coalitions ad-hoc qui correspondront aux alliances militaires traditionnelles, ou qui déborderont ces alliances militaires, voire qui seront des coalitions de « willing ». Ceci impliquera probablement d'associer des partenaires pas uniquement occidentaux, dont les standards et la culture militaire ne sont pas tout à fait équivalents aux nôtres. Sur ce point, le degré et la nature de l'interopérabilité que nous souhaiterons avec ces différents acteurs en fonction des crises que nous estimons devoir mener avec eux, nous positionneront très clairement au cœur ou à la périphérie des coalitions. La notion d'interopérabilité me paraît être un sujet majeur pour nos réflexions militaires.

Le troisième point est la multiplication des acteurs dans la gestion de crise. Aucune crise, en tout cas de ces cinq dernières années, n'est soluble dans la seule action militaire. L'action militaire diminue le niveau de violence, peut séparer les belligérants, peut modifier les rapports de force entre les parties prenantes, mais la solution à toute crise est ailleurs. Ce sont les solutions apportées aux questions de gouvernance, de sécurité, de développement, plus globalement aux questions de

société. Ceci suppose la mise en œuvre d'une approche globale qui doit être conçue ab initio et non pas au fur et à mesure de la crise. Nous avons beaucoup progressé en océan Indien et dans la compréhension de l'approche globale en Afghanistan. Je pense que cette question mérite un effort supplémentaire de structuration interministérielle et de structuration internationale.

S'agissant du niveau opératif ou de la conduite des opérations militaires en elle-même, j'identifie trois tendances qui semblent devoir continuer de s'accroître. La première est l'accentuation du caractère interarmées des opérations, doublée d'une deuxième tendance, à savoir son extension vers des échelons tactiques de plus en plus subordonnés. C'est probablement l'élément le plus flagrant de crise que nous avons vécue : Libye, Afghanistan, Côte d'Ivoire. Le constat est qu'aucune Armée ne dispose en permanence de toutes les capacités nécessaires pour apporter un effet militaire précis dans un temps voulu. Il faut donc en permanence combiner ces capacités, les puiser dans chacune des Armées, les faire évoluer au fil du temps, en fonction de l'effet à obtenir. Pour la Côte d'Ivoire, il a fallu combiner une base terrestre et une force terrestre avec un soutien logistique, qui est resté à la mer pendant deux ou trois mois, ce qui nous a permis de ne pas élever le niveau de la crise tant que nous ne l'avions pas décidé. De façon encore plus nette, nous avons combiné en Libye l'action d'un avion de patrouille maritime, d'une patrouille de chasseurs, d'hélicoptères de l'Armée de Terre, le tout servi et préparé par les moyens de renseignement des trois Armées. Je constate que ce niveau d'intégration interarmées, qui se pratiquait au niveau de la Division quand je suis entré dans les Armées, s'est pratiqué au niveau de la Brigade lorsque j'étais Chef de corps Colonel, se pratique maintenant au niveau du régiment. Et je pense que cette tendance va s'accroître et nous aurons probablement des effets déterminants par l'action d'un avion, d'un groupe de forces spéciales, d'un drone et d'un bâtiment de la Marine nationale.

Le deuxième point concerne l'intelligence et la précision des frappes dans la profondeur. C'est également une capacité dont nous devons accentuer la maîtrise, autant pour des raisons morales que juridiques et tactiques. Cela ne signe pas la fin des engagements terrestres de grande ampleur, mais je crois que la probabilité d'occurrence des adversaires que nous allons rencontrer est qu'il s'agira d'adversaires irréguliers, ou d'adversaires réguliers qui basculeront dans une logique d'asymétrie, pour lesquels les centres de gravité sont souvent extrêmement fugaces, mobiles, centres de commandement, centres d'entraînement, centres logistiques. C'est donc bien avec une capacité de frappe de la précision du mètre ou du décimètre que nous serons capables d'obtenir des effets significatifs sur ces adversaires. Je le répète, ces frappes ne se substitueront pas aux engagements terrestres mais viendront en préparer l'engagement, en démultiplier l'efficacité, ou en compléter l'action.

Corollaire de ce point sur la précision des frappes dans la profondeur, la troisième tendance est d'accroître le cycle d'acquisition, validation, exploitation du renseignement. Il existe probablement encore des marges de progrès pour mieux synchroniser, mieux articuler, non seulement les capteurs mais également les effecteurs. Il existe sans doute encore des marges de progrès pour savoir comment exploiter l'information, souvent concurrentielle du renseignement. Le tout dans le tempo de la manœuvre, de telle sorte que ce soit appréhendable par le cerveau humain.

Les deux derniers points concernent ce que j'ai appelé les « gain changer », ou les facteurs d'accélération de la réponse à une crise. J'en vois deux. Le premier est la notion de pré-positionnement, de maillage permanent dans les zones de crise, qu'il s'agisse du pré-positionnement à la mer, sur des bases aériennes, ou sur des bases terrestres. Elle nous permet de réduire très sensiblement la primo-réponse à une crise. Nous l'avons vu à Haïti, au Tchad, en Libye. Le maillage actuel mérite un réexamen au regard de l'évolution de la silhouette de la zone de crise et de nos intérêts de sécurité.

Le deuxième est le niveau de préparation opérationnelle de nos forces. Compte tenu de la brutalité avec laquelle les crises explosent, compte tenu de leur mutabilité, les Armées doivent être prêtes en permanence à des scénarios très diversifiés. Depuis un engagement dans le cadre d'une crise humanitaire ou technologique, en passant par la formation et l'accompagnement de troupes locales, jusqu'à des engagements plus musclés. Cet état de disponibilité est directement lié à l'effort que nous devons consentir ou que nous consentons pour maintenir un niveau suffisant de préparation opérationnelle au sein des Armées. C'est probablement grâce à cette préparation opérationnelle que nous sommes capables de répondre sans délai à un certain nombre de crises. J'estime que notre liberté d'action et que la liberté d'action politique dépendent de cet état de disponibilité.

Olivier DARRASON - Merci mon Général. Il faut sans doute remonter au début des années 1990, avec la fin du bloc soviétique et la première guerre du Golfe, pour retrouver une période de mutation stratégique aussi profonde et aussi dense que celle que nous vivons depuis 2008. A mon sens, ces mutations sont de trois ordres et elles seront un peu l'articulation de notre débat de tout à l'heure. Ordre géostratégique, opérationnel, budgétaire et capacitaire. Sur le plan géostratégique, la liste est plus que fournie : nouvelle orientation américaine vers le Pacifique, sommet de l'OTAN à Chicago, progression de la défense antimissile balistique, fermeture annoncée de la séquence opérationnelle irako-afghane, déstabilisation inquiétante de l'Afrique sahélienne, affirmation par la Chine de son statut de puissance globale avec le renouvellement de ses ambitions maritimes, tension sur les approvisionnements en matériaux stratégiques. Nous avons vu toutes ces tendances hier au cours des séminaires et des ateliers. Ces éléments sont naturellement surplombés, au sens propre du terme, par deux éléments structurants. D'une part, la crise économique mondiale. D'autre part, les difficultés politiques et monétaires de l'Europe.

Sur le plan opérationnel, le retour d'expérience de Libye continue à livrer ses enseignements précieux, en particulier du point de vue de la coordination interarmées. En Afghanistan, les opérations ne sont pas achevées et nos soldats y accomplissent un travail qui fait honneur à nos Armées et à notre pays. Tout l'intérêt du debriefing de ces opérations est sans doute de tirer les leçons stratégiques et capacitaires qui nous permettraient de mieux nous adapter aux nouvelles réalités.

Ce qui m'amène à un troisième et dernier volet de réflexion et d'échange, celui des capacités et des budgets. Selon certains analystes, l'Europe serait la seule à désarmer dans un monde qui réarme. Est-ce vrai si l'on considère les budgets que nous consacrons à notre Défense et à notre sécurité ? Comment mieux investir pour renforcer notre autonomie stratégique et pour répondre aux défis des nouvelles puissances dans le cadre d'un dialogue plus équilibré ? Pour nous permettre de visualiser l'ensemble de ces défis et l'articulation entre cadres stratégique, opérationnel et budgétaire, nous avons demandé à Michel FOUCHER, Directeur de la Formation et de la Recherche de l'IHEDN, géographe et diplomate, de nous présenter une synthèse cartographique de ces grandes évolutions à laquelle le débat qui va suivre pourra nous permettre de nous référer. Je précise que ce débat sera suivi d'une séance de questions-réponses, et que ces questions pourront être posées par SMS ou par mail. Un modérateur sera chargé de sélectionner certains d'entre elles et à l'issue de nos débats, nos invités y répondront s'ils le souhaitent.

Michel FOUCHER, Directeur de la formation, des études et de la recherche à l'IHEDN, ancien ambassadeur – Les nouveaux équilibres stratégiques

Je souhaite commenter deux cartes puis faire ensuite une remarque générale sur la relation Euro-américaine. La carte 1 relative aux agrégats budgétaires de défense pour la période 2008- 2012 représente la part d'une quinzaine de grands acteurs stratégiques en pourcentage du total mondial.

- Les tendances lourdes se confirment : les pays avancés et démocratiques voient leur part diminuer sauf au Japon. Les acteurs non occidentaux traduisent leurs ambitions stratégiques en budgets croissants : voir la Chine,

qui passe de 5,8 à 8,2% des dépenses mondiales en 4 ans, ce qui est significatif. Le budget militaire est estimé à 143 par le SIPRI, ce qui est plus réaliste que le chiffre habituel de 80 Mds\$; cette croissance est jugée normale selon Londres et Washington car elle signale un rattrapage du retard d'une armée pléthorique et obsolète (où la part des salaires revalorisés pèse sur le budget) ; la 4^e modernisation a été plus tardive mais dans plusieurs domaines elle est efficace (marine) et traduit une volonté d'affirmation stratégique et de desserrement de l'état américain.

- Les Etats-Unis et Europe (les 4 grands) pèsent encore 53% du total. Il a été observé que les 3 Etats d'Asie (Chine, Inde et Corée du Sud) avaient dépassé (hors Japon) les budgets des 4 grands Européens : 230 contre 215. Relevons néanmoins une différence de fond que la proximité des chiffres pourrait masquer: si l'Europe fait sens comme entité stratégique, l'Asie est à l'inverse un champ de rivalités structurelles et donc durables, de couples antagonistes sur terre et sur mer, malgré les liens économiques croisés et la récente visite du ministre chinois de la défense Liang Guanglie auprès de son homologue à New Delhi (A.K.Antony). Chacun essaie de percer les intentions stratégiques de l'autre. Les théâtres asiatiques illustrent une caractéristique du monde actuel, déstructuré par la tension entre une interdépendance économique jamais égalée et une capacité de coopération affaiblie. Cette discordance n'épargne pas les Etats-Unis qui, dans la même période, installent 2500 marines à Darwin et voient le Président d'Apple, Tim Cook, faire une tournée en Chine pour préparer de nouveaux investissements qui consolident la position de la firme de Cupertino face à ses concurrents japonais et sud-coréens et être reçu par les autorités de Pékin. Qui façonne la stratégie américaine ? Comment concilier les intérêts d'acteurs aussi divers ?
- Enfin, la part mondiale de l'UE baisse ; le passage sous le seuil des 10% est proche. Il y a donc urgence à progresser ensemble par des accords entre entreprises soutenues par des coopérations intergouvernementales renforcées. Il se confirme également que de nouveaux marchés peuvent s'ouvrir dans les Etats en croissance économique qui ont des impératifs stratégiques : soit en réponse à des menaces (cas de l'Inde) soit parce que l'Etat entend, comme au Brésil, continuer à se doter des attributs de la souveraineté, notamment dans l'Atlantique sud, Amazonie bleue, et le bassin amazonien.

La carte 2 présente, au-delà des faits généraux bien connus de l'évolution stratégique, une typologie sélective de quelques défis structurels qui nous concernent directement, et qui sont, soit des défis récurrents soit des inflexions confirmées.

- Un cas de défi récurrent que j'avais déjà pointé lors de la 6^e Université d'été de la défense réunie à Toulouse en 2006: il s'agit du risque qu'emporte la multiplication de foyers de crises en zones non gouvernées par les pouvoirs centraux, dans des Etats fragiles ou non, ou en rivalité. On le savait en Somalie. Je l'avais indiqué pour le Sud du Sahara, que l'on persiste à confondre avec le Sahel, bande climatique plus méridionale où les centres de pouvoir sont eux-mêmes en crise. Israël vient de donner son aval à une remilitarisation du Sinaï avec le déploiement de 10 bataillons égyptiens pour sécuriser sa frontière méridionale menacée par l'absence d'Etat dans cette région. Dans plusieurs cas (Puntland, Delta du Niger) le prolongement maritime de l'absence de pouvoir central est logique. Tout ceci était prévisible.
- Notre pays n'est évidemment pas inactif mais il se heurte, en Afrique de l'ouest, à un double impératif de discrétion au plan bilatéral et d'action concertée. Les outils techniques d'observation sont disponibles mais les contraintes politiques sont fortes pour les mettre en œuvre (il est techniquement possible de patrouiller depuis N'Djamena sur les confins

Niger/ Libye/Mali, au nord de l'Air mais on craint à Niamey d'indisposer Alger). Mais surtout, de quoi ces risques qui nous affectent dans le sud du Sahara sont-ils le symptôme ? Avant d'être saharienne (poids du narcotrafic de la Guinée Bissau au Mali, détention d'otages, dissidence des pouvoirs locaux), la crise est politique et concerne la partie sahélienne de ces Etats. La forme étatique héritée est-elle en cause ? Pourquoi la France est-elle le seul pays explicitement désigné et visé par Aqmi et le Mujao ? Que sont exactement ces mouvements ? Quel est le bilan de décennies de coopération dans tous les domaines ? Assiste-t-on, ce que je crois, à un nouveau « Scramble for Africa », à une nouvelle lutte d'influence dont nos intérêts seraient l'un des enjeux ? L'option de la formation d'une brigade Nord de l'Union Africaine est-il une utopie ? Ceci doit nous interpeller pour le cas du Mali, pays qui a reçu pendant des décennies une assistance au développement considérable. La question de la gouvernance est liée à celle de la sécurité. Les accords de défense et les bases militaires ne suffisent pas. Il me semble que le prochain Livre blanc devrait analyser ces crises en profondeur, dans l'aire Maghreb-Sahara-Sahel d'abord.

- Le mouvement de territorialisation se généralise et concerne les étendues océaniques. Les tensions sont confirmées sur les ressources naturelles et les matières premières et sur les passages obligés des échanges internationaux (cf les travaux de CEIS sur les voies stratégiques pour la France). Le pétrole n'est pas téléchargeable. Et avec lui tous les biens matériels. Avec une géographie plus dispersées des flux maritimes, les relations Sud-Sud se développant rapidement.
- Mais les flux immatériels, essentiels pour l'économie, la circulation des informations et la réputation des Etats et des régimes, transitent par des infrastructures terrestres et sous-marines définitivement matérielles. Tout ne transite pas par satellite, coûteux. Le virtuel n'est pas hors-sol. Les câbles de fibres optiques suivent les oléoducs et les gazoducs. Les câbles sous-marins peuvent être coupés. Ainsi, un séisme dans le détroit de Luçon le 26/12/2006 avait endommagé sept des neuf câbles sous-marins au sud de Taiwan ; ils ne furent réparés que le 14 février 2007 et ces pannes de réseau ont modifié la hiérarchie des fournisseurs d'accès. Idem en cas de crise grave et de guerre civile. Le transit de Syria Telecom était assuré par Turk Telecom jusqu'au 12 août ; le relais de Telecom Italia n'a pas duré longtemps ; c'est désormais PCCW, compagnie basée à Hong Kong, qui assure l'essentiel du trafic, via ses installations à Dubaï. A cause des sanctions, les opérateurs US, actifs au Liban, sont absents. Les réseaux sont donc fragiles car matériels. Ils sont aussi le support de stratégies d'influence : les fournisseurs russes contrôlent l'ex-CEI ; l'Iran dessert l'ouest Afghan (Hérat) ; les opérateurs turcs s'affirment, les chinois progressent en Asie centrale. La géopolitique de l'Internet révèle les jeux d'influence

Enfin, au plan des tendances lourdes, rappelons que l'année 2012 s'était ouverte, le 5 janvier, par la publication d'un bref document du DoD préfacé par le Président Obama, *Sustaining US global leadership*, remarquable de concision et de clarté dans l'énonciation, comme souvent chez nos grands alliés et qui a eu une réelle portée, notamment en Europe. J'en citerai trois.

- L'Europe a découvert, avec dépit, l'influence des métaphores sportives issues du basket-ball sur la pensée stratégique américaine, avec la fameuse théorie du pivot. Les prises de position américaines répétées sur les incidents en Mer de Chine illustrent et servent à justifier cette priorité stratégique. Mais la puissance américaine s'est affirmée depuis 1898 dans le Pacifique occidentale comme thalassocratie. Quant à la Chine, compte tenu de la configuration peu favorable des isobathes, l'enjeu est de faire sortir ses sous-marins sans se heurter à la Navy. Quant à l'opinion chinoise lectrice de manuels scolaires hérités du Kuomintang, la cause fait

consensus. Et comme l'espace concerné est géré par cinq agences maritimes en concurrence, les conditions sont réunies pour la poursuite des frictions et des tensions vont continuer entre les nationalismes asiatiques.

- Une omission me gêne dans la directive américaine citée plus haut, l'absence de toute référence au fait que les Européens ont eux aussi des intérêts globaux, d'échelle mondiale, qui ne sont pas seulement commerciaux. Ce qui peut se passer à l'est d'Ormuz nous concerne autant que notre grand allié. Comment affirmer une présence dans cette partie du monde avec des moyens non conventionnels. A la suite du discours du Ministre de la défense à Singapour (Shangri La Dialogue), il est souhaitable de déployer une panoplie réaliste d'outils : dialogues stratégiques nourris et réguliers, (bilatéraux et multilatéraux), Track II, coopérations militaires et industrielles, formation et, dans certains cas, accords renforcés ou alliances. Il est sans doute avisé de constater le rôle croissant des Etats riverains du Pacifique occidental et de rappeler que la France dispose de la seconde ZEE du monde en superficie, dont une majorité précisément dans la partie méridionale du vaste océan. Quatre, bientôt trois, bateaux basés à Nouméa suffiront-ils à veiller sur nos étendues de souveraineté ? Cette mention ne fait sens que nous ne sommes pas spectateurs.
- Enfin, en définissant les Européens comme producteurs et plus consommateurs de sécurité, un signal positif longtemps attendu de Washington a été émis. La balle est dans notre camp. Mais compte tenu des effets probables de la baisse des budgets de la défense aux Etats-Unis mêmes, qui augure d'une agressivité accrue des acteurs industriels d'outre-Atlantique, le risque est que les nouveaux producteurs, européens, de sécurité ne deviennent des consommateurs d'équipements américains.

Faut-il alors se prendre à rêver d'un futur livre blanc européen ? Les conditions ne sont pas réunies. Mais, pourquoi ne pas imaginer, en 2013, dix ans après le document de Solana, la rédaction d'une adresse brève et synthétique dont le titre pourrait être : Promoting Europe's Global Interests, qui serait fondée sur une liste étroite d'intérêts stratégiques partagés, sur l'ensemble des échelles pertinentes, première étape d'une stratégie plus ambitieuse ? Pour les Etats européens engagés dans les opérations en 2011, Il est satisfaisant d'être perçus et reconnus comme puissance régionale. Mais il n'en reste pas moins vital de décliner ces quelques intérêts européens partagés. A Intérêts croissants et moyens décroissants, stratégie et diplomatie plus innovantes dans les régions du vaste monde où ce qui advient nous importe, aujourd'hui et encore plus demain.

Olivier DARRASON - Nous allons maintenant aborder le débat lui-même. Puisque nous sommes à l'orée de la rédaction du nouveau Livre blanc, destiné à la promotion des intérêts stratégiques français, j'aimerais poser la première question à Patricia ADAM, Présidente de la Commission de la Défense de l'Assemblée nationale, qui avait participé à l'élaboration du précédent Livre blanc. Au fond, un exercice de ce type peut être envisagé de deux manières. Une première méthode, un peu théorique comme un exercice de vérité, consisterait à travailler sans contrainte budgétaire sur les menaces, les moyens, les missions, pour en tirer un modèle de Défense qui correspondrait au monde tel qu'il est. Une autre méthode consisterait à partir des finances telles qu'elles ne sont plus pour en déduire un modèle de Défense qui certains qualifieront de plus soutenable. Quelle vision privilégiez-vous ?

Patricia ADAM, députée du Finistère, présidente de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées - Je réponds clairement : la deuxième. Guy TEISSIER et moi-même étions tous deux présents à la précédente commission du livre blanc. Je tirerai d'abord un constat en essayant d'être la plus objective possible. Je pense que nous serons confrontés à la surprise stratégique. Le monde est particulièrement mouvant, tout s'accélère et se pose la question de l'asymétrie de forces irrégulières. Nous avons déjà fait ces constats en 2007 et pourtant nous avons

défini un arc de crise imparfait. La question de l'Afrique, et notamment du Sahel, par exemple, a été particulièrement absente du précédent Livre blanc, ce qui a d'ailleurs été souligné par de nombreux commissaires à l'époque. Le fait d'avoir des groupes de travail très importants en dehors de la Commission plénière a dispersé notre analyse. Il faut être beaucoup plus analytiques, certes, mais l'essentiel du travail du Livre blanc est avant tout de proposer au Président de la République pas une mais des options stratégiques qui lui permettront de faire les choix qu'il jugera bon et, bien sûr, de prévoir les différents scénarios. Personne n'ignore les contraintes budgétaires de notre réflexion.

Nous avons pu voir durant ces deux jours à travers nos discussions formelles ou informelles que les personnels, qu'ils soient militaires ou civils, du ministère de la Défense ont besoin de se projeter dans l'avenir. Ils savent parfaitement que les cinq années à venir vont être difficiles, les industriels le savent également et l'expriment très clairement. Nous allons devoir faire des choix qui ne seront pas faciles mais responsables, qui doivent engager notre avenir. Tout être humain, là où il se trouve, avec les responsabilités qu'il doit exercer, a besoin de se projeter dans l'avenir. Il va donc nous falloir donner cette perspective d'avenir, en répondant à la question suivante : quelle souveraineté la France et l'Europe veulent-elles conserver dans les trente ans qui viennent ?

Entre Européens, nous devons avoir ce débat sur la question de la souveraineté. Cette ouverture à nos partenaires européens a d'ailleurs été voulue par le Président de la République dans le Livre blanc. Doit-il s'agir d'un Livre blanc européen ? Ce serait un petit début. En tout cas, je ne suis pas certaine qu'au niveau européen, à travers les discussions que nous pouvons avoir entre parlementaires, nous mettions la même définition derrière le terme de souveraineté.

Olivier DARRASON - Jean-Louis CARRERE, vous ne faisiez pas partie de la Commission du Livre blanc. A l'époque, votre Commission était représentée par Serge VINCON, puis André DULAIT et Didier BOULAUD, présent à cette université. Quelle est votre vision du Livre blanc ?

Jean-Louis CARRERE, sénateur des Landes, président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées - Je pense qu'il est un peu illusoire de vouloir opposer une vision qui serait réaliste pour certains à une vision qui serait idéaliste pour d'autres. Les grandes ambitions d'un pays n'auraient pas eu cours si l'on n'avait pas placé ce niveau d'ambition au-delà des considérations purement financières et fiscales. Je ne dis pas que nous ne devons pas y faire face et accepter ce type de contrainte, mais il suffit de regarder des faits pas si anciens, comme celui de la France Libre ou de la Résistance. Le Général de Gaulle aurait-il réussi à entraîner dans son sillage tous ces mouvements si l'on était resté sur des objectifs complètement réalistes ? S'agissant du Livre blanc, il faut tout d'abord définir les ambitions de notre pays. En ce sens, je souscris à l'analyse de Michel FOUCHER, lorsqu'il a évoqué certaines problématiques comme l'influence de la France en Océanie ou dans certaines zones et nos grands déficits capacitaires. Si nous voulons faire face à ces défis dans le moyen ou long terme, notre approche du Livre blanc doit être ambitieuse. En même temps, il serait totalement illusoire de bâtir un Livre blanc uniquement calé sur des ambitions qui ne tiendraient pas compte de la réalité et qui ne tromperaient personne, qui ne feraient qu'accroître notre incapacité à le réaliser et qui, au lieu de générer notre réémergence, pourraient générer notre déclin. Donc l'ambition, oui, beaucoup ; le réalisme aussi, mais ne les opposons pas. Et je crois que la situation dans laquelle se trouve notre pays mérite une ambition un peu mieux construite.

Olivier DARRASON - Jean-Marie GUEHENNO, vous venez d'être nommé Président de la Commission du Livre blanc, vous connaissez bien les aspects opérationnels puisque vous étiez Secrétaire général adjoint de l'ONU en charge des opérations de maintien de la paix. Dans le contexte qui vient d'être défini et sur une période de temps qui sera forcément plus courte que celle du précédent Livre blanc en

termes de rédaction, quels vont être les principes, la méthodologie, les priorités ? Comment voyez-vous cet exercice ? La première séance a eu lieu mi-juillet et les groupes ont d'ores et déjà commencé à travailler.

Jean-Marie GUEHENNO, président de la Commission du Livre blanc - Dans mes fonctions aux Nations Unies, j'ai eu l'occasion de voir les Forces françaises en action. C'est un outil de grande qualité et il faut le préserver. Je pense que c'est une des responsabilités de cette Commission que d'avoir toujours cela en tête. Quelle est la méthode ? Comme les orateurs précédents l'ont souligné, un Livre blanc est un acte politique assez original puisqu'il a vocation à être adopté en Conseil des Ministres et que c'est en même temps un élément qui doit conduire à bâtir un consensus national. Cela nous dicte un certain nombre de considérations en termes de méthode. D'abord, l'ouverture vers tous les acteurs de la Défense, de sorte que ce Livre blanc soit vraiment l'occasion d'une grande conversation nationale. Le Livre blanc procède de la Commission du Livre blanc. Celle-ci s'appuie sur un certain nombre de groupes de travail qui n'ont pas vocation à se substituer à la Commission, mais qui peuvent contribuer à élargir le dialogue, à capter le maximum d'informations, de telle façon que soient entendus l'ensemble des points de vue concernés. Et nous aurons besoin d'entendre tous les points de vue.

D'une part, les points de vue des grands opérateurs militaires. La chance de ce Livre blanc est que les Forces françaises ont été extraordinairement actives ces dernières années, et qu'il y a donc des leçons intelligentes à tirer de toutes ces expériences, ce qui va être un de nos objectifs. D'autre part, les points de vue de l'industrie de Défense, qui est un des éléments de la puissance économique française et un élément fondamental de l'autonomie stratégique. J'ai personnellement déjà rencontré la plupart des grands industriels de la Défense, mais je crois que ce n'est qu'un début, il va falloir que nous entendions ces industriels dans le groupe de travail consacré à l'industrie de Défense. On ne peut pas travailler ces matières en étant isolé, mais en écoute et en concertation.

C'est aussi l'ouverture vers tous les citoyens, vers tous les acteurs de la Défense. Je me félicite que le site du Ministère de la Défense permette maintenant aux personnels du ministère d'apporter leur contribution, mais je crois qu'au-delà de la contribution des professionnels, il y a tous les citoyens qui sont concernés, et je les invite à adresser leur contribution au Secrétariat général de la Commission. Nous avons besoin de cette concertation nationale car les sujets sont trop importants pour être traités simplement en petit comité.

Et c'est également l'ouverture au-delà de nos frontières. Je me félicite de la présence dans la Commission d'un Britannique et d'un Allemand, deux partenaires privilégiés de la France. Il faudra que nous allions au-delà dans nos consultations. Il y a de grands partenaires européens avec lesquels la France travaille soit dans le domaine industriel, soit dans le domaine militaire, depuis de nombreuses années, qui ont une vision à partager et avec lesquels nous devons construire une vision. Je suis donc en train de réfléchir aux moyens de nous concerter avec ces différents grands acteurs européens. Comme l'a souligné le Général Castres, il y a tous ces nouveaux acteurs qui ne font pas partie de l'Union européenne et qui sont de nouveaux partenaires de la France, qui voient le monde d'une façon différente de la nôtre, mais pas antagoniste. Il faut les écouter. Mon passé onusien me prédispose peut-être à cela, mais je crois que c'est important pour la France. Le rayonnement, c'est aussi la capacité d'écoute. Pour cette Commission du Livre blanc, l'ouverture est le maître mot.

Dans les principes de méthodologie, il y a une gestion intelligente du réalisme, c'est-à-dire qu'il faut maintenir un niveau crédible pour notre Défense, comme l'a écrit le Président de la République dans la lettre de mission qui est notre référence. Il précise en même temps que le ministère de la Défense devra contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses. Cela signifie deux choses. D'une part, que la Défense ne peut en aucun cas être une variable d'ajustement. D'autre part, qu'elle n'est pas non plus sanctuarisée. Il faut donc trouver cet équilibre dans la prise en compte des réalités économiques et financières. Un pays qui serait fragilisé du point de vue de ses ressources publiques est un pays dont la sécurité nationale est menacée. Il faut donc

prendre en compte cette dimension tout en préservant l'outil, cet aller et retour entre la réalité financière et les ambitions opérationnelles.

Je terminerai par le volontarisme. Un Livre blanc n'est pas un constat d'huissier, c'est l'occasion de définir un certain nombre d'ambitions dans la clarté, et je souhaite un Livre blanc le plus concis possible, pouvant être lu par le maximum de personnes de façon à ce qu'il devienne une référence dans le débat national. L'objectif de la Commission est un pragmatisme ambitieux.

Olivier DARRASON - Dans le précédent Livre blanc, il y avait une présence forte d'un ami de l'intérieur qui est le Budget, Bercy. Dans un temps aussi contraint, c'est-à-dire d'ici la fin de l'année, pourrez-vous avoir ce dialogue constructif, sachant qu'il y a aussi les impératifs de la loi de finance, avec notamment la règle triennale. Comment conjuguer le tout ?

Jean-Marie GUEHENNO - D'abord, des délais courts ont l'avantage de faire aller droit à l'essentiel, de ne pas trop se perdre dans les détails techniques. Cela ne veut pas dire qu'il faut les ignorer, mais il ne faut jamais oublier que c'est un acte politique et qu'il faut aller au fondamental, au stratégique. Un Livre blanc n'est pas une loi de finance et ce n'est pas non plus une loi de programmation militaire. Il prépare, donne un contexte à plus long terme. De ce point de vue, nous mettons les bouchées doubles. Nous tiendrons demain la troisième réunion de la Commission. D'ici la fin de la semaine, tous les groupes de travail auront déjà tenu une réunion. Je suis pour un programme de travail intensif. Dans toutes les fonctions que j'ai pu occuper, j'ai remarqué que lorsqu'on s'immerge dans un sujet, on le traite mieux que si on le traite par étapes plus espacées. Le délai resserré peut être un atout si on le gère bien.

S'agissant de l'équilibre entre le court et le long terme, le Chef de l'Etat évoque dans sa lettre de mission un horizon de quinze à vingt ans, donc un horizon long. Encore une fois, un Livre blanc est un acte stratégique et nous ne devons pas perdre de vue que nous travaillons pour le long terme. C'est une nécessité si l'on pense ne serait-ce qu'à la durée des programmes d'armement. Les décisions prises aujourd'hui engageront pour dans vingt-cinq, voire trente ans. Nous ne rendrions pas service à la Nation si nous ne prenons pas en compte cette dimension du long terme. Mais il ne faut pas oublier qu'il faut gérer le court terme pour avoir un bon long terme, et il faut donc remonter du long terme vers le court terme et faire un court terme qui prépare le long terme. C'est donc un aller-retour permanent entre des considérations immédiates qu'on ne peut pas ignorer, mais toujours une ligne d'horizon beaucoup plus lointaine.

Jean-Louis CARRERE - Lorsque vous évoquez la possible interférence entre la triennalité budgétaire et le débat intérieur du Livre blanc, vous avez raison. Cela ne nous a pas échappé, et je milite pour nous appuyer sur les propos du Président de la République, qui a parlé d'une phase budgétaire de transition pour que cette triennalité n'intervienne pas et ne puisse pas coopter ou influencer les conclusions du Livre blanc, ce qui n'aurait pas grand sens. D'autre part, il faut que ce budget transitoire soit à la mesure des enjeux. Sans parler de sanctuarisation, mais en tenant compte des nécessités financières et fiscales du redressement de la France, nous devons avoir une attention toute particulière sur ce budget de transition car nous savons tous que préserver nos industries souveraines de Défense, pérenniser notre outil militaire et maintenir l'influence de la France dans le monde, passe par ce budget de transition.

Olivier DARRASON - Amiral, Patricia ADAM s'est interrogée sur la pertinence de la notion d'arc de crise, tel que le précédent Livre blanc l'avait défini. Faut-il aujourd'hui avoir cette analyse ou faut-il recentrer au voisinage immédiat de l'Europe ce qui serait un arc des intérêts ? Notamment l'Afrique, compte tenu des évolutions, ne mérite-t-elle pas aujourd'hui un regard plus appuyé sur ce qui serait un nouveau schéma ? Et quelles conséquences pour le réseau des bases françaises en Afrique ?

Amiral GUILLAUD, Chef d'Etat-major des Armées - Je souhaite tout d'abord rebondir sur les propos du Président CARRERE à propos du budget de transition. Ce sont très précisément les ordres que nous avons reçus du ministre de la Défense de préparer, avec le Délégué général pour l'Armement et le Secrétaire général pour

l'Administration, une année 2013 de transition, dans l'attente des conclusions du Livre blanc, qui préserve un certain nombre de réversibilités. Nous avons besoin d'un cap, y compris pour le personnel. 2013 est un exercice difficile, vous avez tous pu voir que Bercy a parfois des demandes que nous estimons insupportables. Evidemment, sous les ordres du Ministre, nous réagissons, mais c'est également vrai en termes de budget et en termes d'équipement.

S'agissant de l'arc de crise, l'intérêt de la précédente version du Livre blanc, même si elle s'est révélée incomplète, était d'introduire cette notion. L'expérience nous a montré que l'arc de crise ne descendait pas suffisamment au sud, qu'il n'allait pas suffisamment vers l'est, et surtout qu'il n'était absolument pas homogène. Quand on parle d'arc de crise, on a l'impression que c'est la même chose à Tamanrasset qu'à Djibouti, à Djibouti qu'à Ormuz. Il s'agit d'une zone d'intérêts pouvant affecter nos propres capacités nationales et européennes. Vous avez cité tout à l'heure la mer de Chine méridionale, ce n'est quand même pas notre intérêt immédiat, mais par ricochets si entre la Chine et les pays riverains, les choses se passent mal, c'est quand même 40% du trafic de marchandises mondiales qui passent par cette zone, et aussi bien nos importations que nos exportations vont changer. Michel FOUCHER a également cité l'intérêt de la Chine pour l'Afrique, ce que nous avons déjà vu en 2008, mais que nous n'avons pas réussi à introduire. Il est souhaitable que le grand retour de l'Afrique, que certains avaient déjà entrevu il y a quelques années, soit mieux pris en compte.

Cela va avoir des conséquences, y compris sur notre type de réflexion. Imaginons que nous puissions définir de façon consensuelle une zone d'intérêts, avons-nous le même intérêt à cinq mille kilomètres ou à dix mille kilomètres ? Devons-nous y intervenir de la même façon, y compris politiquement, les militaires ne fournissant que les outils ? Le Général CASTRES a parlé du pré-positionnement. Pour nous, c'est une garantie d'extrême rapidité et de réactivité. Je me souviens de débats sur l'Afrique où l'on nous expliquait que N'Djamena n'aurait plus aucun intérêt, grâce d'ailleurs à l'A400. Aujourd'hui, qu'il s'agisse du Soudan, du Tchad qui est un peu le gardien de but oriental de la zone sahélienne, cela peut avoir un intérêt. Mais la notion d'arc de crise ne peut être conservée que si tout le monde est bien d'accord que c'est non homogène, que c'est relatif, que cela peut évoluer, et que cela nécessite de savoir ce que nous voulons faire et quel rang nous voulons tenir dans le monde.

Olivier DARRASON - Revenons à l'Europe. Peut-on définir à minima des zones d'intérêts stratégiques pour l'Europe, au moins sa périphérie et cela ne serait-il pas un grand pas pour éviter certains tiraillements que nous avons pu connaître, notamment dans l'affaire libyenne ?

Amiral GUILLAUD - L'Europe est plurielle, nous le savons tous. Les gens d'Europe du nord n'ont pas la même perception des menaces dans le monde que ceux d'Europe du sud, sans doute parce que les pays de la rive nord de la Méditerranée sont directement confrontés à la façade opposée qui connaît des soubresauts. Nous avons des histoires différenciées, et pourtant nous arrivons à trouver des analyses – et le traité de Lancaster House en a été un exemple – géostratégiques de court, moyen et long terme, extrêmement convergentes. C'est sans doute un peu plus difficile de les faire partager à des pays qui n'ont recouvré la liberté qu'il y a vingt ans, qui ont encore assez peur de certains voisins, ou dont la petite taille, absolue comme relative, fait qu'ils savent déjà qu'ils seront forcément dépendants des autres. Comme l'Italie, le Royaume-Uni ou l'Allemagne, nous sommes des puissances de taille moyenne et nous avons une histoire, y compris coloniale, un siège permanent au Conseil de sécurité avec droit de veto que personne ne remet en cause. A nous d'en convaincre les autres. C'est un travail de tous les instants. Je ne désespère pas. La coalition libyenne a montré les faiblesses de l'Europe, et même celles de l'OTAN, mais aussi le fait que certains pays comme la Belgique, le Danemark, qui sont de petits pays comparés à nous, étaient prêts à s'investir. Sans parler, bien sûr, des pays extérieurs à l'Europe.

C'est donc beaucoup de pédagogie sans doute encore pendant plusieurs années, mais il faut bien commencer, et je suis assez favorable actuellement à la politique des petits pas. L'approche par le haut est indispensable, elle est formidable et vertueuse, mais de temps en temps elle s'arrête et nous l'avons vécu après 2009 face au Syriens.

Olivier DARRASON - Sur le plan des équipements, le budget du Pentagone va diminuer, les grands programmes transatlantiques, comme le JSF, connaissent des difficultés quelquefois exponentielles. Pour autant, peut-on considérer, Patrick BOISSIER et Laurent COLLET-BILLON, que la fenêtre d'opportunité pour consolider l'Europe de la Défense, de façon consensuelle, est aujourd'hui plus optimale, en tout cas meilleure ? Faut-il dégager des priorités, les faire émerger définitivement ?

Patrick BOISSIER, Président-directeur général de DCNS - Les difficultés du programme JSF montrent que l'Europe a été incapable de se doter d'une politique commune d'équipement. Je ne pense pas qu'il faille se réjouir de ces difficultés, c'est au contraire une mauvaise nouvelle pour les budgets de la Défense en Europe, et ce sera de plus en plus difficile dans une période contrainte. Il y a effectivement une fenêtre d'opportunité qui s'ouvre en Europe, et un certain nombre de phénomènes plaident pour cela. Ces difficultés financières sont certainement l'occasion de se poser la question et de faire des choix européens. D'autre part, la réorientation des Etats-Unis vers le Pacifique et un certain abandon de l'Europe va forcément nous obliger à prendre en charge par nous-mêmes nos intérêts stratégiques. Enfin, les pays de l'Est européen, que l'on pouvait accuser d'un certain atlantisme auparavant, s'intéressent de plus en plus à la Défense européenne.

Je citerai deux priorités de l'Europe de la Défense. D'une part, dans une période de budgets contraints, nous devons faire mieux avec ce que nous avons. La première condition serait que les Armées en général, et les marines en particulier, définissent leurs besoins avec des spécifications identiques de façon à ne pas faire soit des équipements qui remplissent l'enveloppe de la totalité des spécifications, soit vingt-trois versions différentes. La seconde priorité, ce sont les rapprochements entre industriels européens ; sachant que si nous continuons à avoir des industries nationales, nous continuerons à avoir des Etats qui chercheront à privilégier leurs propres industriels ou leurs propres fabricants d'équipements.

Laurent COLLET-BILLON, Délégué général pour l'Armement - Je souhaite revenir brièvement sur le Livre blanc et les budgets de transition. Du côté des équipements et des programmes d'armement, nous devons absolument avoir une vision très long terme, d'où la nécessité de ces éclairages stratégiques sur la durée. Mais nous avons également besoin d'une grande cohérence avec les affaires financières. Pour les budgets de transition, nous avons quand même une constante à l'intérieur du budget qui nous est alloué, qui est la dissuasion nucléaire, sur laquelle on ne peut pas jouer. Ce qui se passe sur les budgets de transition impacte directement les programmes d'armement classiques, il faut en être parfaitement conscient et ce point conduit aujourd'hui à des situations qui seront un peu douloureuses en 2013. Mais nous établirons la situation au vu des conclusions du Livre blanc.

Tu as évoqué les baisses du budget américain. Je crois que c'est à relativiser. Bien sûr les budgets d'équipement vont diminuer, les flottes d'équipement vont diminuer aux Etats-Unis, mais nous sommes toujours sur des chiffres d'investissement colossaux en matière de R&D. 11% du budget des U.S. en matière de Défense sont consacrés à la R&D. En France, nous sommes à 9%, et je crois que la moyenne européenne est encore bien en deçà. Donc, les Etats-Unis maintiennent un effort qui va leur permettre d'accroître un gap technologique avec nous. Ce sont soixante milliards d'Euros en R&D et dix milliards en R&T. Si l'on compare ces chiffres à ceux de l'ensemble des pays de l'Agence européenne de Défense, nous sommes globalement sur un facteur dix. Sachant que ces chiffres ne prennent pas en compte l'effort financier du département de l'Energie sur la matière nucléaire.

Les Etats-Unis souhaitent également que nous nous engagions dans la Défense de l'Europe de manière plus volontariste. Patrick BOISSIER a mentionné les inconvénients d'avoir une base industrielle européenne fragmentée et fragilisée, avec des marchés nationaux qui sont bien ségrégés. Il faut bien voir aussi qu'il est assez difficile de faire comprendre à un certain nombre de personnes qu'on lève de l'impôt en national pour payer en international. J'ai encore en mémoire l'affaire des porteurs polyvalents terrestres, autrement dit des camions dont une partie était blindée. Quand j'ai annoncé qu'une partie de ce programme allait partir en Italie, j'ai eu de grandes discussions avec le Directeur de Cabinet de l'époque qui, lui, préférerait ce qui se passait à Bourg-en-Bresse. Il y a donc un risque de décrochage technologique tout à fait réel.

Dans la séquence précédente, nous avons évoqué ce qui pouvait être apporté par l'Agence européenne de Défense en matière de R&T. L'effort de Défense française représente environ 20% de l'effort global européen. L'effort britannique représente 22%. C'est encore plus significatifs en matière d'investissements, soit 27% chacun. A deux pays, nous sommes largement au-delà de la moyenne européenne. Et quand on regarde la R&T, nous sommes largement aux deux tiers entre la France et le Royaume-Uni. Il est sans doute nécessaire de relancer l'Europe en fonction des deux axes qui ont été mentionnés, Lancaster House et Weimar Plus pour trouver une assise plus solide. Cela étant, les mouvements européens, notamment dans l'industrie, vont être un peu compliqués parce que les méthodes de travail dans les différents pays ne sont pas les mêmes. Detlef SELHAUSEN nous a rappelé la doctrine allemande, à savoir que l'industrie est privée et que jamais les membres du l nder ne s'en m lent. Nous sommes d'horribles  tatistes et le march  du Royaume-Uni est parfaitement libre  galement.

Des opportunit s sont quand m me   saisir. Il y a peut- tre un r veil douloureux par rapport   ce que pouvait repr senter l'acquisition,   priori sans douleur, de mat riels aupr s des Etats-Unis. Je citerai l'exemple du syst me de d fense antia rienne MEADS que les Am ricains ont utilis  en rase-campagne en ne prenant nullement en compte l'avis de leurs partenaires europ ens. L'exemple du programme JSF sur lequel le retour industriel commence   se mesurer au pied   coulisse. Il y a donc des conditions favorables qui nous permettront d'aller un peu plus loin dans la construction ou la recherche d'une base industrielle commune.

Olivier DARRASON - Je vous propose de passer   la seconde partie de notre r flexion, une sorte de RETEX technico-op rationnel 2010-2012 avec trois questions auxquelles j'invite l'ensemble des participants   r pondre,   commencer par l'Amiral GUILLAUD. Certains analystes de D fense d crivent les cons quences politico-militaires des dix derni res ann es comme la fin de l' re de la projection. Etes-vous d'accord avec cette vision ?

Amiral GUILLAUD - Grand bien leur fasse. Les menaces et les armes ont  volu  depuis un si cle. Il est certain que la d finition du danger   la fin du 19e si cle n'existait pas et s'arr tait   la fronti re g ographique. Aujourd'hui, par l'espace et le cyber espace, mais aussi par les flux et la mondialisation, rendus possibles par l'apparition de l'espace et du cyber espace comme nouveaux th  tres potentiels de conflits, traiter les menaces   leur origine peut conduire assez loin. Et physiquement, cela s'appelle de la projection. Les guerres peuvent commencer dans des domaines tr s diff rents, les conflits  galement. Malgr  la d mat rialisation d'un certain nombre d' l ments, elles auront quand m me toujours tendance   se terminer   terre. L'une des cons quences  tant que la fin des guerres de projection n'existe pas. Bien s r, on imagine mal une nouvelle op ration du type Irak. Je suis incapable de dire comment va se terminer la Syrie. L'Afghanistan est quand m me une guerre de projection. Al-Qa da au Maghreb islamique peut se terminer par des projections, pas forc ment des arm es enti res mais des modules dont la granularit  est d'ailleurs de plus en plus faible. Autrefois, on raisonnait en termes de division, puis brigade, puis r giment, peut- tre va-t-on arriver au niveau de la compagnie, et   la combinaison, mais certainement pas   la fin des guerres de projection.

Jean-Marie GUEHENNO - Je crois qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Après les crises d'Irak, d'Afghanistan, après les échecs d'un certain nombre d'opérations des Nations Unies, il y a un doute sur la capacité à influencer l'évolution de pays que l'on connaît mal finalement. Et il y a un danger qu'avec ce doute on se dise que l'on s'en lave les mains et que l'on ignore les espaces extérieurs. Je ne crois pas du tout que l'on s'oriente vers cela, car on va très vite se rendre compte que ce serait irresponsable. Il est probable que le type d'opération, le type de projection va évoluer. L'équilibre entre le militaire et le civil dans ces opérations est une relation que nous ne savons pas très bien gérer. Je l'ai constaté du point de vue des Nations-Unies, mais je crois que l'on peut dire la même chose en Afghanistan, et les Américains l'ont découvert en Irak. L'équilibre doit être trouvé entre forces de présence, de maintien de la paix classiques, et forces plus pugnaces pour faire basculer une situation. Il faut organiser l'interaction entre les deux, comme on l'a vu en Côte d'Ivoire avec les Forces françaises, et les capacités propres à une armée de premier ordre, et les Forces des Nations-Unies à côté. Sur tout cela, nous allons avoir des évolutions, mais ce serait une grave erreur d'imaginer que l'on va maintenant se laver les mains de ce qui se passe dans le reste du monde, car on va très vite s'apercevoir qu'on ne peut pas le faire.

Vous avez évoqué l'Afrique. C'est un grand enjeu stratégique en positif également, et on ne le dit pas assez, mais avec de vrais risques. Ce que veulent peut-être les Africains, c'est une relation modifiée, de vrais partenaires, mais il n'y a pas d'exclusion, il y a une demande d'engagement. J'ai récemment discuté avec un ancien chef d'Etat-major d'une armée africaine avec laquelle la France est traditionnellement partenaire, et nous évoquions mes fonctions dans cette Commission. Pour lui, il est très important qu'elle prenne en compte cette dimension. Pour toutes ces raisons, la projection n'est pas morte, mais elle va évoluer.

Olivier DARRASON - Amiral, les opérations récentes ont montré que nous pouvions atteindre une certaine efficacité par une séquence interarmées combinée, via la projection maritime, l'aéromobilité, l'utilisation des Forces spéciales et des conseillers militaires, et la supériorité aérienne. Quelles conséquences faut-il en tirer précisément dans le cadre du futur Livre blanc ?

Amiral GUILLAUD - Un certain nombre de conséquences ont déjà été tirées par les trois Armées qui ont l'habitude de travailler ensemble, c'est une interopérabilité à un niveau de plus en plus élevé. Deuxième conséquence, l'absolue nécessité de développer notre interopérabilité avec nos partenaires, européens au premier chef, au sein de l'OTAN, mais aussi avec un certain nombre de grands partenaires stratégiques. Grands partenaires stratégiques ne signifie pas forcément d'énormes puissances, mais les Etats du Golfe, par exemple, la Malaisie ou le Brésil, y compris pour des opérations sous mandat direct de l'ONU.

Les proportions, même à l'intérieur de chaque composante d'Armée, vont aussi dépendre des conclusions de notre ambition, en ayant en tête que nous devons travailler sur quinze ou vingt ans et que nous n'allons pas opérer des virages à 90°, ce qui serait difficile financièrement et sans doute quasi-impossible industriellement. Pour recruter, former et entraîner nos hommes, ce serait également une gageure.

Olivier DARRASON - D'où la troisième question que je pose également aux parlementaires. Quid des difficultés capacitaires majeures qui pourraient exister dans les Armées françaises ? Un récent rapport parlementaire au titre un peu provocateur, «*Forces Armées : peut-on réduire encore un format juste insuffisant ?* », a été élaboré par plusieurs parlementaires dont André DULAIT et Jean-Marc PASTOR. Je pense que ce sera au centre de notre discussion sur le Livre blanc.

Amiral GUILLAUD - J'ai trouvé le titre très pertinent. Il faut faire un peu de provocation de temps en temps pour que les Français se rendent compte de l'état réel dans lequel nous sommes. L'avenir ne se regarde pas vraiment dans le rétroviseur, mais si je regarde en arrière, je constate que nous avons eu des insuffisances, qui sont d'ailleurs pointées dans ce rapport, que ce soit en matière de

ravitaillement en vol, en matière de lutte contre la défense aérienne adverse, donc un certain nombre d'éléments bien identifiés, pour lesquels il existe soit des solutions sur étagère, pas toujours accessibles pour des raisons financières, soit des solutions à moyen terme pour lesquelles nous cherchons également à être autonomes. L'autonomie étant la garantie aussi pour nous d'avoir un effet d'entraînement vis-à-vis d'une coalition. Or, traditionnellement, la France est quand même un pays qui essaie d'entraîner les autres. Au cours des cinquante dernières années, nous n'avons pas eu une grande réputation de suivisme, me semble-t-il.

Sur le reste, et je reviendrai au combat permanent entre l'ambition et le réalisme, c'est une course permanente et nous serons obligés de faire des choix. Pour les choix douloureux, il faudra regarder sous l'angle des palliatifs, c'est-à-dire des alliances, des accords, des modifications de méthode de travail. Et il y a des grands mots comme la Smart Defence de l'OTAN ou le pooling and sharing, deux notions que nous devons développer, mais qui ne doivent pas être des cautères sur une jambe de bois.

Patricia ADAM - Je trouve la phrase bien choisie. Je prendrai l'exemple de la Syrie. Elue de Brest, je suis souvent interrogée par mes concitoyens, qui veulent savoir pourquoi nous n'intervenons pas en Syrie. En effet, ils voient les atrocités commises et les violences extrêmes subies par ce peuple. La non-intervention suscite donc une incompréhension du grand public. Mais on pourrait aussi prendre l'exemple de la Libye, et la liste est longue depuis quelques années. Chaque fois qu'un événement important se produit, à l'étranger ou sur le territoire, le peuple français attend de sa Défense qu'elle soit présente. D'ailleurs, il ne voit personne pour intervenir, hormis la Défense.

Quand il faut parler finance et équipement, c'est plus difficile à faire comprendre. Une des premières choses à faire, à la fois au Parlement mais aussi au Gouvernement – et je pense au travail de persuasion que doit faire Jean-Yves Le DRIAN pour défendre son budget –, c'est de relayer cette attente de nos concitoyens, ces besoins exprimés, et expliquer pourquoi nous avons besoin d'équipements. Nous avons des armées françaises dont nous pouvons être fiers, des équipements à la pointe, de très bons industriels et on ne peut pas abandonner ce qui a été construit. Or nous sommes arrivés à un seuil juste suffisant. Cette prise de conscience existe au sein de la Commission de la Défense, mais il va falloir que ces débats aient lieu. Le Livre blanc va être l'occasion de le faire. La volonté de Monsieur GUEHENNO de rendre ce débat public est une très bonne chose. On ne fait jamais assez pour ce fameux lien entre armées et Nation et il faut que ce débat public sur la défense soit de plus en plus ouvert et partagé.

Olivier DARRASON - Je vous propose de passer maintenant au cadre budgétaire et capacitaire. Quelle sera la compatibilité entre ce qui a été engagé, c'est-à-dire la loi de programmation actuelle qui est une loi de production en quelque sorte, et les choix qui seront faits, avec des options ? Cela vous paraît-il être un exercice difficile et techniquement complexe ?

Jean-Louis CARRERE - Quand je siège à la Commission du Livre blanc, sans m'en entretenir avec son Président, je n'ai pas l'ambition d'avoir une expertise technique et stratégique sur l'organisation post-Livre blanc de l'Armée. J'écoute bien évidemment les responsables militaires en amont, pour me faire une idée, j'écoute aussi les industriels. Ma réflexion est beaucoup plus politique. C'est la raison pour laquelle je siège d'ailleurs à la Commission du Livre blanc. Je me pose la question de savoir comment, dans une période de crise comme celle que nous vivons, on peut concilier le fait de répondre aux exigences de la crise et de la réduction de la dette, et de maintien, voire d'accroissement, des conditions de fonctionnement et d'existence de notre outil de Défense.

Quand on est confronté à des difficultés, on peut les complexifier un peu plus, mais moi, j'essaie de les simplifier. Peut-être est-ce une tradition enseignante s'adressant à des enfants un peu plus jeunes qui me permet de le faire. Je prendrai un exemple que j'ai déjà donné en Commission. Quand j'ai construit ma maison, j'ai mis assez peu de

temps pour la financer. Lorsque mes fils ont construit la leur, ils n'étaient pas tout à fait dans la même disposition. Ils pouvaient soit renoncer à la construire, soit louer. Ils l'ont finalement construite, mais ils ont mis plus de temps. Je pars d'exemples aussi concrets. A partir du moment où l'on n'oppose pas le réalisme à la volonté, je pense qu'il est possible de trouver des solutions. Avant le 25 décembre, nous allons être confrontés au problème de la triennalité du budget. Il va falloir essayer de faire de la pédagogie, de convaincre le gouvernement que cette absence de triennalité sera une bonne méthode pour rendre la poursuite de nos travaux efficiente et pour le respect de ce grand débat public. Parallèlement, il y a la question du budget de transition. Je n'ai jamais entendu aussi fort les chefs d'Etat-major. Je dois dire que je les avais un peu moins entendus préalablement, mais je respecte et je fais mien ce que j'ai entendu. Là aussi, je mets toute ma force de conviction.

C'est peut-être un fonctionnement atypique qui mériterait d'être un peu connu. Quand on parle de Défense à la Commission des Affaires étrangères de la Défense et des Forces armées du Sénat, les clivages politiques volent un peu en éclats, et à partir du moment où nous avons vérifié que notre ambition, pour notre pays et pour la Défense, était partagée, les huit rapports que nous avons élaborés ont été votés à l'unanimité, et mes conclusions sur ces huit rapports également. C'est la démonstration que lorsqu'on est confronté à ces difficultés, on doit pouvoir les surmonter.

Olivier DARRASON - Patrick BOISSIER et Laurent COLLET-BILLON, même question sur la compatibilité de la future LPM. Avec ce qui est déjà engagé, non seulement au sein de DCNS, mais en tant qu'industriel représentant l'ensemble de vos collègues de l'aéronautique, de la terre ou de l'électronique, quels sont les points qui d'une loi de programmation à l'autre ne pourront pas être évités ?

Patrick BOISSIER - Concernant la réflexion sur les budgets de Défense, il faut constater que même en période de croissance, hormis la France et le Royaume-Uni, aucun pays n'a réussi à tenir l'objectif de 2%. Dans une période où les budgets seront contraints, où l'on est en train de mettre en place la règle d'or dans notre corpus juridique, je ne vois pas comment nous allons demander aux Etats d'augmenter encore leur déficit budgétaire. Et pourtant, il va bien falloir se fixer des objectifs. Il faudra conserver des objectifs chiffrés, mais il faudra sans doute aussi avoir d'autres objectifs. Il y en a au moins deux que l'on peut se fixer. Le premier est celui de la cohérence capacitaire. C'est le rôle de l'AED, mais dans une période où l'on ne pourra plus tous tout faire, il faudra bien faire des choix et assurer une complémentarité entre les différents partenaires européens.

Le second objectif est la volonté des Etats de progresser vers des échanges, quelle que soit la forme de ces échanges. Nous devons être mobilisés pour trouver des synergies, pour penser ensemble les besoins d'aujourd'hui et de demain, nous devons partager, mutualiser, en termes de formation, de renseignement, d'équipement, de MCO, avoir des programmes industriels communs. Et d'une manière générale, nous devons essayer de faire progresser cette Europe de la Défense, et l'Europe de la Défense industrielle également.

Laurent COLLET-BILLON - La loi de programmation, encore en cours, est une loi de programmation de production en termes d'équipement, car nombre d'équipements sont à remplacer, des Frégates à bout de souffle, par exemple, des sous-marins nucléaires d'attaque en fin de vie, etc. Pour reprendre la formule du Président CARRERE, il faudra peut-être mettre plus de temps, mais il faudra le faire. D'autre part, nous avons un invariant absolu dans les lois de programmation, c'est la dissuasion nucléaire, ce qui nous impose un certain nombre de choses. Dans la composante océanique, par exemple, elle nous impose d'avoir des Barracudas pour former les commandants des SNLE. Il faut des dispositifs permettant de sortir de Brest, permettant d'accompagner nos bateaux. L'effet d'engrenage sur cette fonction conduit à un certain nombre de prédispositions pour une future loi de programmation.

Il s'agit ensuite de savoir quels seront les enseignements et les orientations de la Commission du Livre blanc, et de se poser la question de savoir si l'on va maintenir

ou non des capacités industrielles à terme qui soient autonomes. Le Général CASTRES a évoqué tout à l'heure la nécessité d'avoir une fonction connaissance-anticipation qui fonctionne à peu près correctement. Pour reprendre la formule de l'Amiral GUILLAUD, si nous n'avons pas nous-mêmes cette fonction, je pense que l'effet d'entraînement sur l'Europe sera totalement nul.

Enfin, il ne faut pas oublier que nous avons quand même un certain nombre de domaines d'excellence que nous cherchons à soutenir, l'aéronautique en particulier, le Rafale. Historiquement, notre base industrielle s'est construite sur l'aéronautique, puis l'électronique, et en parallèle sur le nucléaire. L'industrie de Défense en matière navale a atteint des niveaux d'excellence. Patrick plaide beaucoup pour une mise en commun de beaucoup de choses en Europe, je suis d'accord, mais il faut que la conjonction temporelle soit également présente. J'observe que nous ne coopérerons pas en Europe sur les Barracudas, ce qui nous conduit à une échéance extrêmement lointaine. Il y a de vraies constantes qui sont difficiles à manipuler. Le programme d'armement est un bateau extrêmement lourd et compliqué à manœuvrer comme un très gros pétrolier.

Olivier DARRASON - Vous avez évoqué l'un et l'autre les coopérations bilatérales. Quel bilan peut-on tirer aujourd'hui du traité de coopération franco-britannique, précisément dans le cadre du Livre blanc, en matière capacitaire ? Comment raccrocher d'autres partenaires européens et comment atteindre certains objectifs de l'AED ?

Amiral GUILLAUD - Il y a plusieurs plans concernant la coopération franco-britannique. Le premier plan est politique, et ce n'est pas mon domaine, mais ce qui me revient, c'est qu'elle continue à être extrêmement ouverte, franche, amicale et approfondie. Je reçois un certain nombre de consignes sur le plan opérationnel, et encore ces derniers jours. Sur le plan opérationnel, nous sommes en train de franchir un certain nombre d'étapes de mise en commun de savoir-faire, d'échange de savoir-faire, qui se manifesteront lors de la « Combined Joint Expeditionary Force » qui aura lieu avec les trois composantes des deux Forces armées de nos deux pays, dans le cadre d'un exercice intitulé « Corsican Lion » qui aura lieu fin octobre. L'affaire libyenne avait servi d'accélérateur.

Il y a également les aspects industriels, de recherche et de développement. Mais ce que je souhaite maintenant, et c'est que nous avons dit au moment de la signature de Lancaster House, c'est que ce traité ait un effet d'entraînement. Il n'est pas exclusif. A l'origine, les deux pays ont la même taille, à peu près la même puissance militaire, la même vision générale du monde.

Jean-Louis CARRERE - Mon prédécesseur Josselin de ROHAN et Daniel REINER avaient mis en place une structure d'accompagnement, très complémentaire, avec les quatre commissions des deux chambres britanniques et des deux chambres françaises. Nous n'avons pas dégradé le travail et l'estime réciproque. Je pense que cela crée des conditions favorables à l'accroissement de nos coopérations. La Libye a été essentielle et déterminante dans cette accélération. Il faut que nous allions plus loin, que nous partions de cet accord bilatéral ouvert pour trouver des coopérations accrues et se doter d'une ambition qui dépasse les deux pays.

Dans le même temps, nous avons rencontré nos collègues du Bundestag avec nos amis de l'Assemblée nationale. Il a fallu leur expliquer que Lancaster House n'était pas dirigé contre eux, au contraire, et qu'ils y avaient toute leur place. Pour avoir échangé avec nos amis polonais, je sais que Weimar Plus a du sens. L'ambassadeur de France en Allemagne nous a beaucoup aidés. J'ai demandé à nos ministres, et notamment à notre ministre de la Défense et à notre ministre des Affaires étrangères, d'être en première ligne, et je crois qu'ils y sont. Ce type d'accord est sur le long terme, il ne faut pas s'attendre à une réponse sur ce beau concept de mutualisation dans des délais très brefs, même si je suis convaincu qu'il faut y aller. En tout cas, nous allons tout faire pour y parvenir.

Olivier DARRASON - En matière de BITD, la coopération est-elle une solution ? Je pense aux drones, aux torpilles. Est-elle un moyen pour conserver un niveau suffisant en matière budgétaire ?

Laurent COLLET-BILLON - Dans un certain nombre de cas, c'est absolument indispensable. Dans le domaine des torpilles, on peut relever qu'il ne s'agit pas d'une coopération, car le programme est strictement français, mais nous avons recours à des savoir-faire de l'industrie allemande. Pour revenir au traité franco-britannique, nous avons eu un dialogue extrêmement franc qui nous a permis de clarifier un certain nombre de pistes. Par exemple, des actions ont été mises en place dans le domaine du nucléaire sur les moyens d'expérimentation, et cela fonctionne ; en revanche, nous avons constaté que sur les bateaux nucléaires, la coopération était fermée. On va traiter de sujets qui représentent un pour mille du bateau en termes financier. Dans le domaine des missiles, la transparence nous a conduits à développer un certain nombre de programmes en commun. On va acheter du Watchkeeper dans le domaine des drones, du Watchkeeper, ce qui peut d'ailleurs donner lieu à des partages opérationnels bien supérieurs à ceux observés aujourd'hui. Nous avons probablement un problème sur les drones MALE, et je pense qu'il ne sera pas résolu en franco-britannique. Sera-t-il résolu dans un cénacle plus large en Europe ? Il faut au moins essayer. Nous avons également pris des initiatives, comme l'initiative One MBDA, de manière à clarifier nos relations au sein d'une industrie missilière très souveraine, au sens français et britannique du terme. La coopération, oui, pourvu qu'elle soit raisonnée, qu'elle ne conduise pas à des standards multiples, et pourvu qu'elle se fasse sur des bases de réciprocité parfaitement comprises.

Patrick BOISSIER - Je m'excuse auprès d'une partie de l'assistance qui doit trouver que nous parlons beaucoup de marine, mais je vais encore parler de naval. Dans le domaine naval, force est de constater que nous avons aujourd'hui en Europe un nombre considérable d'intervenants, si on compare la taille de notre marché par rapport à celui des Etats-Unis, par exemple. Que nous continuons, par ailleurs, à développer quatre ou cinq programmes de Frégates différents, trois programmes de sous-marins, deux ou trois programmes de torpilles, et que ce n'est tout simplement plus supportable dans le contexte actuel. J'ai bien conscience que ce n'est pas un long fleuve tranquille, que beaucoup de programmes sont déjà lancés et qu'on ne va pas revenir dessus, mais il faut que nous essayions de progresser.

Si dans le domaine opérationnel ou dans le domaine parlementaire, Lancaster House a permis de progresser, nous n'avons pas vu de progrès dans le domaine industriel, et j'aurais même tendance à dire que c'est plutôt le contraire. Il faut être pragmatique. Tu as cité les torpilles. Effectivement, dans ce domaine, nous essayons actuellement de faire quelque chose avec nos collègues allemands. Il s'agit de faire une JV 50/50. J'espère que nous allons pouvoir démontrer que nous sommes capables de faire quelque chose ensemble, sans hégémonie de part et d'autre, de le gérer ensemble de façon efficace, notamment en termes budgétaire, et qu'un jour cela pourra servir d'exemple pour d'autres coopérations dans d'autres domaines.

Olivier DARRASON - Nous nous approchons de la fin de ce débat. Le ministre hier, dans son propos final, a évoqué un certain nombre de mesures qui vont être prises pour les petites et moyennes entreprises. On parle beaucoup aujourd'hui de la future banque publique d'investissement, on parle beaucoup de reconquête industrielle. Au fond, qu'est-ce qu'un investissement de Défense ? Est-ce un moyen aujourd'hui de considérer que la Défense, de par ses technologies, son inventivité, son côté dual, est l'un des instruments que doit utiliser le gouvernement au niveau macro économique, et pas uniquement dans le domaine de la Défense, pour conduire à bien cette politique de reconquête industrielle, et finalement de reconquête de l'emploi ?

Patricia ADAM - La réponse est dans la question. Jean-Yves Le DRIAN a fait une déclaration hier qu'il précisera dans les prochains jours, notamment sur les PME-PMI, pour lesquelles il y a un certain nombre d'attentes. Tout le monde connaît l'excellence du monde industriel de la Défense en France, mais également au niveau européen.

Patrick BOISSIER a évoqué les différents programmes très compétitifs. Nous avons des compétences industrielles sur notre territoire, français ou européen. Les entreprises sont duales. Encore récemment, DCNS, c'était essentiellement de la Défense ; aujourd'hui, ce sont aussi des énergies marines. Et c'est vrai pour toutes les entreprises. Nous voyons bien que la connaissance acquise dans ces entreprises a de très importantes répercussions dans le domaine civil. S'appuyer sur ces grandes entreprises est indispensable. En revanche, dans tous nos territoires, il y a des pôles de compétitivité, des pôles de recherche. Beaucoup de régions se sont spécialisées, et autour d'elles se sont créées ces micro-entreprises, ces PME-PMI qui comblent des besoins, qui sont aussi des facteurs d'innovation très importants. Et nous devons pouvoir accompagner ces réseaux structurés et organisés. Les grands groupes industriels savent d'ailleurs les utiliser, mais ce travail d'innovation, de recherche, à travers les PME-PMI, est également un facteur d'emploi et nous devons accompagner cette démarche. Il y a donc des efforts à faire, il faut rétablir un équilibre économique, mais il faut développer de l'emploi et accompagner tous ceux qui peuvent en créer. Les PME-PMI, notamment dans le domaine de la Défense, sont un facteur de création d'emploi.

Patrick BOISSIER - Je suis heureux que tu aies parlé d'investissement de Défense et non pas de dépenses de Défense. Ces investissements sont, certes, le prix de notre souveraineté, de notre indépendance stratégique et de notre rang dans le monde, mais c'est aussi un investissement économique. Les retombées économiques de l'investissement de la Défense sont très importantes. Quand nous avons décidé de lancer en avance le troisième BPC, cela a très fortement contribué à fournir de la charge aux chantiers du STX à un moment où il avait un creux de charge. Je rappelle que c'est notre dernier grand chantier et que s'il disparaît, nous n'aurons plus jamais les moyens en France de construire de porte-avions, de pétroliers ravitailleurs, ou de BPC. Les retombées économiques dans tous les secteurs, et sur les PME, est donc fondamental, et n'oublions pas que ce sont des investissements rentables.

Olivier DARRASON - L'investissement dans le spatial est-il aussi rentable ? Quel choix pour le programme successeur d'Ariane 5 ?

Laurent COLLET-BILLON - J'ignore si c'est rentable, mais c'est indispensable. Une souveraineté européenne ou même française ne peut pas se comprendre sans liberté d'accès à l'espace, et cette liberté, c'est la disponibilité d'un lanceur. Ce lanceur doit être réalisé dans les conditions optimales de technologie, d'économie et de délai. Des propositions ont été faites, en particulier autour d'Ariane 6. Cette vision long terme d'Ariane 6 doit être articulée avec les problèmes éthiques de maintien de compétence ou de charge chez un certain nombre d'industriels sur le très court terme. Une dialectique Ariane 5 ME et Ariane 6 est clairement posée, et le gouvernement devra prochainement trancher. Des réunions interministérielles ont lieu à ce sujet.

Sur l'espace, d'une manière plus générale, nous ne pouvons pas nous absoudre de poursuivre les filières de renseignement, donc les filières d'observation optique en particulier, ce qui nous conduit à développer en contrepartie des partenariats européens avec l'Allemagne et l'Italie sur les satellites radars. Nous ne pouvons pas nous absoudre d'avoir des capacités de renseignement d'origine électromagnétique spatiale également, dans la mesure où il s'agit d'un contributeur direct non seulement à l'établissement de situations stratégiques ou tactiques, mais également pour la dissuasion. Ce sont des filières que nous maintiendrons quoi qu'il arrive. Peut-être y a-t-il des zones d'optimisation avec les pays que j'ai déjà cités. A coup sûr, des discussions sont à entreprendre avec le Royaume-Uni dans le domaine des télécommunications spatiales.

Pour rebondir sur les propos de la Présidente ADAM, le ministre va évidemment prendre des initiatives en direction des PME-PMI, il l'a annoncé. Il a d'ailleurs signé un accord avec le Président de la région Bretagne sur le développement d'un partenariat portant sur plusieurs dimensions, comme le développement de la recherche, les thèses de doctorat, des financements communs Défense/région sur un

certain nombre de PME. Je souligne que le champ des innovations technologiques est tellement large, que nous aurons besoin, du côté Défense, de tels partenariats pour arriver à surveiller le scope tout simplement de ce qui se passe sur le territoire. Nous poursuivrons donc cette politique de partenariat, la prochaine cible pouvant être PACA.

Débat avec la salle

Olivier DARRASON - Je propose que ce débat se poursuive maintenant avec la salle et à travers le système SMS ou mails. Une question pour Jean-Marie GUEHENNO : *« Pourquoi des Européens dans la Commission d'action du Livre blanc ? »*

Jean-Marie GUEHENNO - Nous venons de parler d'industrie de Défense, de la nécessité de la coopération. Les coopérations réussies sont celles qui reposent sur une analyse convergente du besoin, et qui ont donc commencé très en amont. Quand il n'y a pas eu cette analyse convergente du besoin, on additionne toutes sortes de spécifications et on arrive à des moutons à cinq pattes. Plus généralement, il me semble que si l'on parle efficacité de notre outil de Défense dans les années à venir, il faut travailler en amont à une convergence des analyses, faire comprendre à nos partenaires européens quelle est notre vision du monde, et entendre de leur part quelle est leur vision. Ce qui ne veut pas dire que nous allons abandonner la nôtre, mais qu'elle va s'enrichir de la vision de ces partenaires. Je crois que c'est un enrichissement de la Commission d'avoir un Allemand et un Britannique, et ce sera un enrichissement d'entendre d'autres étrangers. La France de demain reste jalouse de sa souveraineté et de son indépendance et n'aurait pas le rayonnement qu'elle a si elle n'avait pas cette volonté tenace de penser par elle-même et de toujours vouloir penser par elle-même. Mais le rayonnement, c'est aussi savoir écouter, c'est une capacité d'empathie et d'entraînement. Or, l'on n'entraîne pas si l'on est tout seul dans son coin. Le geste politique important qui a consisté à inclure deux Européens non Français dans la Commission est un geste d'avenir car il prépare une Europe qui converge, non pas de façon artificielle, mais grâce à des analyses partagées.

Olivier DARRASON - *« Le Livre blanc fera-t-il l'objet d'un débat au Parlement comme en 2008 ? Un vote des parlementaires est-il envisageable ? »*

Patricia ADAM - La question ne s'est pas posée. Je souhaite qu'il y ait un débat. Je l'avais souhaité préalablement en étant dans l'opposition et en étant logique avec moi-même, il n'y a pas de raison que je ne le fasse pas aujourd'hui. Un vote est-il envisageable ? Non. Personnellement, je n'ai jamais demandé un vote sur le Livre blanc parce que l'organisation de notre pays fait que c'est le Président de la République qui en décide. C'est l'esprit de la Constitution et nous le respectons. J'ai envie de dire : laissons la Commission travailler avec cette grande volonté d'ouverture qui permet à chacun de pouvoir s'exprimer, d'ouverture aussi à deux pays amis, et beaucoup d'autres qui viendront à notre rencontre et à la rencontre desquels nous irons. Nous allons nous rencontrer entre députés et sénateurs très prochainement et partager notre vision. Les parlementaires vont faire cause commune en dehors de toute appartenance politique. La particularité des Commissions de Défense, c'est que l'intérêt du pays, l'intérêt de la Nation, la bonne connaissance des dossiers nous amènent à partager beaucoup de points de vue.

Je souhaite que ce débat irrigue l'ensemble du territoire. Personnellement, je vais organiser des débats dans mon territoire, et j'espère que beaucoup de mes collègues le feront parce qu'il faut que ce débat soit public. J'y accorde une grande importance si nous voulons faire comprendre ce que nous allons faire.

Olivier DARRASON - Amiral, *« Quelle place pour la réserve opérationnelle par rapport à la crise ? Peut-elle aider à résoudre le problème budgétaire ? »*

Amiral GUILLAUD - J'ignore si elle peut aider à résoudre le problème budgétaire, mais je suis convaincu qu'elle peut aider à résoudre le problème capacitaire. C'est une

réflexion que les précédents Chefs d'Etat-major avaient tenté de mener. La réserve opérationnelle, mais éventuellement la réserve citoyenne dans certains savoir-faire, soit très spécifiques, soit très rares, peuvent apporter un certain nombre de réponses. Vous savez tous qu'une partie de Vigipirate est assurée par des réservistes opérationnels, par exemple. Vous savez peut-être moins que dans un certain nombre de centres de l'Armée de l'Air ou de la Marine pour la surveillance des côtes, une partie de la permanence est aussi assurée par des réservistes opérationnels, et si nous ne les avions pas, nous ne pourrions simplement pas remplir le contrat. Et y compris en opérations, y compris encore aujourd'hui en Afghanistan ou sur d'autres théâtres, pour des compétences rares, nous faisons appel à des réservistes opérationnels, ne serait-ce que parce que si nous les avions en propre en permanence, nous aurions du mal à créer une filière attractive. La réserve opérationnelle est donc importante et essentielle en termes capacitaire. Sur le rapport direct avec le budgétaire, il ne faut quand même pas croire qu'un réserviste est un militaire au rabais ou que cela coûte moins cher. C'est un professionnel à temps partiel comparé à un professionnel à temps plein que sont ceux d'active.

Olivier DARRASON - Je vous remercie et je remercie l'ensemble des participants.

Clôture de la séance

par

Patrick BOISSIER

Président-Directeur général de DCNS

Monsieur l'Ambassadeur,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Messieurs les Officiers généraux,

Mesdames Messieurs,

A l'issue de ces deux jours d'université, je voudrais d'abord remercier l'ensemble des universitaires participant à cette 10e Université de la Défense pour la richesse de leurs interventions, pour leur contribution aux débats qui ont, je crois, fortement fait progresser notre réflexion dans ce contexte particulier du début des travaux de la Commission du Livre blanc. Cette Commission, présidée par Jean-Marie Guéhenno, va avoir pour mission de définir la politique de défense et de sécurité de notre pays pour les prochaines années.

Près de cinq ans après le dernier exercice, l'Histoire semble avoir avancé plus vite que jamais. Printemps arabes, intervention en Libye, fin programmée de l'intervention en Afghanistan, tension accrue entre l'Iran et Israël, drame syrien, développement de zones de non-droit permettant le développement du terrorisme dans le Sahel et la piraterie dans le golfe d'Aden. Les tensions sont nombreuses qui menacent directement notre sécurité et nos intérêts. Mais si les enjeux et les besoins n'ont jamais été si grands, la crise de la dette menace partout en Europe les budgets de la Défense et donc les moyens d'y répondre.

C'est donc dans un contexte extrêmement difficile, qui appellera des choix cornéliens, que vont se dérouler ces travaux. Pour conserver nos ambitions, la période nous impose d'être capables de remettre à plat un certain nombre de nos convictions, de nous réinventer, et naturellement les industries de Défense doivent contribuer au débat. C'est donc le message d'un industriel, et ses attentes pour le prochain Livre blanc que je voudrais aujourd'hui vous exprimer.

La première idée que je souhaite vous soumettre est relative à notre approche même, à la manière dont nous nous représentons et dont nous pensons l'évolution du cadre géostratégique. Les précédents Livres blancs avaient fondé leur réflexion sur l'analyse des risques et des menaces. Si cette analyse est extrêmement intéressante, elle conduit surtout à réagir aux menaces les plus dangereuses et les plus pressantes. Pourtant, la France, une des premières puissances mondiales, ne doit-elle pas avoir une vision ; ne doit-elle pas être capable de définir des buts à atteindre, en identifiant ses forces, ses atouts, ses potentiels, en cherchant à les consolider et à les mettre au service de notre indépendance stratégique, de notre rayonnement international, et de notre économie ? Au lieu de cela, notre stratégie est défensive, et par-delà la hiérarchisation des menaces, nous ne voyons pas de ligne directrice positive. Intégrer cette dimension aux réflexions du Livre blanc pourrait être un apport important de ce nouvel exercice.

Ma seconde attente concerne le budget de la Défense. S'il est difficile de parler de budget de Défense en général, et particulièrement en période de crise, sans doute est-ce parce que nous ne parlons pas assez d'économie de Défense. Il faut arrêter de voir le budget de la Défense comme un investissement à fonds perdus auquel on consent parce qu'il est le prix de notre souveraineté. Le budget de la Défense est surtout un budget d'investissement rentable. Rentable parce que les investissements publics constituent la catégorie de dépenses dont l'effet sur la croissance est le plus élevé. Les investissements militaires ne dérogent pas à cette règle. L'effet multiplicateur des investissements de Défense est supérieur à la moyenne des investissements publics, car la valeur ajoutée est essentiellement nationale. Et, bien sûr, ces investissements profitent aux recettes publiques par le biais des impôts sur les sociétés, des cotisations sociales, etc.

Elle est rentable parce que la commande publique est une condition indispensable de l'exportation. Si nous pouvons exporter des navires, des missiles, des équipements, c'est bien souvent parce qu'ils ont été développés pour des programmes français. Et rentable enfin parce que l'investissement de Défense, c'est aussi la sécurité de nos investissements de demain. Comment, par exemple, sans cette sécurité, exploiter le pétrole au large de la Guyane ? On parle de 200 000 barils par jour, ce qui pourrait représenter une rentrée fiscale d'un milliard d'Euros dans les caisses de l'Etat. Certes, ces investissements coûtent cher à l'Etat, mais ils rapportent beaucoup à l'Etat, à l'économie nationale et à l'emploi.

Ensuite, nous avons toutes les raisons d'être fiers de notre industrie de Défense. En particulier, l'industrie navale de Défense est un secteur de croissance et d'export. En 2011, son carnet de commandes s'élève à 17 milliards d'Euros ; elle emploie près de 40 000 personnes en France, et se situe au sixième rang mondial et au deuxième rang européen. A lui seul, DCNS crée plus de 2 milliards de valeur ajoutée en France chaque année. Ce sont surtout 13 000 emplois directs, dont 98% en France ; plus de 50 000 emplois indirects, la plupart du temps à forte valeur ajoutée, et dans des bassins d'emploi sensibles ainsi qu'un réseau de PME qui irrigue l'économie locale. Nous sommes fiers de dire que nous contribuons à la réindustrialisation de la France et à la préservation de ses compétences. Il serait donc très heureux que ce Livre blanc soit le premier à considérer l'industrie de Défense non seulement comme un outil indispensable à notre souveraineté, mais également comme une industrie responsable, acteur de l'aménagement des territoires, créatrice d'emploi, de croissance et d'exportation.

Enfin, le troisième et dernier message que je souhaite faire passer ne sera une surprise pour personne puisqu'il concerne la mer. J'ai la conviction profonde que les enjeux maritimes ont été gravement sous-traités dans les précédents Livres blancs. Ce serait un apport remarquable du nouvel exercice que d'intégrer dans ces réflexions la maritimisation des enjeux stratégiques et de permettre à la France de renouer avec sa vocation maritime. L'augmentation constante du trafic maritime qui représente 90% du transit commercial mondial, la raréfaction des ressources terrestres, le basculement du centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Asie, ont placé l'économie maritime au cœur de la mondialisation. La mer devient plus que jamais un enjeu de puissance et de croissance. Le secteur maritime français est aujourd'hui riche de 310 000 emplois directs hors tourisme. Il représente 52 milliards en valeur de production. C'est autant que l'automobile, et deux fois plus que le secteur aéronautique. La France est le deuxième territoire maritime mondial.

En position de pointe dans les domaines de la recherche, elle dispose également de capacités commerciales, militaires, industrielles de premier rang, et compte parmi ses entreprises plusieurs leaders mondiaux. Il se dégage d'une récente étude que l'économie maritime représente un chiffre d'affaires mondial de 1 500 milliards d'Euros par an. La France doit être capable de capter une part substantielle de ces richesses et d'asseoir sur cette croissance bleue une partie de sa réindustrialisation. Nous pouvons, par exemple, devenir un leader mondial dans le domaine des énergies marines, avec ce que cela implique pour nos emplois, notre balance commerciale et

notre indépendance énergétique. Il n'y aura cependant pas de croissance bleue sans sécurité maritime. Le développement des activités en mer s'accompagne d'un développement des risques et des menaces. Atteinte à l'environnement, trafic de drogue, de migrants, piraterie, insécurité des voies maritimes d'approvisionnement. La France est dépendante et vulnérable à l'égard des flux maritimes. Et rappelons que pour fabriquer français, encore faut-il s'approvisionner en matière première.

De manière générale, notre zone économique exclusive de 11 millions de kilomètres carrés est un atout considérable. Mais seule une présence navale suffisante nous permettra non seulement de la valoriser, mais aussi de ne pas voir notre souveraineté contestée par d'autres acteurs. La période actuelle est marquée par une maritimisation de l'économie et des enjeux stratégiques. La Marine nationale, avec le plus petit effectif des Armées, voit ses missions augmenter en permanence. Cette situation ne pourra pas s'accompagner d'une diminution systématique de ses moyens qui ne correspondraient simplement plus à la réalité de nos intérêts présents et surtout futurs.

La période nous impose chacun à notre niveau d'être inventifs dans tous les domaines. Il faut redécouvrir nos atouts et les valoriser, rechercher de nouveaux modes de financement, inventer de nouvelles formes de collaboration entre les industriels et l'Armée, promouvoir la recherche, trouver les moyens de faire progresser la construction de l'Europe de la Défense entre les Etats, entre les industries. C'est sans doute cette créativité que nous attendons des réflexions du prochain Livre blanc et ce n'est qu'à cette condition que, malgré les tensions budgétaires, nous permettrons à la France de demeurer une puissance militaire et diplomatique de premier plan. Je vous remercie.

BREST – Mardi 11 septembre 2012

Allocution officielle

Jean-Louis CARRERE

*Sénateur des Landes,
Président de la Commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées*

Messieurs les Présidents,

Messieurs les Officiers généraux,

Mes chers collègues,

Mesdames Messieurs,

A l'issue de cette 10^e Université d'été de la Défense, je voudrais encore remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à sa très grande réussite. La Marine, tout d'abord, dont nous avons vu hier les démonstrations statiques et dynamiques et dont nous avons pu apprécier une nouvelle fois la qualité des équipages et la passion qui anime ces hommes et ces femmes au service de la Nation. Les industriels ensuite, en particulier DCNS qui partage cette passion de faire pour notre pays ces magnifiques bâtiments à la pointe de la technologie. La CEIS, enfin, qui au nom de nos deux Commissions, Olivier DARRASON, prépare et organise magnifiquement nos universités. Je voudrais également saluer tout particulièrement nos collègues parlementaires de l'Union européenne qui sont présents, alors même qu'une regrettable concomitance des dates en a retenus certains vers Chypre et la première Conférence interparlementaire sur la PSDC. Enfin, merci à la ville de Brest et encore une fois à la Bretagne pour leur accueil.

Beaucoup de choses ont été dites et écrites pendant ces deux jours, mais aussi durant les semaines et les mois qui ont précédé notre réunion d'aujourd'hui consacrée aux nouveaux enjeux économiques et géostratégiques et à la revue du Livre blanc. Je n'aurais pas l'outrecuidance de prétendre en faire la synthèse, ce n'est pas mon rôle, mais je voudrais vous faire part de quelques convictions. La première est que la Défense n'est pas un sujet comme un autre, que l'on pourrait traiter comme les autres. Au contraire. De la pérennité de celle-ci dépend l'existence des autres. Il s'agit de la sécurité de notre pays, de sa place dans le monde et de son influence. Cet objectif premier de toute société organisée repose bien sûr et au premier chef sur la Défense, sur l'Intérieur et sur notre diplomatie. Mais il est aussi évident que chacun des autres départements ministériels doit y contribuer.

Dans un monde ouvert, nos intérêts économiques, nos voies d'approvisionnement, la sécurité de nos ressortissants hors du territoire national, et bien d'autres domaines, dépendent de notre présence et de notre capacité d'intervention ou de pression. Je sais que cette évidence est partagée par beaucoup d'entre vous, parce que vous êtes tous totalement impliqués – militaires, industriels, parlementaires ou civils – dans ces problématiques, comme l'ont montré nos débats particulièrement au sein de nos ateliers. Mais j'observe que cette conviction n'est pas unanimement partagée, en particulier par nos concitoyens. Peut-être communiquons-nous mal ou en tout cas insuffisamment sur ces enjeux. Il faut indiscutablement faire mieux collectivement et

individuellement. Certes, l'esprit de Défense perdure en France alors qu'il tend à disparaître dans un grand nombre de pays d'Europe, depuis la chute du mur de Berlin et le mirage des dividendes de la paix. Mais il n'est indiscutablement pas à un niveau satisfaisant, et nous aurions des leçons à prendre de nos amis d'outre-Manche ou d'outre-Atlantique de ce point de vue.

Nous devons travailler beaucoup dans ce sens, car comment pourrions-nous justifier le maintien d'un effort significatif en matière de Défense si l'opinion publique n'en voit pas l'impérieuse nécessité et les dividendes très concrets ? Il nous faut faire mieux, mieux communiquer, et pas seulement sur ce qui va mal. Je sais que la presse s'intéresse quelquefois aux trains qui arrivent en retard qu'à ceux qui arrivent à l'heure, mais c'est à nous de la motiver car il nous faut convaincre nos concitoyens, et je suis conscient que les politiques que nous sommes avons un rôle important à jouer dans ce domaine à votre côté, messieurs les industriels et messieurs les militaires. Ce n'est que sur cette base que nous pourrions construire et maintenir un outil de Défense dans toutes ses composantes. Il ne s'agit pas pourtant d'isoler la Défense au nom de cet impératif de sécurité. J'ai toujours dit, et la Commission que je préside pense que le redressement des finances publiques était une question d'indépendance nationale. Il ne saurait être question d'extraire les dépenses de Défense et de sécurité des objectifs de réduction de ces déficits. En revanche, je crois que nous devons nous battre pour donner un seuil au-delà duquel il est illusoire de prétendre à une Défense pertinente.

Nous avons jusqu'à présent les 2% du PIB. Certes, vous êtes tous des experts, nous ne les atteignons plus et les a-t-on d'ailleurs atteints ? Où faut-il fixer la barre ? Quelle est la bonne limite ? La Commission du Livre blanc pourrait en discuter. C'est ce à quoi la Commission sénatoriale, modestement, l'invite. La détermination de ce seuil est un acte très politique puisqu'il découlera directement de notre niveau d'ambition et de l'adéquation entre notre niveau d'ambition et les possibilités. Veillons à ce que ce ne soit pas l'inverse. J'y suis aussi très attaché, et la Commission me demande de situer ce niveau au moins à 1,5% du PIB. Dans l'immédiat, cela parlerait aussi à l'opinion et aux militaires. Il ne faut pas oublier que l'on a demandé beaucoup à nos militaires au cours de ces dernières années et il faudrait être capable de leur montrer la ligne d'horizon pour qu'ils soient en mesure d'accepter un certain nombre de contraintes qu'ils ont acceptées avec parfois une certaine brutalité.

Dans l'immédiat, il nous faut être extrêmement vigilants pour que les décisions fondamentales car vitales que le Chef des Armées sera appelé à prendre à partir des analyses et des propositions que nous lui présenterons dans le Livre blanc ne soient pas préemptées par une logique comptable. De ce point de vue, je suis préoccupé par les décisions qui seront prises par la loi de programmation triennale des finances publiques, qui sera adoptée mi-novembre. Nous risquerions de nous lier les mains en déterminant un plafond pour la mission Défense qui ne serait pas compatible avec le maintien d'un outil militaire correspondant aux ambitions que nous aurons fixées pour notre pays. Peut-on s'extraire de cette exigence de triennalité ? Je le crois, et je pense que cela est nécessaire, et je pense qu'il faut que notre pression s'exerce avec beaucoup de force.

Vous pouvez en tout cas compter sur les parlementaires que nous sommes pour réclamer que les décisions qui seront prises le soient dans la plus grande transparence. Rien ne serait pire que de tenir un discours et d'afficher des ambitions pour lesquelles nous ne disposerions pas des moyens nécessaires. Il y va de notre crédibilité internationale. Déjà, mon voisin Alain Juppé – avec qui j'ai eu le privilège d'être en classe –, sur le budget des Affaires étrangères, me disait « nous sommes à l'os », et l'un des rapports de notre Commission était sous-titré « Peut-on encore réduire un format juste insuffisant ? ».

Le second point sur lequel je souhaite intervenir rejoint ce qu'a dit le Ministre hier soir à propos du soutien à nos industries de Défense, de la PME à la grande entreprise. Les orientations prises sont excellentes, mais nous sommes également conscients que ce que nous avons appelé les capacités militaires critiques restent fortement menacées.

Il nous faut soutenir notre industrie de Défense parce qu'elle n'est pas délocalisable ; parce qu'elle crée des emplois ; parce qu'elle fait des bénéfiques, paie des impôts et qu'elle contribue de façon importante à notre balance commerciale. Surtout elle est l'une des conditions de notre indépendance. Il nous faut la soutenir parce que dans un contexte de crise internationale, la concurrence s'exacerbe. De ce point de vue, il faut dire que la baisse des budgets américains de la Défense est tout à fait illusoire. Elle est surtout due à la fin des grandes opérations extérieures d'Irak et d'Afghanistan, mais laisse intacts, voire permet d'augmenter les investissements et la recherche et développement.

Il me semble que nous devons faire face à trois dangers. L'activisme traditionnel de la diplomatie économique des Etats-Unis qui dispose de moyens de pression sur les gouvernements dont nous ne disposons pas au même niveau. Je me félicite des décisions prises par le ministre des Affaires étrangères Laurent FABIUS de la création d'une Direction Affaires au sein de notre diplomatie. Ce n'est pas que rien ne se faisait auparavant, mais cela donne clairement une priorité et annonce encore mieux la couleur. Les parlementaires, et singulièrement nos Commissions, ont tout leur rôle à jouer dans ce domaine. Là encore, vous pouvez compter sur nous. Je rappelle que nous avons défendu au sein de notre Commission la préférence communautaire, au moment où nous avons transposé les directives du paquet Défense. L'ultralibéralisme de l'Union est quelquefois dangereux. Il ne s'agit certes pas d'établir un protectionnisme, mais d'exiger simplement la réciprocité.

Le second danger, disons-le clairement, c'est la Smart Defence, promue par le Secrétaire général de l'OTAN, et qui est pour moi une machine de guerre de l'industrie américaine. La rationalisation des équipements, l'interopérabilité, sont des objectifs que je partage, que nous pouvons et que nous devons partager, mais pas un mouvement qui sous couvert de rationalité nous conduirait peu à peu à la disparition de nos industries. Les exemples de JSF aujourd'hui et de la DAMB demain nous montrent les dangers d'une méthode qui pourrait consister à assécher les budgets nationaux par la participation à ces projets. Les exemples de pays qui doivent faire ces arbitrages ne manquent pas. Il nous faut donc être particulièrement vigilants, dialoguer avec nos amis Américains. Il ne faudrait pas aussi que le *pooling and sharing* européen aboutisse à un résultat identique.

La troisième menace va dans le même sens de ce que je soulignais précédemment. L'esprit de Défense en Europe repose sur un très petit nombre de pays. Le reste n'a ni les budgets, ni l'industrie, ni la volonté pour se défendre et faire les efforts nécessaires à la construction d'une Défense commune qui soit une réelle Défense européenne. Là encore, puisqu'il n'y a pas de préférence européenne, les achats se font outre-Atlantique. De plus, une partie très importante de l'industrie européenne est liée par des intérêts capitalistiques ou par des accords avec l'industrie américaine. Ce peut être un atout, si cela nous ouvre des marchés et contribue à rééquilibrer les échanges, à véritablement avoir des programmes communs, avec une maîtrise partagée des sources. Cela peut être aussi un handicap, voire même un cheval de Troie très dangereux.

Cette constatation un peu pessimiste me permet d'aborder ma troisième conviction. Je reste un Européen convaincu, mais pas béat. Là encore, c'est un truisme que de dire que rien ne sera possible si l'Europe politique ne se fait pas. Il est navrant de constater que ce géant économique et démographique que nous sommes ne pèse pas grand-chose dans les négociations internationales, qu'il ne dispose pas d'une doctrine, d'une stratégie, d'une analyse géopolitique, et surtout des moyens qui lui permettent de défendre ses intérêts, nos intérêts collectifs de par le monde. Une Europe divisée n'existe pas. Tous les Etats sont responsables de cette situation. Il est clair que nous avons voulu faire l'Europe sur des bases nationales. J'observe que, comme à chaque fois, l'Europe progresse quand elle est au bord de l'implosion. C'est ce qui se passe aujourd'hui sous la contrainte de la crise économique et financière. Mais comment l'Europe va-t-elle sortir de cette crise ? Mais nous avons voulu que les compétences régaliennes dans le même temps que sont la Défense, la sécurité et la diplomatie

restent de la compétence des Etats. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Parlement européen n'a pas de pouvoir dans ces domaines de la Défense et des Affaires étrangères, sinon par la voie du budget et des statuts. Saurons-nous aller plus loin ? Saurons-nous faire preuve de créativité ? Dans l'immédiat, nous pourrions simplement espérer un peu plus d'engagement, voire de simple intérêt en matière de Défense de la part de nos représentants.

Evidemment, la Défense de l'Europe à vingt-sept est impossible parce qu'illusoire. En revanche, je la crois possible à plusieurs, mais cela ne concerne que très peu de pays que nous identifions tous très bien. C'est pour cette raison que nous soutenons comme priorité les accords franco-britanniques qui s'inscrivent dans le long terme. Cet accord bilatéral est ouvert à d'autres. Nous pouvons également envisager d'autres types d'associations, que ce soit dans le cadre du triangle de Weimar élargi ou dans celui des pays de la lettre d'intention. Je n'oublie pas que notre principal industriel est l'Italie et que rien ne pourra se faire en Europe sans nos amis Allemands.

En tout état de cause, nous devons progresser dans le sens de l'Europe pour une raison évidente : si nous ne le faisons pas, nous pâtirons tous du déclasserement qui en résultera et, à terme, nous accepterons le déclin et la domination d'autres puissances. Mes chers amis, c'est dans l'adversité que se construisent les grands destins. Alors, de la volonté et de l'ambition.

Allocution officielle

Patricia ADAM

*Députée du Finistère,
Présidente de la Commission de la Défense nationale
et des Forces armées*

Je suis bretoise et j'ai été très heureuse de vous accueillir dans ma ville ; la Marine nationale également. Je remercie son Chef d'Etat-major pour l'excellence de la présentation d'hier après-midi. Je pense qu'elle a été très appréciée. Nous sommes à une étape importante, celle de la rédaction d'un Livre blanc.

Monsieur GUEHENNO, je vous remercie d'avoir été présent avec nous. Vous étiez attendu par beaucoup de personnes dans cette salle. Merci d'avoir accepté cette invitation et d'avoir répondu aux questions, d'avoir rassuré aussi sur la conduite du Livre blanc et l'esprit dans lequel vous souhaitez que ces travaux se réalisent.

Il y aura ce Livre blanc, il y aura aussi un rapport sur la relation transatlantique qui a été demandé par le Président de la République à Monsieur VEDRINE. Nous auditionnerons ce dernier d'ailleurs bientôt au Parlement. Et, bien sûr, il y aura la loi de programmation militaire que nous attendons tous. Cette année, nous avons mis l'accent sur la mer. Les débats dans ce domaine ont été très riches. Le travail sur le livre blanc, ce sont nos collègues sénateurs qui l'ont fait durant cette période d'élections. Il va falloir répondre à cinq questions. Où aller ? Pour faire quoi ? Avec qui ? Avec quels moyens ? Et quels sont pour nous les points importants pour conserver notre souveraineté et notre indépendance ? Il faudra donc hiérarchiser ces priorités.

La France et tous les pays européens ont une histoire commune qui a été faite de guerres, de combats, d'invasions, de cruauté même. Nous vivons en paix désormais parce que nous l'avons voulu tous ensemble. On peut dire que c'est la réussite de l'Europe qui est regardée avec envie dans le monde. La France a toujours eu une vision universaliste, et cette vision est partagée en Europe. De ce fait, l'idée d'arc de crise me gêne toujours parce qu'on ne peut pas regarder un pays ou même une région du monde en le définissant comme un arc de crise. C'est donner un message très négatif. Je rejoins totalement la réflexion de Monsieur GUEHENNO. Certes, il faut regarder avec réalisme le monde qui nous entoure, mais il faut aussi avoir une forme d'empathie ou en tout cas essayer de comprendre des cultures différentes des nôtres. Le monde est ainsi fait, il en sera toujours ainsi, et j'espère que nous ne parlerons pas trop de l'arc de crise.

Je retiens aussi que la définition de la stratégie de notre pays nous engage collectivement dans un horizon à quinze ou trente ans. Cette stratégie ne peut être l'œuvre d'un homme seul, même si la Constitution donne des pouvoirs importants en la matière au Président de la République. François HOLLANDE l'a souhaité, cette Commission va travailler dans un temps très court, ce qui est une très bonne chose. Elle doit susciter l'adhésion du pays. Et je suis particulièrement optimiste sur sa capacité à travailler sereinement et d'être entendue à l'issue de ses travaux, certes par

le Président de la République et le ministre de la Défense, mais je l'espère aussi par l'ensemble de nos concitoyens.

J'ai une attention particulière pour mes collègues parlementaires, mais aussi pour quelques experts, ambassadeurs, diplomates, qui nous ont rejoint durant ces deux jours, ceux qui, en Europe – je l'espère en tout cas – seront nos partenaires. Le ministre de la Défense et le ministre des Affaires étrangères s'y attèlent tous les jours. L'objectif des deux Commissions de la Défense et des Affaires étrangères, puisque nous partageons avec Elisabeth GUIGOU cette compétence à l'Assemblée nationale, est de faire en sorte que nos deux Commissions travaillent ensemble pour discuter avec nos partenaires européens de ces questions de stratégie et de Défense.

Pour cette Commission du Livre blanc, mais aussi pour la Commission de la Défense que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui, je me fixe un certain nombre d'obligations, et je pense que ces obligations sont aussi celles de la Commission. Tout d'abord, un débat constant et ouvert à la fois sur le monde et sur la société civile. La deuxième, le respect de la vérité. La troisième, le souci de la préservation de nos compétences opérationnelles, par respect pour l'engagement des hommes et des femmes dans les opérations extérieures, mais aussi sur l'ensemble des territoires que nous avons décrits durant ces deux jours. La quatrième, la construction d'une base industrielle et technologique nationale, européenne, renouvelée, et la recherche d'une coopération pérenne avec ceux de nos partenaires européens qui le souhaiteront. Et je souhaite que nous puissions aller de l'avant ensemble.

Chers amis, à ce stade, nous sommes en tant que parlementaires à l'écoute de tous. Sachez que notre porte est grande ouverte et nous repartons de cette université avec beaucoup de rendez-vous en perspective. L'Université se termine, l'année prochaine, elle se réunira à nouveau. Cette année, nous avons beaucoup parlé de la question maritime. L'an prochain, nous parlerons de l'Armée de Terre. Le lieu n'est pas encore choisi. Général RACT-MADOUX, préparez-vous à notre venue. Je sais que vous nous préparez des démonstrations tout à fait intéressantes et nous essaierons d'aller dans des endroits où nous ne sommes pas encore allés.

Je remercie mes collègues parlementaires présents et une fois de plus Guy TEISSIER d'avoir eu cette initiative de nous réunir il y a maintenant dix ans. Sache, Guy, que cette manifestation va continuer. Changement de majorité, certes, mais continuité au niveau de la Commission de la Défense, en tout cas par rapport à l'esprit de Défense. Je vous remercie.

